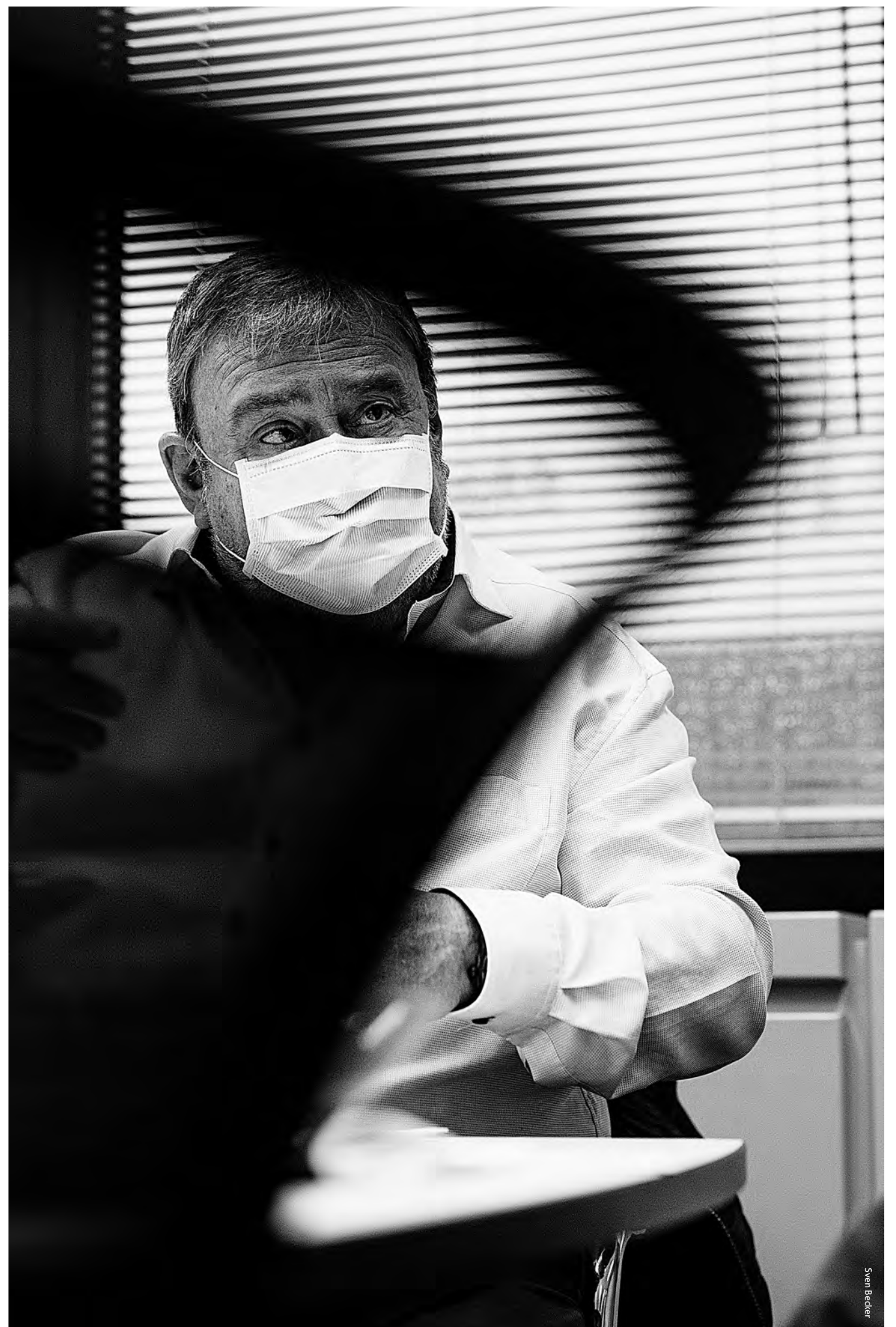


Das ziemlich unbekannte Organ

Fragen: Peter Feist

Gespräch mit Romain Poos (Präsident) und Oliver Koch (Generalsekretär) vom Conseil supérieur des certaines professions de santé, den die wenigsten kennen, der sich aber gerade jetzt viele Gedanken um das Gesundheitswesen macht

Oliver Koch
(Foto links) und
Romain Poos



d’Land: *Conseil supérieur des certaines professions de santé: Das klingt, als sei Ihre Organisation für ein paar ausgewählte Berufe zuständig. Tatsächlich aber sind es 24 Berufe und 15 000 darin Aktive. Woher kommt der Name?*

Romain Poos (RP): Er geht auf ein Gesetz von 1992 zurück. In Vorgesprächen dazu fanden Ärzt/innen, mit einem Conseil supérieur des professions de santé wären auch Mediziner/innen und Zahnmediziner/innen gemeint, für die jedoch der Collège médical zuständig ist. Also pochten sie darauf, dass es „certaines professions de santé“ heißen müsse.

War das auch eine Standesfrage?

RP: Auch, ja. Ich weiß, dass damals lange debatiert wurde, wie das Gremium heißen soll.

Der Conseil supérieur ist demnach für die 24 Berufe das, was der Collège médical für Ärzt/innen, Zahnärzt/innen, Apotheker/innen und neuerdings auch für die Psychotherapeut/innen ist?

RP: Die bei uns vertretenen Berufe reichen von Krankenpfleger/innen über Physiotherapeut/innen und Osteopath/innen bis hin zu Hebammen. Wir vertreten einerseits die Interessen dieser Professionen gegenüber der Politik – mit Stellungnahmen, welche die Berufsausübung, die Ausbildung und die Reglementierung der Berufe betreffen. Zum anderen wacht der Conseil supérieur über die ordnungsgemäße Ausübung der Berufe und die Einhaltung des Code de déontologie. Der Collège médical macht das gleiche für seine Mitglieder. Ein wichtiger Unterschied besteht darin, dass der Collège médical eine juristische Person ist. Der Conseil supérieur hingegen ist ein nicht-autarkes Organ, das der Gesundheitsministerin als direkter Ansprechpartner dient. Und der Collège médical ist aber viel älter als wir, seine Ursprünge gehen auf das Jahr 1818 zurück.

Stören Sie Standesüberlegungen, welcher Beruf wohin gehören will?

RP: Die Entscheidung darüber treffen weder wir noch der Collège médical. Das legt das Gesundheitsministerium fest. Fakt ist aber, dass der Conseil supérieur des certaines professions de santé in der Öffentlichkeit nur wenig bekannt ist. Das stört uns, und deshalb freut uns, dass die Gesundheitsministerin ihn aufwerten will. Das hat Paulette Lenert am Gesundheitstisch gesagt. Die Aufwertung ist auch wichtig, weil es zurzeit viel Bewegung in den Gesundheitsberufen gibt.

Krankenpfleger/innen sind die Helden in der Corona-Pandemie. Wahrscheinlich weiß die große Mehrheit der Bevölkerung Bescheid über die präkäre Personallage in den Spitälern.

Oliver Koch (OK): Stimmt, aber es geht nicht nur um die Spitäler. Es gibt eine ständige Entwicklung in den Gesundheitsberufen. Sie wachsen, ergänzen sich und lösen einander vielleicht irgendwann ab. Früher gab es den Aide sénior. Seine Arbeiten wurden beispielsweise vom Auxiliaire de vie und dem Aide-soignant übernommen, und der Aide sénior lief aus. Oder nehmen wir den Masseur-Kiné-sithérapeute: 36 gibt es zurzeit noch, aber 1 296 Kinesitherapeuten, was nicht Dasselbe ist. Gleichzeitig zeichnen neue Berufe sich ab. Von der Akupunktur wird viel gesprochen und der Conseil supérieur erhält sehr viele Anfragen wie: „Ich bin Kiné, habe aber auch Studien in Akupunktur absolviert. Darf ich das in Luxemburg kombiniert anbieten?“ Andere Berufe, die vielleicht definiert werden müssten, sind die der Musiktherapeut/innen, der Hygienefachkräfte und der Préparateurs en pharmacie. Auf diesen Gebieten arbeiten nicht wenige.

Wenn es einerseits Knappheit gibt, sich andererseits neue Berufe abzeichnen – muss dann entschieden werden, was nötig ist? Muss man das steuern?

OK: Es gibt Berufe, die essenziell sind, wie die Krankenpfleger/innen. Von ihnen zählt Luxemburg an die 6 000. Über Bereiche wie den der Hygienefachkräfte oder die Akupunktur müsste politisch entschieden werden, ob das eigenständige Berufe sein sollen oder Zusatzqualifikationen. Also ob, um bei dem Beispiel zu bleiben, ein

Kiné auch Akupunktur anbieten kann, wenn er diese oder jene Diplome hat, und ob das vom Ministerium anerkannt werden soll oder nicht. Dass diese Entwicklung geschieht, ist wichtig, sie hat nichts mit Wildwuchs zu tun.

„Die Ankündigung des Premiers, dass sich noch diesen Monat gleich sechs Minister/innen allein mit der Anil treffen würden, hat andere Verbände vor den Kopf gestoßen“

Premier Xavier Bettel hat im Silvester-Interview auf RTL angekündigt, noch diesen Monat würden sich gleich sechs Minister/innen mit dem Krankenpflegerverband Anil treffen. Dort soll soll besprochen werden, wie dieser Beruf aufgewertet werden kann. Meinen Sie, dass diese Frage kurzfristig beantwortet wird?

RP: Uns hat die Ankündigung des Premiers überrascht und unter unseren Mitgliedern hat sie Wellen geschlagen. Wie es scheint, ist ein Treffen allein mit der Anil geplant, aber sie vertritt nur einen Beruf! Dagegen wurde am Gesundheitstisch festgehalten, die Aufwertung als Berufe übergreifendes Paket anzugehen. Das war ein Vorschlag von uns, dem die Gesundheitsministerin zugestimmt hat. Paulette Lenert hatte auch erklärt, dass der Conseil supérieur am Gesundheitstisch die Interessen seiner 24 Mitgliedsverbände vertritt, denn manche hatten gefragt: „Wieso sitzen wir dort nicht?“ Diese Verbände fühlen sich durch die Ankündigung des Premiers nun vor den Kopf gestoßen.

OK: Hinzu kommt, dass diese Paket-Betrachtung zwar vereinbart wurde, aber seitdem kein Wort darüber zu vernehmen war, wie es weitergehen soll. Vielleicht wird im Ministerium daran gearbeitet. Wir erfahren jedoch nichts darüber.

Was meinen Sie mit „Paket“?

PR: Im Raum steht ja, die Krankenpflegerausbildung an der Universität anzusiedeln und mit einem Bachelor abschließen zu lassen. Das unterstützen wir, Masterstudiengänge für weiterführende Spezialisierungen ebenfalls. Aber die Frage stellt sich, was im Gesundheitswesen, im Pflege- und Sozialbereich konkret gebraucht wird. Die Anforderungen ändern sich, es findet ein „Task shifting“ statt. Es gibt Tätigkeiten, die verschiedenen komplex sind. Manche kann ein Aide-soignant ausführen, komplexere ein Krankenpfleger, noch spezialisiere dann entsprechend spezialisierte Berufe. Wir sind der Meinung, dass man noch einen zusätzlichen Beruf einführen sollte – an der Basis, dort wo es früher den Aide sénior gab. Den Aide-soignant dagegen sollte man ein bisschen aufwerten.

Das klingt ziemlich abstrakt.

OK: Das ist eine Frage der „Attributionen“: Was in jedem Gesundheitsberuf gemacht werden darf und was nicht, ist in großherzoglichen Verordnungen geregelt. Wie viel Änderungsbedarf besteht, sieht man unter anderem daran, dass diese Verordnungen für die einzelnen Berufe schon alt sind. Sie datieren von 1998, 2003, 2007. Eine sogar von 1969. Die müssen alle überarbeitet werden, in der heutigen Welt dürfte keine älter als zwei oder drei Jahre sein. Das Task shifting muss reguliert sein. Es muss auch zwischen Mediznern und Gesundheitsberufen stattfinden. Ein Fachkrankenpfleger für Anästhesie übernimmt dann Aufgaben vom Facharzt für Anästhesie, ob im Operationssaal, auf einer Intensivstation oder im Samu. Die Berufe müssen miteinander ver-

zahnt arbeiten, nicht nebeneinander. Das muss immer wieder nachjustiert werden und man muss stets das Gesamtgefüge mitbetrachten. Das meinen wir mit dem Paket-Ansatz.

RP: Der Gesundheitstisch hat darüber mit Blick auf die künftige Gesundheitsversorgung diskutiert. Die Ministerin fragte: „Wie sehen die Gesprächspartner das?“ Zum Beispiel auf die ambulante Chirurgie bezogen, über die viel gesprochen wird und die ganz sicher weiterentwickelt werden muss. Da gab es eine gewisse Aufregung, weil ich in Frage stellte, dass ambulante Strukturen organisiert werden sollen, wie der Ärztenverband das gern hätte. Ginge es nach der AMMD, würden die Ärzte diese Strukturen selber managen.

Die AMMD stellt sich das nicht mehr in Ko-Gestion mit den Kliniken vor? Das hatte sie im Herbst 2019 gesagt.

RP: Jetzt hat sie gesagt: „Wir sind der Organisator davon.“ Ko-Gestion wurde am Gesundheitstisch eine zweite Möglichkeit genannt. Und eine dritte, dass die Spitäler und ihr Verband FHL die aus den Kliniken ausgelagerten Tätigkeiten koordinieren. Wir sind klar für die dritte.

Warum?

RP: Ein guter Arzt ist nicht automatisch ein guter Manager. Nur bei Koordination durch die Kliniken wäre sichergestellt, dass die Abläufe richtig funktionieren und unter Beachtung der Regeln von Hygiene und Sicherheit. Dazu gehört für uns auch, dass in diesen neuen Strukturen alle unter dem gleichen Statut arbeiten müssten – dem Salariat. Auch die Ärzt/innen.

Sie wollen eine Salariatsmedizin auch in allen Krankenhäusern?

RP: Nein, nur in den „Antennen“, wenn wir die mal so nennen wollen. Auslagerung hieße einerseits, leichtere Chirurgie in die Antennen zu geben, aber auch Medizin, die man ambulant machen kann, von verschiedenen Chemotherapien bis hin zur Diagnostik. Angefangen hatte die Diskussion ja mit den Kernspintomografen. Nun sieht es so aus, als würden im Ban de Gaspe rich oder auf dem Potoschberg neue Strukturen zur Diagnostik entstehen. Wir finden das keine schlechte Entwicklung. Aber geführt werden sollten diese Einrichtungen von den Kliniken. Wo erstens jeder angestellt sein sollte und wo es zweitens weisungsbefugte Chefs für den medizinischen und den pflegerischen Bereich geben muss.

Die AMMD hatte argumentiert, von Ärzt/innen geführte Strukturen außerhalb der „schwerfälligen“ Spitäler würden das Luxemburger Gesundheitswesen attraktiv halten für Mediziner/innen aus dem Ausland.

OK: Wer aus einer Klinik im Ausland kommt, war jahrelang einen Arbeitgeber gewohnt und will eher nicht auf sich alleine gestellt arbeiten. Junge Ärztinnen sagen: „Ich arbeite gerne Vollzeit in einer Struktur, aber wenn ich Kinder bekomme, möchte ich auf halbtags runter, später vielleicht auf 75 Prozent zurück.“ Es gehört auch zu einer Rekrutierungsperspektive, Angebote zu machen. Sowohl Freiberuflichkeit als auch Salariat in einem Spital sowie Salariat in einer ambulanten Struktur, wie sie sich nach unserem Verständnis jedes Spital zulegen sollte.

Aber steckt in „Auslagerung“ nicht auch die Idee, das Angebot über Land zu diversifizieren, also ziemlich viele dieser Strukturen zu schaffen?

RP: Deshalb würde nach unserem Modell die etwas weniger komplexe Versorgung aus den Spitälern in die Antennen ausgelagert. Über die Antennen hinaus sollte man Ärzt/innen und Gesundheitsberufen die Möglichkeit geben, Gesundheitszentren zu eröffnen. Ich sage mal: große Praxen. Die wären über Land verteilt. Da wären zum Beispiel zwei Allgemeinmediziner drin, ein Kinderarzt und ein Internist drin. Zwei Kinés wären dabei, und es brauchte eine Mindestaustattung an Technik, Ultraschall und Herz-Ultraschall etwa. Idealerweise wäre eine Apotheke in der Nähe. In den Zentren würden alle unter einem Vertrag arbeiten. Dafür würde eine gewisse Autonomie gelten, das Gesundheitsministerium

müsste aber festlegen, was in den Zentren gemacht werden kann und was nicht.

OK: Das Modell ist natürlich eine Gratwanderung. Wir wollen, dass die Spitäler lebensfähig bleiben und gestärkt werden. In der Pandemie haben sie ihre Krisenfestigkeit bewiesen. Es kann nicht darum gehen, den ambulanten Bereich so attraktiv zu machen, dass niemand mehr im Spital arbeiten will. Und wenn wir sagen, „Salariatsmedizin“, wollen wir niemanden da reindrücken. Der Begriff ist hochpolitisch in Luxemburg, da geht keiner gern heran. Man sollte aber dort, wo es Sinn macht, offen dafür sein. Zum Beispiel in den Antennen. Und man muss mit den Gemeinschaftspraxen aufpassen, dass die Gesundheit nicht zum Geschäft wird. Natürlich soll da jeder sein Geld verdienen können, sich aber nicht an der Gesellschaft bereichern.

RP: Unser Vorschlag soll ein Anstoß sein und kontrovers diskutiert werden. Leider wird die Gruppenpraxen-Idee oft zu einseitig verstanden. Gynäkologen sagen zum Beispiel, wir tun uns zu zweit oder zu dritt zusammen. Schaffen zwei Ultraschallapparate an, stellen zwei Hebammen ein und vielleicht noch einen Kiné für prä- und postnatale Behandlungen, und damit haben wir eine Gruppenpraxis. Da sage ich: Wieso sollten nicht zwei Hebammen sich zusammentun und zwei Gynäkologen einstellen? Die Linien müssen klar sein. Was dem einen ermöglicht wird, müsste auch für den anderen gelten. Heute wird es gerne so gesehen, dass der Mediziner die anderen einstellt. So geht das aber nicht.

„Wieso sollten nicht zwei Hebammen sich zusammentun und zwei Gynäkologen einstellen? Was dem einen ermöglicht wird, müsste auch für den anderen gelten“

Der Conseil supérieur hat dafür plädiert, für die Ausbildung an der Universität eine „Fakultät für Medizin, Pflege- und Gesundheitswissenschaften“ einzurichten. Als vor zehn Jahren an der Uni das Nachdenken über einen Medizinstudiengang begann, kam man zum Schluss, eine Fakultät sei zu groß: So viele Ärzte brauche Luxemburg nicht. Man hielt eine spezialisiertere Medical School für besser. Wie passt Ihre Fakultäts-Idee dazu?

OK: Wie groß der Bedarf ist, wird man ermitteln müssen; vielleicht ist er größer als damals angenommen. Fakt ist, dass man hier ausbilden muss. Das geht nur in Verbindung mit den Spitälern vor Ort, aber auch in der Großregion. Die Uni Luxemburg könnte sagen, sie arbeitet mit den vier großen Akut-Krankenhausgruppen zusammen, aber auch mit dem Rehasenter, dem CHNP, und sie geht Kooperationen mit Kliniken im Ausland ein. Und mit anderen Universitäten. Das müsste auf eine ganz neue Basis gestellt werden. Man würde nicht eine große Universitätsklinik benötigen, sondern mehrere Kliniken im Verbund. Die Ausbildung auszuweiten, daran kommt man nicht vorbei. Wir haben ein echtes Problem, die Rekrutierung im Ausland läuft auf Raubbau an den Nachbarn hinaus. Zudem hat die Weltgesundheitsorganisation ihren Mitgliedstaaten – darunter Luxemburg – das strategische Ziel gesetzt, die Rekrutierung im Ausland bis 2030 um 50 Prozent herunterzuschrauben. Und da sind wir wieder bei den Erörterungen zu Beginn unseres Gesprächs: Es

wird viel geredet, und vielleicht laufen Arbeiten im Hintergrund. Wir sehen aber nichts davon.

Was würde bei all diesen Veränderungen aus dem Conseil supérieur des certaines professions de santé – den Paulette Lenert ja aufwerten will?

RP: Die Frage stellt sich ganz akut: Ende 2021 sind wieder Wahlen zum Conseil supérieur. Weil sie per Briefwahl ablaufen, müssen spätestens im August/September dafür Annoncen in den Zeitungen geschaltet werden. Da gelten Fristen. Wie der Conseil supérieur funktioniert, regelt eine Ausführungsbestimmung zum Gesetz von 1992, aber allein sie zu ändern, reicht nicht. Man muss auch an das Gesetz selber gehen, was natürlich dauert. Ändert sich das nicht rechtzeitig, müssten die Wahlen dem alten Schema folgen, aber das wird den Realitäten der Berufe schon lange nicht mehr gerecht. Es gibt für jeden bei uns vertretenen Beruf commissions professionnelles, die jedoch nach einem Prorata-System von 1992 besetzt werden und die Realität, wie gesagt, schon lange nicht mehr abbilden. Krankenpfleger zum Beispiel arbeiten im Spital, in Alten- und Pflegeheimen, in Pflegenetzwerken, aber auch freiberuflich ganz allein oder mit anderen zusammen. Dem müssen unsere Gremien eigentlich Rechnung tragen, können es aber noch nicht. Darauf weisen wir seit Jahren hin. Am Gesundheitstisch wurde ein Gesetzentwurf angekündigt, der das ändern soll. Auf ihn warten wir.

OK: Die Aufwertung des Conseil supérieur ist auch eine Frage der Finanzierung. Romain sitzt hier im Ehrenamt, er investiert als Frührentner 20 Stunden die Woche, weil er unsere Sache gut findet. So machen das auch andere hier im Büro, fast alles läuft ehrenamtlich. Auf die Dauer geht das nicht gut. Nötig wäre zum Beispiel auch, dass der Conseil supérieur im Weiterbildungsbereich eine stärkere Rolle spielt. Noch gibt es in Luxemburg keine obligatorische Weiterbildung für die Ärzt/innen, für die Gesundheitsberufe nur in Ausnahmefällen. Sie wäre aber sehr wichtig. Die Weiterbildung müsste der Conseil supérieur – beziehungsweise der Collège médical für seine Mitglieder – validieren, beziehungsweise Akkreditierungen vornehmen.

RP: Hinzu kommt, dass der Conseil supérieur über die Einhaltung des Code de déontologie wachen muss.

Gibt es viele Klagen?

RP: Früher ging es vor allem um Verstöße gegen das Verbot, für sich Werbung zu machen. Im Code de déontologie des Collège médical für die Ärzte steht es noch immer, aus unserem wurde es 2018 entfernt. Denn wie will man damit umgehen? Vor fünf Jahren war ich zweimal die Woche mit Fällen befasst, wo auf einem Sportplatz eine Bandenwerbung für einen Kiné hing. Das ist vorbei, denn man hätte im Grunde auch Werbung verbieten müssen, die über Facebook läuft. Heute sind aus den Klagen vor allem Anfragen geworden: Kann ich als Kiné auch Akupunktur machen? Ist Physiotherapie in Kombination mit Osteopathie erlaubt? Aber auch: Kann eine Praxis für Podologie an eine Personalgesellschaft überschrieben werden?

OK: Viele wollen im Rahmen von Kooperationen tätig sein, wollen abgesichert sein, wenn sie krank werden, oder ihre Tätigkeit ihren Lebensphasen anpassen. Deshalb wollen sie in Sozietäten arbeiten. Das kommt nun immer mehr, solche Anfragen erreichen uns zwei bis drei Mal die Woche.

Wird es demnächst womöglich einen großen Collège des professions de santé geben, der zuständig für alle wäre? Für die Ärzt/innen wie für die Gesundheitsberufe?

OK: Wir stellen nicht den Collège médical in Frage, das steht uns gar nicht zu. In der Vergangenheit gab es mal politische Überlegungen, ein Rahmengesetz für Collège médical und Conseil supérieur zu schaffen, sie wurden aber aufgegeben. Der Conseil supérieur müsste zu einem Collège des professions de santé réglementées werden. Mit einer eigenen Rechtspersönlichkeit und einem kleinen, aber effizienten Verwaltungsapparat. Darin müsste jeder seiner Mitgliedsberufe vertreten und die relevanten Sektoren müssten berücksichtigt sein. ●

LEITARTIKEL

Politisch entschieden

Peter Feist

Manchmal ist Luxemburg richtig gut: Ende Dezember teilte das Laboratoire national de santé mit, seine Abteilung für Mikrobiologie habe seit Beginn der Pandemie aus 3 027 Covid-positiven PCR-Tests die Genome des Virus sequenziert, allein 2 285 seit dem 1. Oktober. Man verfüge über die Kapazität, um zehn Prozent der im Land zirkulierenden Virusvarianten zu sequenzieren.

Das ist viel, sehr viel sogar. Zum Vergleich: Das deutsche Robert-Koch-Institut kannte in der Woche vor Weihnachten 1 742 Virus-Sequenzen. Für ganz Deutschland und seit Pandemiebeginn. In den USA werden, wie die *New York Times* am Mittwoch schrieb, von den 1,4 Millionen pro Woche durchgeführten PCR-Tests lediglich 3 000 sequenziert, das sind 0,21 Prozent. Luxemburg dagegen ist so gut wie Großbritannien. Dort erlaubt ein mit Millionenaufwand eingerichtetes Konsortium die Genom-Sequenzierung von zurzeit 9,7 Prozent der Virustests im landesweiten Schnitt. Das hat erlaubt, im Vereinigten Königreich jene Virusmutation aufzuspüren, die für viel Unruhe sorgt, weil sie besonders ansteckend sein soll. Die Überwachung der Epidemie mittels Bio-Hightech bringt offensichtlich etwas.

Wenn Luxemburg darin ähnlich gut ist, sind die Entscheidungen der Regierung von dieser Woche umso unverständlicher. Natürlich kann man es begrüßen, dass ab kommendem Montag Kulturstätten wieder öffnen sollen, ebenso der Einzelhandel, dass in den Schulen wieder „Präsenzunterricht“ gilt und dass nicht schon ab neun Uhr abends Ausgangssperre gilt, sondern erst ab elf. Das wurde „politisch entschieden“, wie Premier Xavier Bettel erklärte. Dazu ist die Politik da, dazu sind Regierungen da. Aber kann die Regierung sicher sein, dass die Lockerungen, die sie nun in Kraft setzen lassen will, nicht zu weit gehen, auch wenn weiterhin Strenge waltet?

Wie sich noch während der Pressekonferenz nach der Regierungsratssitzung am Montag zeigte, geschah „den politeschen Arbitrage“, wie Xavier Bettel ihn nannte, gegen die ausdrückliche Empfehlung des Gesundheitsministeriums: Man kenne den Feiertageffekt noch nicht gut genug, der vielleicht nur deshalb zum Rückgang der Infektionszahlen führte, weil weniger getestet wurde, schrieb das Ministerium. Und nicht zuletzt: „(...) il est indispensable que le recul des nouvelles infections soit soutenu pendant quelques semaines non seulement afin de réduire le risque de recrudescence mais aussi afin d'assurer une efficacité optimale du *contact tracing* (<150 infections/jour)“.

Diese Schwelle wird im Moment unterschritten. Mit Stand vom Dienstag lag der Sieben-Tage-Schnitt bei 145 Corona-positiv Getesteten. Doch darin stecken weniger Testresultate. Am 24. Dezember betrug der Schnitt noch 286. Die Regierung kann nicht wissen, welche Maßnahmen überflüssig sind, wenn ihr wichtigstes Instrument zur Epidemie-Kontrolle, das *Contact Tracing*, erst neuerdings wieder funktionieren kann. Das macht die Beschlüsse vom Montag zu einer riskanten Wette auf die nahe Zukunft.

Und das gilt umso mehr wegen der sich nun nach und nach ausbreitenden Virusmutante B1.1.7, die in Großbritannien aufgespürt worden war. Das LNS mit seiner ebenfalls vorbildlichen Genom-Sequenzierungskapazität hat sie in Luxemburg bisher drei Mal ausfindig gemacht. Das klingt noch nach nicht viel, doch wenn diese Version von Sars-CoV-2 tatsächlich bis zu 70 Prozent ansteckender ist, dann wird sie sich durchsetzen – das folgt aus dem Evolutionsprinzip. Wie die Gesundheitsministerin am Mittwoch der Presse sagte, haben die drei damit infizierten Personen epidemiologisch nichts miteinander zu tun. Also können sie unabhängig voneinander das mutierte Virus schon weitergegeben haben. Ab nächster Woche verbreitet es sich vielleicht noch schneller. Und das so wichtige *Contact Tracing* funktioniert bestenfalls erst wieder gerade so.

Man müsse „alles auf die Waage legen und ein Gleichgewicht finden“, argumentierte der Premier. Doch wer ein Gleichgewicht halten will, muss es kontrollieren können. Die Regierung hat am Montag darauf verzichtet, dafür längerfristig zu sorgen. Lieber beschließt sie, falls nötig, nächste Woche schon wieder ein neues Covid-Gesetz.

DPANDEMIE

Weiter impfen

Noch ist nicht entschieden, wann „Vulnerable“ mit bestimmten Vorerkrankungen eine Corona-Impfung mit Priorität erhalten werden, aber das Anmeldeverfahren dazu liegt schon fest. Wie das Gesundheitsministerium dem *Land* mitteilte, sollen nur Ärzt/innen Zugang zu einer Prozedur haben, die über das Portal *MyGuichet* ermöglicht, einen Antrag auf Impfung zu stellen. Demnach muss, wer sich für vulnerabel hält, seinen behandelnden Arzt aufsuchen, der die Vulnerabilität prüft und die Impfung über das Portal beim Gesundheitsamt beantragt. Von dort wird die betreffende Person per Brief zur Impfung eingeladen. Wer als vulnerabel gilt und ein „risque accru de développer des complications sévères“ im Falle einer Covid-Erkrankung hat, wurde vom Conseil supérieur des maladies infectieuses in einer Liste festgehalten, die online unter *sante.lu* einsehbar ist. Eine zusätzliche Anfrage des *Land*, ob davon ausgegangen werden kann, dass es zu keinen Staus kommt, wenn in kurzer Zeit viele Zehntausend Risikopatient/innen bei ihren Ärzt/innen vorsprechen, hatte das Ministerium bis Redaktionsschluss dieser Ausgabe noch nicht beantwortet.

Wie Premier Xavier Bettel (DP) diese Woche ankündigte, soll der Regierungsrat am heutigen Freitag über die Fortsetzung des nationalen Impfplans entscheiden. Gesundheitsministerin Paulette Lenert (LSAP) bestätigte gestern auf eine dringende parlamentarische Anfrage der CSV hin, dass Luxemburg bis Ende März Dosen des Biontech/ Pfizer-Impfstoffs für insgesamt 36 000 Personen erhalte. 9 700 Dosen für 4 850 Personen seien am 26. Dezember angeliefert worden. Die ersten Impfungen im Centre de vaccination auf dem Limpertsberg wurden vergangene Woche 1 251 Mitarbeiter/innen des Gesundheits- und Pflegebereichs verabreicht. Seit dieser Woche steuern mobile Teams die Alten- und Pflegeheime an, um die Bewohner/innen vor Ort zu impfen. Nachdem diese Woche in der EU auch der Corona-Impfstoff des Herstellers Moderna seine vorläufige Zulassung erhalten hat, eird die Impfkapazität sich vergrößern. Im Rahmen der EU-Sammelbestellung steht Luxemburg auch von diesem Impfstoff ein Anteil von 0,14 Prozent der Dosen zu. Produktionsbedingste Engpässe dürfte es aber auch von diesem Vakzin geben: Moderna ist dabei, in Marburg in Deutschland eine neue Impfstofffabrik zu bauen (Foto: Sven Becker). pf

Psychische Folgen

Zur Begründung der am Montag vom Regierungsrat beschlossenen Lockerungen der Corona-Restriktionen führte Premier Xavier Bettel (DP) auch eine steigende Zahl „psychischer Probleme“ an. Details nannte er nicht. Nachfragen des *Land*

bei psychiatrischen Abteilungen von Krankenhäusern deuten aber darauf hin, dass es mehr Angststörungen gibt. „In unserer Notaufnahme verzeichneten wir in den letzten zwei Monaten zehn Prozent mehr Patienten mit solchen Störungen“, erklärt Dr. Paul Hedo, Leiter der Psychiatrie am CHL. Auch „psychotische Episoden im Zusammenhang mit dem Confinement“ hätten zugenommen und Suizidversuche unter älteren Menschen. Dagegen gebe es nicht mehr Zwangseinweisungen im CHL als sonst. Dass vor allem Angststörungen im Zusammenhang mit der Pandemie und den Einschränkungen des öffentlichen Lebens zugenommen haben, hält Dr. Jean-Marc Cloos, Leiter der Psychiatrie an den Hôpitaux Robert Schuman, für möglich. Inwieweit das auch auf Jugendliche zutrifft – die HRS betreiben auf dem Kirchberg den nationalen Dienst für Jugendpschiatrie – lasse sich schwer sagen: „Wir waren auch vor der Pandemie schon überlastet.“ Paul Hedo geht davon aus, dass soziale Isolation ein wesentlicher Grund für psychische Beschwerden ist, wegen denen ältere Patient/innen die Notaufnahme im CHL aufsuchen: „Genau wissen wir das nicht, gewinnen diesen Eindruck aber aus ihren Schilderungen“. Jean-Marc Cloos wie Paul Hedo hält es für durchaus wahrscheinlich, dass in der nächsten Zeit die Psychiatrien verstärkt wegen Existenzängsten aufgesucht werden könnten. „Wer wegen der Pandemie und den Restriktionen seine Existenzgrundlage verliert, hat es natürlich ganz schwer“, so Cloos. pf

Rix lance un ultimatum

Cette semaine, l'Horesca a lancé un ultimatum au gouvernement. Son président, Alain Rix, déclarant ce mardi sur *RTL-Radio* : « On est les idiots de la nation. On ne va plus fermer, sauf en cas de *lockdown* total. C'est pourquoi je vais appeler mes membres... Enfin, ça suffit ! » Contacté par le *Land*, Alain Rix,

ancien propriétaire d'un hôtel sur le boulevard Royal, désormais rasé, lâche : « Au 1^{er} février, on va rouvrir ! » Avant d'énumérer une série de circonstances qui pourraient le dissuader de mettre sa menace en œuvre : un *lockdown* complet, une hausse des chiffres ou la « preuve » que le secteur de la restauration et des bars serait effectivement « le mouton noir » de la pandémie. Dans un communiqué publié cette semaine, l'Horesca écrit qu'« aucun chiffre » n'aurait été présenté par la ministre de la Santé, Paulette Lenert (LSAP), prouvant que le secteur représenterait « un danger majeur pour la propagation du coronavirus ». Dire cela comporte une bonne dose de mauvaise foi. L'étude Comcor publiée le 17 décembre par l'Institut Pasteur avait conclu à « une augmentation du risque associée à la fréquentation des bars et restaurants ». Deux publications américaines, l'une du Center for disease control à Atlanta, l'autre dans la revue scientifique *Nature*, étaient arrivées à la même conclusion. Dans leur étude sur le *large-scale testing*, publiée il y a un mois comme *preprint* dans *Lancet*, les chercheurs de l'Uni.lu et du LIH analysent les différentes catégories socio-professionnelles : « Between May 25 and September 15, prevalence in the hospitality sector was significantly higher than in other sectors. [...] Participation, however, remained low (27,5%) as compared to the average sector participation (47,3%). » (Alain Rix met, lui aussi, le haut pourcentage d'infectés dans son secteur en relation avec le faible taux de participation : « On revendique que tout le personnel de l'horeca soit testé avant une réouverture. Le problème, c'est que nous ne savons pas qui, parmi notre personnel, est invité au *large-scale testing* et qui y va. »). En fin de compte, l'ultimatum de Rix semble surtout destiné à renforcer sa position de négociation vis-à-vis du gouvernement (qui avait laissé les bars et restaurants

ouverts jusqu'à fin novembre). Présentant les mesures sanitaires comme « une expropriation de nos biens », l'Horesca revendique désormais que « cent pour cent des frais soient pris en compte par le gouvernement ». Qui renvoie à la nouvelle « aide coûts non couverts » permettant aux petits restaurateurs (employant moins de cinquante salariés) de se voir financer à 90 pour cent la différence entre les recettes et 75 pour cent des dépenses. Mais la direction de l'Horesca semble surtout en passe de se faire déborder par sa propre base qui exprime sa colère et son désespoir sur Facebook. Le groupe « Laissez-nous travailler » y compte 1 300 membres et se donne comme objectif d'« unir le secteur de l'horeca au Luxembourg [...] face à l'injustice de la fermeture de nos établissements ». Un restaurateur du Rollingerground y annonce ce jeudi avoir envoyé « une demande de manifestation à la commune ». bt

P O L I T I K



„Fir mech och net an der Rei“

Confession étonnante de Xavier Bettel, lors de sa traditionnelle interview du Nouvel An sur *RTL-Télé* (qui avait été préenregistrée sur demande du Premier ministre) : « Vous savez que c'est mon opinion personnelle : un logement vide qui pourrait être utilisé demain mais qui est laissé à l'abandon durant des années pour des raisons de spéculation, *dat ass*

fir mech och net an der Rei. Mais c'est mon opinion personnelle. Je ne parle pas comme... Je vois déjà les membres de mon parti sexclamer : 'Oh mais que dit-il là ?!' » C'est donc en passant que le Premier ministre affiche son désaccord « personnel » avec le DP, et ceci sur le principal sujet politique du Luxembourg (photo : Sven Becker). bt

Die Daten der Polizei

Am 30. Dezember deponierte Polizeiminister Henri Kox (Grüne) in der Abgeordnetenkommer den Entwurf für ein Gesetz, das die Datenbanken der Polizei besser regeln soll. Laut Motivenbericht inspiriert der Text sich stark an der belgischen Gesetzgebung. Er soll einen Rahmen für sämtliche Polizeidatenbanken setzen, darüber hinaus spezifischer das Zentralregister regeln und klären, zu welchen Informationen anderer Verwaltungen die Polizei Zugang erhalten soll. Vorgesehen ist eine Übergangsphase bis 2023. pf

I N E I G E N E R S A C H E

Éditions d'Letzeburger Land

En conformité avec l'article 66 de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias, les Éditions d'Letzeburger Land s'à r.l. informent leurs lecteurs de la structure de leur capital et de leur administration.

Actionariat :

Fondation d'Letzeburger Land (100 pour cent) ;

Conseil d'administration :

Stephan Kinsch, président, Cynthia Kinsch, Bob Kneip, administrateurs ;

Gestion journalière :

Pierre Greiveldinger, gérant.

Blog

S'évader est essentiel

France Clarinval

Alors qu’elles avaient été fermées lors du confinement du printemps, les librairies bénéficient cette fois d’une dérogation, les livres étant entrés dans la liste des produits « essentiels ». Une décision saluée par les intéressés... et leurs clients



Le livre, devenu « essentiel », résistera-t-il à la crise ?

Singulier Dès le mois de novembre, alors que les commerces et services non-essentiels fermaient leurs portes, la Belgique a décidé de maintenir ouvertes les librairies au nom de la « santé mentale » : « Parce qu’il n’y a rien de mieux que d’ouvrir un livre pour s’évader de la situation terrible que nous vivons », comme le soulignait le vice-Premier ministre Georges Gilkinet au quotidien *Le Soir*. À l’inverse, la France avait décidé de fermer les librairies (et les rayons livres des grandes surfaces) pendant le second confinement, provoquant la colère du monde de la culture. Le Luxembourg, à contre-temps des pays limitrophes, a fermé ses commerces non-essentiels après Noël (et jusqu’au 11 janvier) et a tenu compte des débats de ses voisins : les livres ont rejoint les journaux et articles de papeterie dans la liste des produits essentiels. « L’ajout des livres à la liste s’est fait sans lobbying de la part des libraires. Mais la ministre de la Culture est une grande lectrice, elle a fait ce qu’il fallait », estime Fernand Ernster à la tête des librairies qui portent son nom et anciennement président de la Fédération des libraires (aujourd’hui à la tête de la Confédération du commerce - CLC). « C’est une réelle fierté, que j’ai d’ailleurs transmise à mes collaborateurs, de voir nos produits et nos métiers ainsi reconnus et récompensés », ajoute-t-il.

Pour de nombreux consommateurs, choisir d’acheter un livre chez le libraire correspond à une volonté de consommation socialement responsable

Le livre, il est vrai, revêt un aspect singulier et spécifique que la plupart des pays lui reconnaissent en lui attribuant notamment un taux de TVA réduit, voire super-réduit (voire nul en Grande-Bretagne) et en encadrant son prix (les lois sur le prix unique du livre datent de 1981 en France, 2002 en Allemagne et seulement 2019 en Belgique. Luxembourg n’a pas de cadre légal pour fixer les prix des livres, mais le Conseil national du Livre s’est saisi de la problématique et les fédérations des libraires et des éditeurs sont en train de travailler sur le sujet). Qu’on les annote, en corne les pages, les couvre de signets ou qu’on les tienne pour des trésors à feuilleter du bout des doigts, les livres sont des objets avec lesquels les consommateurs nouent un lien particulier et personnel. Ce ne sont pas des objets de consommation comme les autres. Des images des files d’attente devant les librairies qui ont circulé sur les réseaux sociaux avant le confinement en France montrent bien notre attachement aux livres... et aux librairies.

Solidarité « Rien ne remplace les livres et un algorithme ne remplace pas le conseil et le contact du libraire », martèle Elmira Najafi, à la tête de la librairie Alinéa qui se souvient que « beaucoup de gens cherchaient des livres, notamment pour enfants, pen-

dant le premier confinement ». Une période qu’elle a vécue avec une certaine distance parce qu’elle venait d’accoucher de ses jumeaux tout en restant préoccupée par la situation : « J’avais toujours en tête les soucis de notre entreprise, j’avais peur de devoir licencier des gens. Mais les aides de l’État et le cadeau de deux mois de loyer de notre propriétaire nous ont bien aidés. » Elle souligne aussi la solidarité que les clients ont manifestée, par exemple « en achetant des bons cadeaux sans les utiliser », et les nombreux messages de soutien. Mal équipée au point de vue informatique, la librairie Alinéa n’a pas mis en place de vente en ligne mais a permis les commandes par téléphone et email en assurant elle-même les livraisons. « Malgré tout, nous avons perdu au moins 90 pour cent de notre chiffre d’affaires pendant cette période », estime Najafi.

Fernand Ernster a lui aussi connu un moment de « sidération » en apprenant les fermetures de mars, alors qu’il venait de partir en vacances. L’entreprise a cependant pu compter sur une gestion de stock performante et en lien avec son site de vente en ligne. « En 2014, on avait repensé notre site (dont la première mouture datait de 1996) pour être un complément à la vente en librairie. Pendant le confinement, on a été submergé de commandes et nos frais ont explosé », détaille-t-il en précisant que les frais de livraison ne sont pas à la charge du client. La présence en ligne a finalement permis de sauver les meubles (Ernster estime une perte de 80 pour cent de son chiffre d’affaires alors qu’en général la vente en ligne ne représente que cinq pour cent des ventes) et d’améliorer certains aspects de la logistique : « On sort grands de cette épreuve ». Le centre logistique situé à Strassen traite jusqu’à vingt tonnes (environ 35 000 volumes) de livres par jour en période faste de rentrée scolaire. Aujourd’hui, le rythme est très calme, avec environ 8 000 livres par jour, ce qui n’empêche pas une organisation au cordeau pour dispatcher les livres dans les neuf librairies, mais aussi la vingtaine de supermarchés Cactus et la soixantaine de kiosques Valora pour lesquels Ernster sélectionne les ouvrages et œuvre comme grossiste.

Boom La réouverture de l’été a elle aussi prouvé l’attente du public vis-à-vis des librairies. « On a connu un véritable boom de fréquentation dès que ça a été possible, notamment avec des clients plus jeunes. Les gens sont moins partis en vacances, ils avaient plus de moyens et plus de temps pour lire », constate Elmira Najafi en indiquant que l’été 2020 a été meilleur que le précédent. Les ventes diffèrent des autres années avec plus de livres grands formats (par rapport aux poches, généralement les stars de l’été), moins de guides de voyage (les grands perdants de ces vacances à la maison qui ont été massivement renvoyés aux éditeurs) et une littérature « déviation » : « Les gens ont besoin de se changer les idées, ils n’ont pas envie d’essais politiques ou d’analyses sur le Covid ». « La fréquentation massive de l’été a montré qu’il ne s’agissait pas seulement d’acheter des livres, mais aussi d’avoir des contacts humains dans un magasin réel », souligne Ernster en notant que l’enseigne d’Ettelbruck (ouverte en juillet 2018) tire particulièrement bien son épingle du jeu (« on se sent soutenus par la commune et la population »). Pour de nombreux

consommateurs, choisir d’acheter un livre chez le libraire correspond à une volonté de consommation socialement responsable : Un geste pour aider les commerces indépendants et locaux, mais également une possibilité de maintenir une certaine proximité et des relations interpersonnelles largement mises à mal pendant le confinement.

Hans Fellner, dont la librairie est consacrée aux livres d’art, beaux livres et autres *coffee table books*, est moins optimiste : « Certes, les premières semaines de réouverture ont été spectaculaires, mais dès la fin du mois d’août, le manque de fréquentation du centre-ville s’est à nouveau fait sentir. » Le confinement est en effet intervenu dans un contexte déjà délicat pour le centre-ville qui fait face, comme dans beaucoup de pays, à la concurrence accrue des zones commerciales périurbaines (dans lesquelles Ernster a installé plusieurs de ses librairies) et de la vente en ligne, mais aussi à des problèmes spécifiques à Luxembourg. « On assiste à une transformation culturelle de la consommation », analyse Fellner qui pointe en vrac, les pauses de midi raccourcies et les horaires décalés vers le matin (« à 15h, la ville se vide déjà »), le manque d’habitants au centre-ville, les chantiers, l’obsolescence de l’automobile et du parking : « Les gens ont perdu l’habitude d’aller en ville, sauf pour goûter aux terrasses ». S’il profite aujourd’hui de la possibilité de rester ouvert pour « vider mes stocks à coups de promotions pour finalement fermer boutique en mars », il estime que cette exception « n’est pas très conséquente vis-à-vis des autres commerces ».

Écosystème « On croisait les doigts quand on voyait les fermetures en France et en Allemagne. C’était une bonne surprise de savoir que nous avons pu rester ouverts », note Fernand Ernster. « Notre *post* annonçant que nous restions ouverts a été largement *liké* et commenté », se réjouit la gérante de librairie Alinéa tout en tempérant : « Pour moi, les librairies et les cafés, ça va ensemble. Tant que le reste des commerces et les bars ne seront pas ouverts, on n’aura pas une fréquentation normale. » Ses horaires d’ouverture ont d’ailleurs été adaptés et raccourcis. Ernster – qui n’oublie pas qu’il est aussi président de la CLC – ouvre aussi sans tapage : « On ne va pas faire des grandes pubs alors que les autres commerces sont fermés. On fait partie d’un écosystème où tout le monde, et notamment l’horeca, ressent des difficultés. Il en va d’une responsabilité collective. »

Entre la peur de fermetures à répétition et le soulagement d’être « essentiel », chacun reste suspendu aux annonces du gouvernement pour se figurer l’avenir. « Ces mois ont montré ce qui est vraiment important dans nos vies et que notre métier ne peut pas être balayé par les sites internet aussi puissants soient-ils », s’enflamme Elmira Najafi. « Il y a eu une prise de conscience du rôle social du livre et de la librairie dans le tissu économique », veut croire Fernand Ernster en soulignant aussi des changements dans les modes de consommation, dans l’état d’esprit des entrepreneurs (« qui vont faire preuve de frugalité »). Mais de nombreuses interrogations restent en suspens quant à la manière dont l’économie absorbera les mois de disette et les réelles conséquences dans « le monde d’après. » ●

ZUFALLSGESPRÄCH MIT DEM MANN IN DER EISENBAHN

Ein Register aller Unterthanen

Alle zehn Jahre wird das Volk auf dem Stand vom 31. Januar gezählt. 2021 ist ein Volkszählungsjahr. Wenn Covid-19 keinen Strich durch die Rechnung macht.

Volkszählungen sind ein beliebtes Herrschaftsinstrument. Davon berichtete schon der Evangelist Lukas (2,1-5). Nach ihm „befahl Kaiser August einen Register zu machen von allen seinen Unterthanen in der ganzen Welt“. So Pfarrer Christoph Salzmann 1770 in der *Luxemburgische[n] Handbibel* (S. 179). Wegen der Volkszählung mussten Josef und Maria in ihre Geburtsstadt Bethlehem reisen.

Die Beliebtheit des Herrschaftsinstruments zeigt sich daran, dass dieses Jahr zum 37. Mal das Staatsvolk gezählt werden soll. Das macht seit 1839 durchschnittlich eine Volkszählung alle fünf Jahre aus. In einem Zwergstaat ist Demographie eine Panikwissenschaft.

1991 hatten die Grünen zum Boykott der Volkszählung aufgerufen. Denn sie ebne den Weg in den „totalen Überwachungsstaat“. Das hatten sie bei der deutschen Mutterpartei gelesen. Der Aufruf blieb unbeachtet. Bei den nächsten Volkszählungen riefen die Grünen nicht mehr zum Boykott auf. Sie bewarben sich lieber für die Regierung des Überwachungsstaats.

Um der Kritik zuvorzukommen, redet das Statec seine Volkszählung klein und kürzt seine Fragebogen. Dieses Jahr greift es auf das Nationale Register der natürlichen Personen, die Versichertenliste der Generalinspektion der sozialen Sicherheit und das Register der Gebäude und Wohnungen zurück. Dann kann es sich manche Fragen selbst beantworten.

Nur mit dem Register der Steuerverwaltung wird die Volkszählung nicht abgeglichen: Die Vermögenden lassen sich nicht zum einfachen Volk zählen. Dabei diene die Volkszählung zuerst der Erhebung der Herdfsteuer, das heißt der Steuerhaushalte. Bis 2012 veranstaltete die Steuerverwaltung jeden Herbst ihr eigenes *Recensement fiscal*.

Heute ist die Volkszählung ein Instrument der „Gouvernementalität“, der technokratischen Herrschaft durch allumfassenden sanften Zwang. Oberstes Ziel der Volkszählung ist die Konstruktion eines Volks. Die wichtigste Grundrechenart dabei ist die Division. Mit ihr wird die Gesellschaft in essenzialisierte Luxemburger

und Ausländer dividiert, Erstere wiederum in Eingeborene und Eingebürgerte, Letztere wiederum in Ansässige und Grenzpendler und so fort. Die entsprechende Herrschaftsmaxime soll auf Philipp II. von Makedonien zurückgehen.

Das Volk muss gezählt, addiert und vor allem dividiert werden, um es berechenbar zu machen

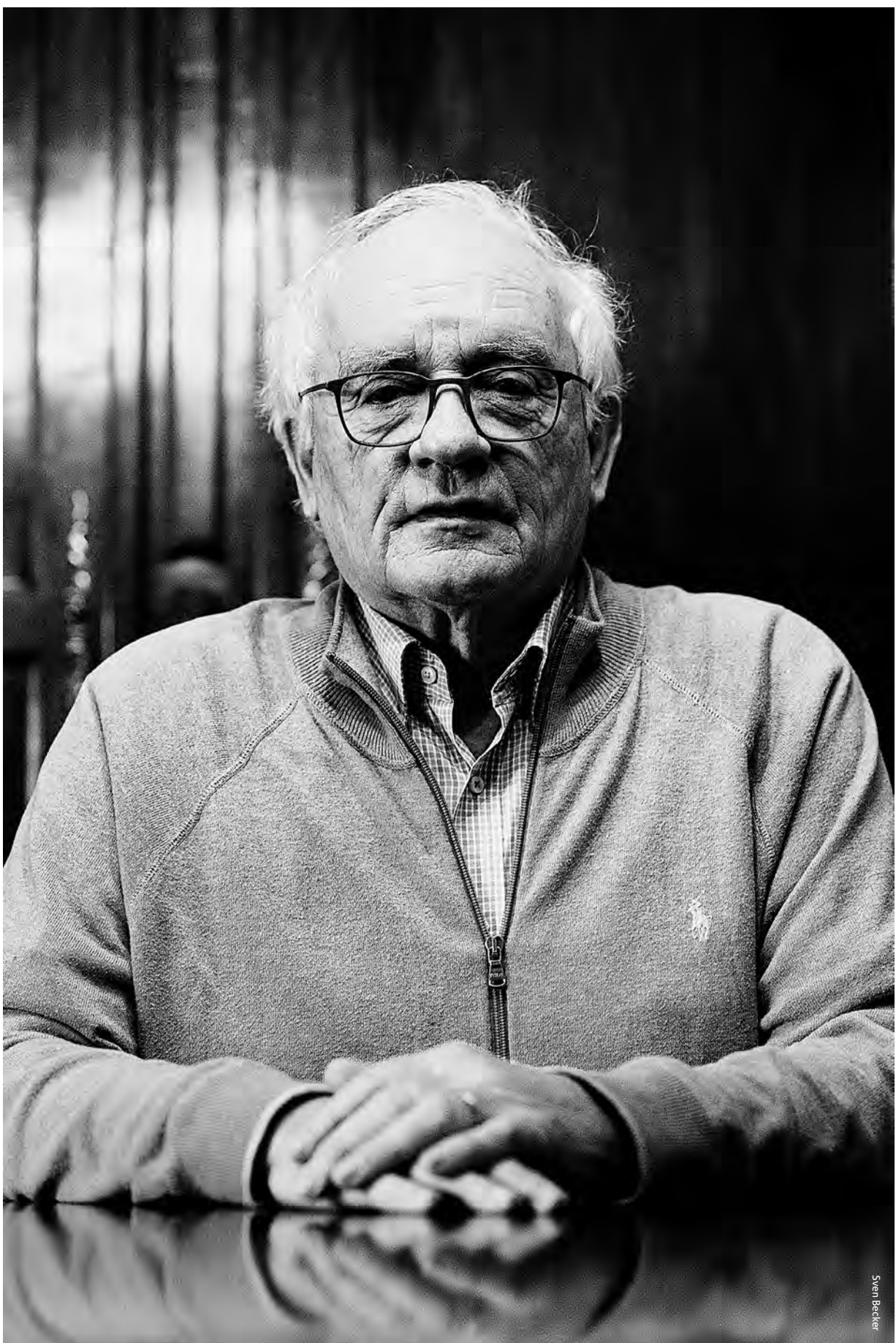
Das Volk muss gezählt und verrechnet werden, um es berechenbar zu machen. Jeder Einzelne muss in Blockschrift eine aus Herkunft, Familienverhältnissen, Bildung, Beruf, Wohnbedingungen und Konsumverhalten standardisierte Identität konstruieren und der Verwaltung melden. Diese löscht Wörter für soziale Wirklichkeiten wie „ouvriers“ oder „pauvres“ aus dem öffentlichen Bewusstsein. Zuwiderhandlungen kosten bis zu 2 500 Euro.

Zur Verwaltung des Volks müssen Statec und Eurostat endlos Zahlen produzieren. So können in einer Warengesellschaft, in der alles einen Preis hat, auch politische Entscheidungen quantifiziert, modelliert und gebenchmarkt werden. Die Wissenschäftlichung der Entscheidungen bis zwei Stellen hinter dem Komma soll die sozialen und wirtschaftlichen Interessen verschleiern. Sie sollen zum Sachzwang objektiviert und somit unangreifbar werden. Anschließend bilanzieren die Volkszählungen den langfristigen Erfolg dieser Entscheidungen.

Die Gezählten bekommen Volkszählungen damit schmackhaft gemacht, dass sie in ihrem eigenen Interesse lägen. Die Veranstaltung soll ihre Bedürfnisse präziser ermitteln und planen helfen, heißt es in der Werbung des Statec. Das passt nicht in das vorherrschende liberale Weltbild, das statt Planwirtschaft die gnadenlose Unfehlbarkeit des Marktes feiert. Stimmes es, müsste nach inzwischen 36 Volkszählungen Wohnraum für alle verfügbar sein, dürfte es keine Arbeitslosen und keine Schulcontainer, keine überfüllten Autobahnen und Züge geben, wäre nie jemand auf die Idee gekommen, die Zahl der Krankenhausbetten zu verringern. ● Romain Hilgert



Dieses Jahr soll das Staatsvolk zum 37. Mal gezählt werden



Robert Bieber

Cela fait trois ans que le retraité Robert Bieber, ancien procureur général, mène des recherches sur l'attitude des magistrats luxembourgeois durant l'Occupation. Bien que fils d'un juge (Camille Bieber) et neveu d'un avocat (le député CSV Tony Bieber), tous les deux destitués dès le printemps 1941, il explique que ce n'est pas son histoire familiale qui l'a motivé à mener cette enquête historique. Robert Bieber a présenté ses premiers résultats de recherches fin novembre lors d'une visioconférence au Musée national de la Résistance. Face au Land, Bieber approfondit ses réflexions et explique pourquoi, alors qu'il était procureur, il ne pouvait pas poursuivre les Luxembourgeois du Reserve-Polizeibataillon 101.

d'Land : *En tant que procureur d'État, vous avez été confronté aux sé-
quelles de la Seconde Guerre mondiale dans les années 1990, lorsque
le journaliste Paul Cerf vous demandait pourquoi vous n'entendiez
pas poursuivre pour crimes de guerre les Luxembourgeois engagés
dans le Stoßtrupp du Reserve-Polizeibataillon 101. En 1942-1943,
quatorze Luxembourgeois avaient participé au massacre de Polonais
juifs, déportant les survivants vers les camps d'extermination. Pour-
quoi n'avez-vous pas donné une suite pénale à ces crimes ?*

Robert Bieber : Ce n'est qu'assez tard qu'on a appris ce qui s'était
passé à l'époque. Le livre de Christopher Browning n'est paru qu'en
1992. Des années plus tard, il y a eu l'un ou l'autre article dans la
presse allemande, puis luxembourgeoise. Je dois dire qu'à la lec-
ture du livre de Browning, je m'étais posé la question de savoir si
l'on pouvait encore engager des poursuites, notamment du chef de
crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il y avait plusieurs
difficultés, dont la première était vraiment... péremptoire : la pres-
cription. Le fait était qu'il y avait prescription et que, dès lors, il n'y
avait plus rien à faire. Pour des raisons purement juridiques, c'était
terminé. D'autres pays avaient, dès les années 1950-1960, alors que
les faits n'étaient pas encore prescrits, adopté des lois sur la non-
prescription des crimes en question. Le Luxembourg ne l'a pas
fait. Un autre problème se serait peut-être posé : ces gens-là étaient
pour certains morts et pour d'autres se trouvaient dans un état de
santé précaire. Finalement, mais inéluctablement, un problème
d'imputabilité quant à l'auteur ou aux auteurs des crimes affreux
se serait posé. Un problème de preuve donc que l'enquête aurait
dû résoudre.

*Ce qui ulcérait Cerf, c'était les carrières d'après-guerre qu'avaient
faites certains anciens du Polizei-Bataillon 101. Que ce soit dans la
Police, la Gendarmerie ou la Sûreté...*

Monsieur Cerf est effectivement revenu à charge, si je peux dire,
pour me demander quelle avait été leur carrière ultérieure, notam-

ment dans la gendarmerie. Il voulait également savoir quelles dé-
corations ces gens-là avaient reçues après la guerre. Je dois dire que
j'ai eu en retour une fin de non-recevoir assez sèche de la part de
la gendarmerie. Ultérieurement ces dossiers furent détruits. Tout
comme, apparemment, les dossiers personnels des membres des
force de l'ordre qui avaient quitté les rangs depuis un certain temps.

*Ce fut donc la première fois que vous vous heurtiez à l'esprit de corps
au sein de la gendarmerie.*

Le souvenir, il est vrai tout à fait subjectif de ma part, que je garde
de cet entretien, c'est qu'on ne voulait pas qu'on parle de « ces
vieilles histoires ».

*En tant que procureur, vous décidiez qui avait accès aux dossiers de
l'épuration. Avez-vous eu à traiter beaucoup de demandes ?*

Oui, il y avait beaucoup de personnes qui demandaient à consulter
des dossiers. Dans de nombreux cas, ces gens ont pu consulter le
dossier de leur grand-père ou de leur père au Parquet. La plupart
voulait vérifier si les dires de leurs aïeux correspondaient à la
réalité. Je garderai toujours l'image de ces deux filles, enfin déjà des
femmes d'un certain âge, qui pleuraient éperdument après avoir
examiné un dossier...

*Cela fait trois années que vous menez des recherches sur le monde
de la Justice durant l'Occupation. Vous vous êtes donc intéressé aux
comportements des 53 magistrats et 114 avocats que le Luxembourg
comptait en 1940. Pour commencer : qu'est-ce qui distingue le milieu
des avocats de celui des magistrats ?*

Les avocats étaient beaucoup plus indépendants, plus libres d'esprit,
je dirais. Et puis, ils ont une autre approche de la politique. Voyez-
vous, beaucoup de magistrats n'aiment pas la politique. Ils n'aiment
pas tellement les hommes politiques non plus. Après l'invasion, ils
étaient donc très mal à l'aise. Certes, il y en avait qui s'opposaient
dès le début. Mais la majorité restait réticente, elle ne savait pas très
bien quelle attitude prendre.

*Quand vous dites que les juges « n'aiment pas tellement la politique »,
qu'entendez-vous par là ? Un légalisme étroit ?*

Manifestement, il y avait un certain positivisme, du genre : « On est
là pour appliquer la loi ; nous ne sommes que la bouche de la loi, à
d'autres la responsabilité d'édicter les lois ». Alors se pose la ques-
tion, délicate : Qu'est-ce que je fais en tant que juge si, fondamen-
talement, je ne suis plus d'accord avec une loi, surtout si celle-ci
heurte de manière aussi flagrante les fondements mêmes de notre
droit ? De nos jours, cette question ne se pose plus en ce sens. Car

« Les magistrats luxembourgeois ont appliqué bien docilement le droit allemand et nazi »

Interview : Bernard Thomas

Un entretien avec l'ancien procureur général, Robert Bieber, sur les magistrats luxembourgeois durant l'Occupation, le Reserve-Polizeibataillon 101 et les Blutrichter allemands graciés après la guerre

d'après notre système juridique, toute loi doit non seulement être
conforme aux normes juridiques supérieures, mais les juges ont
en plus l'obligation de vérifier si une loi donnée est conforme à la
Constitution et surtout à la Convention européenne des droits de
l'Homme. À l'époque, il n'y avait pas cette échappatoire.

« Voyez-vous, beaucoup de magistrats n'aiment pas la politique. Après l'invasion, ils étaient donc très mal à l'aise. La majorité restait réticente, elle ne savait pas très bien quelle attitude prendre »

*Plutôt conservateurs et légalistes, les 53 magistrats ont donc été mal
équipés pour faire face aux questions fondamentales que posait l'an-
nexion ?*

Le premier test arrive avec la Volksdeutsche Bewegung (VdB) :
Faut-il y adhérer ou non ? Le 24 octobre 1940 la presse publie une
ordonnance menaçant les « unzuverlässige Beamten » de dépor-
tation vers le Midi de la France et notant que, dès le lendemain,
plus personne ne pourrait adhérer à la VdB. Officieusement, on
évoquait également les camps de concentration. Ce jour-là, les
membres de la Cour supérieure de Justice et du Parquet général
ont fait une demande collective. Les autres magistrats ont suivi la
démarche du président de la Cour supérieure de Justice et du Pro-
cureur général d'État. Mais il y a eu des rares exceptions de gens qui
ont refusé : Paul Faber, président du tribunal de l'arrondissement
de Luxembourg, Félix Welter, juge de paix, ainsi que les deux atta-
chés de justice Jean Kauffmann et Marc Delvaux.

*C'est donc quasiment toute la magistrature qui lâche, et ceci dès l'au-
tomne 1940 ?*

Il ne faut pas perdre de vue une chose en ce qui concerne la VdB. Le
Gauleiter Gustav Simon a dit une fois que 83 000 Luxembourgeois

en étaient membres. La plupart des historiens estiment ce nombre
à entre 70 000 et 75 000 membres. Il faut rapporter ces chiffres à
une population globale de 290 000 personnes. Et encore, on doit en
déduire les mineurs, soit environ un quart de la population, ainsi
que les étrangers, qui n'étaient pas éligibles à entrer à la VdB. Et si
vous considérez que le nombre de femmes au sein de la VdB était
très réduit, vous arrivez à la conclusion qu'une très grande partie
des hommes adultes en était membre.

*Vous voulez dire par là que, puisque tout le monde était membre de
la VdB, y prendre sa carte ne voulait finalement plus rien dire ?*

Certes, ceux qui y entraient n'avaient guère droit à des faveurs. Mais
ceux qui n'y entraient pas ou qui en sortaient payaient le prix fort.
Pour les Allemands une telle attitude était inadmissible. La plu-
part des Luxembourgeois se sont dit : « Ah, ce n'est pas tellement
grave, et puis il y a un Luxembourgeois [le professeur de l'Athénée,
Damian Kratzenberg] à la tête de la VdB... » Les avocats et magis-
trats qui avaient refusé de prendre leur carte à la VdB feront par
après le reproche à ceux qui y étaient rentrés précipitamment de ne
pas avoir donné le bon exemple. Ils estimaient que si la Cour et le
Parquet (tout comme d'autres personnalités haut placées) avaient
donné le bon exemple, les choses auraient pu se passer autrement.

Une trahison des chefs, en somme ?

Durant l'épuration, on a été très sévère avec les conseillers à la Cour
supérieure de Justice. L'adhésion collective des plus hauts juges sera
considérée comme la faute initiale. C'est que les autres magistrats
étaient beaucoup plus jeunes, isolés dans les chefs-lieux de leur
canton respectif. Ils pensaient bien faire en suivant le mauvais
exemple des magistrats plus élevés en rang. Cela explique qu'aucun
membre qui avait continué à siéger à la Cour supérieure pendant
toute la durée de l'Occupation n'a été gardé après la guerre. Même
s'il n'avait pas rendu de décision scandaleuse.

*Aucun Luxembourgeois n'a siégé au « Sondergericht » qui, entre
octobre 1940 et août 1944, a condamné 857 résistants à de lourdes
peines, dont quatorze à la mort et 31 qui n'allaient pas rentrer des
géôles nazies. Les juges luxembourgeois siégeaient, eux, dans les af-
faires de droit commun...*

... de droit pénal, civil, commercial. Le droit allemand et nazi a
été introduit au fur et à mesure, pas d'un seul trait. Les magis-
trats luxembourgeois l'ont appliqué bien docilement. Il y avait
ainsi des juges luxembourgeois qui condamnaient des Luxem-
bourgeois pour des relations homosexuelles entre majeurs,
ce qui n'avait jamais été punissable en droit luxembourgeois.
Les magistrats devaient d'ailleurs suivre des cours d'endocri-

nement (« Lehrgänge für luxemburgische Rechtswahrer ») à l'idéologie et au droit nazis. Et puis, à partir d'un certain moment, un juge allemand siégeait dans chaque chambre, l'œil de Berlin en quelque sorte.

Personne n'a donc osé s'opposer et contrecarrer les lois allemandes en se référant à la législation luxembourgeoise ?

En fait, je n'ai trouvé qu'une seule décision où un magistrat luxembourgeois a refusé d'appliquer le droit nazi. C'est Paul Faber qui s'est opposé à l'ordonnance du 7 février 1941 qui permettait au Chef der Zivilverwaltung de confisquer les biens des Juifs. Confronté à un tel cas de spoliation en avril 1941, Faber a tout simplement dit « non ». Le chef de la Zivilverwaltung a fait appel, et la décision a été réformée. Cinq magistrats luxembourgeois siégeaient à la Cour d'appel qui a déclaré la demande du Chef der Zivilverwaltung fondée. Venant de la part de la Cour d'appel, ceci signifiait pour les autres magistrats hiérarchiquement inférieurs, et notamment les juges de paix, que la Cour avait donné son aval aux lois nazies, bien que celles-ci étaient ô combien contraires aux principes et fondements mêmes de nos lois. Quant à Faber, il a été destitué quelques semaines plus tard de sa fonction, caractérisé comme « völlig untragbar ».

Ce qui semble le plus insolite dans cette séquence n'est-ce pas cette compulsion des nazis de maintenir une fiction juridique ?

Les nazis considéraient leur système comme ayant des bases juridiques, mais il s'agissait de fictions juridiques. Dans les questions procédurales, ils étaient assez stricts.

Avez-vous trouvé de nombreux exemples où les magistrats luxembourgeois appliquaient les lois raciales ?

J'en ai trouvé un certain nombre. Il est sûr et certain qu'à part Paul Faber, aucun magistrat n'a refusé d'appliquer les lois raciales ou d'autres lois nazies. Tous ceux qui sont passés par l'épuration auraient pu avancer comme moyen de défense telle ou telle décision défavorable au Chef der Zivilverwaltung, et cela aurait été considéré comme un acte de résistance. Or, personne ne l'a fait.

Comment vous expliquez-vous cette Gleichschaltung ?

Ils ont eu peur ! Et je les comprends, ils savaient quelles pourraient être les conséquences. Prenez l'avocat général Robert Als qui avait pris sa carte à la VdB. Ce n'est que quand il devait porter la toge allemande munie du sigle nazi qu'il a dit : « Je ne peux pas ». Il a écrit une lettre dans ce sens et quelques jours plus tard, il a été envoyé comme terrassier sur la *Reichsautobahn* près de Wittlich. Dès le lendemain, chacun était au courant de ce qui était arrivé à Als, et cela laissait une impression très forte. Il faut comprendre que les magistrats et avocats constituaient un tout petit monde : ils habitaient quasi tous au centre-ville, ils se côtoyaient dans la vie de tous les jours. Les Allemands n'acceptaient que les démissions de magistrats très âgés. La seule solution honorable pour se tirer d'affaire était donc pour les magistrats de ne pas appliquer le droit nazi au risque assumé de se faire révoquer et ensuite arrêter et condamner à des travaux forcés ou, pire, envoyer dans un camp de concentration. Tout au long de mes travaux, une question m'a réellement hanté : « Qu'est-ce que tu aurais fait à leur place ? » Dire qu'on aurait certainement été un résistant de la première heure est peut-être trop facile, un peu léger. A-t-on d'ailleurs l'obligation d'être un héros ? Je n'en ai que plus d'estime pour des magistrats comme Paul Faber et Félix Welter.

Ce n'est qu'au lendemain de la grève du 30 août 1942, que les magistrats commenceront à se rebeller.

Au bout d'une année de « règne Simon », il restait 34 magistrats luxembourgeois. Il y avait donc déjà eu un certain nombre de révocations, car seulement de rares magistrats très âgés étaient admis à la retraite. Sur les 34 magistrats qui étaient encore en fonction, la moitié renvoie sa carte de la VdB, début septembre 1942. Quinze d'entre eux sont déferés devant la Cour martiale, le Standgericht. Gustav Simon exigeait qu'ils soient condamnés à mort. Il trouvait inadmissible que des juges, et a fortiori des procureurs, qui étaient le bras prolongé du pouvoir, pouvaient commettre un acte aussi ouvertement hostile au nouveau régime hitlérien. Ce fut son adjoint, Friedrich Münzel, qui l'en dissuada. Dr Münzel était un homme intelligent mais très cynique et manipulateur. Il avait compris qu'une exécution de quinze magistrats allait raviver la révolte dans le pays. Finalement, les membres du parquet étaient envoyés dans les camps de concentration, tandis que presque tous les magistrats ayant comparu devant le Standgericht furent déportés.

Il y a donc une quinzaine de magistrats luxembourgeois qui restent en fonction jusqu'à la fin de la guerre. Parmi ceux-là, on peut peut-être évoquer le cas du juge de paix Pol Michels. Cela reste un mystère comment l'ancien poète et intellectuel d'extrême gauche a pu se retrouver dans ce rôle...

Avant la guerre, Pol Michels était manifestement anti-nazi. Il était un ancien membre de l'Assoss et collaborait à des revues avant-gardistes d'extrême gauche. Il avait même parodié en luxembourgeois le *Horst-Wessel-Lied*. Au début de l'Occupation, l'avocat Roger Wolter a été arrêté par les Allemands et emmené à Wittlich. Quand il a été libéré, quelques mois plus tard, il est allé trouver Michels pour lui dire de faire attention, qu'il intéressait beaucoup les Allemands qui le soupçonnaient d'être un espion. Il paraît qu'à partir de ce moment-là, Michels a eu très peur. Il a adhéré à la VdB dès août-septembre 1940.

Mais Michels ira au-delà d'une stratégie d'adaptation pour survivre. On le trouvera ainsi à la fête du mariage d'un gestapiste redouté...

Pol Michels est passé dans le camp adverse. Il a pris la carte du NSDAP, est devenu le chef de la section « Staatsanwälte des Rechtswahrerbundes », a fait venir des nazis pour des conférences et sié-



Ancien Palais de Justice où le Sonder- et le Standgericht siégeaient entre 1940 et 1945

geait au conseil communal de la Ville de Luxembourg. C'était assez effroyable. Avant la « Volkszählung » du 10 octobre 1941, Michels a donné des instructions sur comment voter à ses juges et greffiers. Il disait alors qu'il espérait que personne n'était assez bête pour croire que les Allemands n'allaient pas gagner la guerre. Mais en examinant le dossier, j'ai été frappé d'y trouver toute une série de témoignages de Luxembourgeois auxquels Michels avait rendu service. Une personne née le 1^{er} janvier 1920 s'était par exemple adressée à Michels. Il ne fallait surtout pas naître ce jour-là, il fallait naître la veille. [L'enrôlement forcé frappait les jeunes nés entre 1920 et 1924.] Michels a donc rédigé un rectificatif sur l'état civil pour changer la date de naissance et la fixer quelque part en décembre 1919. Il y a eu de tout : Damian Kratzenberg n'est-il pas allé chercher Pierre Frieden au camp de concentration...

... Il y a d'autres personnes qu'il n'est pas allé chercher. C'est ce qui s'appelle exercer le droit de vie et de mort.

Lors de l'épuration, les juridictions ont d'ailleurs démonté l'argumentaire de Michels. Elles ont dit : « Non, cette influence que vous exerciez ne fait que fournir la preuve à quel point vous étiez incrusté dans le pouvoir ». Michels sera destitué de son métier et condamné à six ans de prison. Mais dans sa tonalité, ce n'est pas un jugement « méchant ». Car tout en retenant des faits très graves pour un magistrat, on cite explicitement toute une série de circonstances atténuantes. Les juges expliquent ainsi la « faiblesse de caractère » de Michels par des problèmes cardiaques et évoquent son aide aux compatriotes.

Comment lisez-vous les procès d'épuration ? Les enquêtes étaient-elles menées à charge et à décharge ? Est-ce qu'on peut parler d'une justice juste ?

Oh là là... C'est une bien vaste question : Qu'est-ce qui est « juste » ? Si on voit les choses avec les yeux d'aujourd'hui, un certain nombre de décisions apparaissent comme bien sévères. Mais je crois que les accusés avaient droit à ce qu'on appelle un procès équitable. Ils savaient ce qu'on leur reprochait, ils avaient accès au dossier, ils avaient droit à un avocat, ils pouvaient développer tous leurs moyens. Mais par rapport à la pratique actuelle des juridictions, ce qui manque un peu, ce sont les explications des accusés. Par exemple face à Michels, les enquêteurs n'ont pas insisté. Ils ne lui ont pas demandé comment, lui, l'homme de gauche, l'homme de progrès, en était arrivé là. Les interrogatoires et les auditions étaient assez brefs, très factuels. Mais dans les affaires d'épuration, il y avait des milliers et des milliers de dossiers à traiter que ce soit par voie pénale ou administrative. Tout ça devait aller assez vite.

J'ai l'impression qu'une idée reçue s'est imposée selon laquelle la collaboration aurait été un sujet complètement tabou jusqu'à récemment. Mais on se rend compte que, dans l'immédiat après-guerre, la machine de l'épuration tournait à plein régime.

Regardez le nombre de condamnations : Il y en a eu un peu plus de 5 000 ! Le haut fonctionnaire Christian Calmes a pu écrire que l'épuration a donné de mauvais résultats. Selon lui, on a été très sévère avec certains, alors que d'autres n'ont pas fait l'objet de sanctions. En fait, il faut faire une distinction entre épuration administrative et épuration judiciaire. On considère que l'épuration administrative a été bien « molle », ce qu'on ne peut pas dire – du moins pas de manière générale – de l'épuration judiciaire. L'épuration a été dans tous les pays un sujet extrêmement contesté. Il faudrait étudier tous les dossiers – également les affaires classées – avant de se prononcer. En 1946, Paul Faber était président de la Cour et Félix Welter procureur général. Lors d'une audience, ils ont déclaré qu'il fallait désormais que tout cela « se tasse ». Qu'il fallait poursuivre les collaborateurs les plus importants, et passer outre les petites

affaires. Welter et Faber avaient évidemment l'autorité morale pour dire cela. Ils disaient qu'on ne peut pas se prétendre « un peuple de résistants » et compter des milliers et des milliers de condamnés du chef de collaboration...

Pour la Cour, l'épuration était une opération délicate, voire impossible. Elle devait en quelque sorte sépurer elle-même...

C'est pourquoi il fallait une astuce. Le gouvernement l'a trouvée en juin 1944 en augmentant fortement le nombre de juges suppléants, c'est-à-dire en ayant recours à des avocats. Mais uniquement à des avocats inscrits sur la liste du Barreau où ne figuraient plus que ceux qui n'avaient été ni membres de la VdB ni du Rechtswahrerbund. (Le nombre d'avocats avait fondu de 114 à 53 entre le 10 mai 1940 et le 21 septembre 1944.) Par ce tour de passe-passe, il était possible de faire juger les magistrats par des hommes qui ne s'étaient pas compromis.

Des avocats qui jugent des juges : Cela a dû être joyeux comme atmosphère...

C'était manifestement un choix politique, mais fort à propos, qui a rendu la Justice plus crédible. Qu'aurait dit un collaborateur à son juge qui aurait été lui-même un peu collaborateur ? « Mais, Monsieur le juge, vous avez fait à peu près la même chose que moi ! » Le fait reste qu'il y a eu une épuration dans la magistrature. Et, en comparaison avec d'autres administrations, elle a été bien sévère...

I

« Fritz Hartmann, chef de la Gestapo et président du Standgericht, fut condamné au Luxembourg à la peine de mort le 17 février 1951. Or, j'ai vu une lettre datant de début décembre 1951 signée par Konrad Adenauer dans laquelle celui-ci demandait la grâce pour Hartmann. Elle a d'ailleurs été accordée peu avant Noël de la même année ! »

I

Tout comme l'épuration du Barreau ?

Au début oui, avant de se terminer en queue de poisson. Le conseil de l'ordre a rayé à vie dix avocats qui avaient continué à exercer jusqu'à la fin de la guerre. Mais ces dix avocats vont faire appel, et là ils retrouvent la composition plus normale de la Cour, avec des magistrats qui avaient quasiment tous été à un moment membres de la VdB ou du Rechtswahrerbund. (Même si tous les conseillers qui siégeaient dans ces affaires d'épuration avaient été révoqués par



les nazis, notamment après les événements de septembre 1942.) Ceux-ci glissaient donc facilement vers un argumentaire selon lequel tout le monde avait été membre de la VdB et que le Rechtswahrerbund n'avait été qu'une association professionnelle. En réalité le Rechtswahrerbund était une organisation ouvertement nazie. Le bulletin d'adhésion le formule en termes on ne peut plus clairs : « Mir ist bekannt, dass der Zweck des Bundes die Verwirklichung des nationalsozialistischen Programmes ist, auf dem ganzen Gebiet des Rechtslebens ». Les avocats ne vont finalement qu'écooper de condamnations assez légères. À part ceux contre lesquels des moyens antipatriotiques ont pu être soulevés.

Qu'entendez-vous par « moyens antipatriotique » ?

Prenez les affaires de divorce, on trouve une série d'exemples de ce côté-là. Comme cet avocat qui écrit dans son mémoire que le conjoint ou la conjointe écoute tout le temps la radio anglaise. Ou tel autre qui avance comme cause de divorce que la femme d'un collaborateur, qui se promenait avec son uniforme nazi, se serait exclamée : « Maintenant, non seulement il est pour les nazis, mais en plus il l'affiche. C'est la honte sur la famille ! »

Qu'est-il arrivé aux magistrats allemands qui avaient siégé aux Sonder- et Standgerichte et qui avaient directement condamné à mort des prévenus ?

Après la Libération, les principaux juges allemands ont été déferés devant les tribunaux de crimes de guerre, et un certain nombre a été condamné. Il y a également eu des condamnations à mort, notamment pour le président du Sondergericht, Adolf Raderschall, un homme redoutable qui avait condamné à mort 21 grévistes en 1942. Mais tous ces magistrats nazis vont finalement être graciés. Cela a laissé une très mauvaise impression à la population. D'autant plus que huit Luxembourgeois avaient été condamnés à mort et exécutés.

Pourquoi a-t-on exécuté des Luxembourgeois sans toucher aux Allemands ?

Je ne le sais pas. Mais à partir de 1947, l'ennemi n'était plus l'Allemagne mais l'URSS. Ce fut ainsi que Fritz Hartmann, qui avait été le chef de la Gestapo et avait présidé le Standgericht, fut condamné au Luxembourg à la peine de mort le 17 février 1951. Or j'ai vu une lettre datant de début décembre 1951 signée par Konrad Adenauer dans laquelle celui-ci demandait la grâce pour Fritz Hartmann. La grâce lui était d'ailleurs accordée peu avant Noël de la même année ! La Grande-Duchesse Charlotte écrit à ce sujet au ministre de la Justice, Victor Bodson (LSAP), pour lui dire qu'elle signera la conversion de peine en travaux forcés à perpétuité, mais que c'était à lui d'en assumer la responsabilité politique. On parlait d'ailleurs en Allemagne toujours de « Kriegsgefangene » et non de « Kriegsverbrecher ». En 1967, après l'expulsion de Hartmann en Allemagne, Victor Bodson dira « Wir haben den Dreck über die Mosel geschoben ». Hartmann travaillera en tant que clerc dans une étude d'avocats à Düsseldorf.

Y a-t-il eu des juges allemands qui avaient siégé au Luxembourg et qui vont faire carrière dans la République fédérale ?

Oui, notamment Leonhard Drach qui avait siégé au Standgericht. Peu après sa libération en 1954, il devient procureur à Frankenthal, en Rhénanie-Palatinat. En 1964, un prévenu qui connaissait le passé de Drach a d'ailleurs fait un éclat, refusant de se faire accuser par « un criminel de guerre ». Cet épisode a provoqué une commission d'enquête parlementaire qui concluait que Drach n'était plus tenable. Mais, finalement, il est resté en place jusqu'au moment où il pouvait toucher sa pension. ●

NAHER OSTEN

„Mehr Annexion geht nicht“

Judith Poppe, Tel Aviv



Siedler vor seinem Haus in Karmeit Tzur



Für die Straße zerstörter Wein vor dem Flüchtlingslager Al-Aroub



Nasri Sabarna, Bürgermeister von Beit Ummer

„Die neue Straße wird unsere Stadt in zwei Teile teilen“, sagt Nasri Sabarna, Bürgermeister der palästinensischen Stadt Beit Ummer in der Nähe von Bethlehem. Hinter ihm steht auf sandigen Hügeln eine Reihe von Baggern, Planiertraupen und Lastwagen: „Tausende von Quadratmetern östlich der neuen Straße können von unseren Bauern dann nicht mehr erreicht werden.“

Mit seiner Hand zeigt er Richtung Osten auf die Weinberge, die auf den Hügeln liegen, auf die Oliven- und Obstbäume. Bislang konnten viele Familien damit ihren Lebensunterhalt verdienen. Das könnte sich mit dem Bau der neuen Autobahn ändern. Sabarna bezweifelt, dass die Bewohner/innen von Beit Ummer mit ihren Traktoren die Autobahn werden überqueren können: „Das Land wird den Siedlungen zugutekommen, die sich östlich von Beit Ummer befinden, Migdal Oz, Efrat.“ Dabei befindet sich das Land in Privatbesitz von Bewohner/innen von Beit Ummer. Genauso wie die 800 000 Quadratmeter, die durch den Bau selbst bereits zerstört wurden: „Zig Familien verlieren ihren Lebensunterhalt“, fährt Sa-

1990 lebten in der boomenden Siedlung Beitar Illit gerade mal 5 500 Siedler. Heute sind es zehnmal so viele

barna fort und blickt ernst: In der palästinensischen Stadt mit circa 17 000 Einwohner/innen sind ohnehin 60 bis 80 Prozent ohne Arbeit.

Die Beit-Ummer-Umgehungsstraße ist nur eine von vielen Straßen, die die israelische Regierung derzeit in den palästinensischen Gebieten bauen lässt. Die Straßen sind Teil eines großangelegten Masterplans, den Verkehrsministerin Miri Regev im November

2020 in Anwesenheit zahlreicher Siedler und der Leiter der israelischen Behörden im Westjordanland veröffentlicht hat. Der Plan ist eine auf Papier gebrachte Vision davon, wie die israelische Regierung sich das Westjordanland im Jahr 2045 vorstellt. „Wir nehmen den Fuß nicht vom Gas“, kommentierte Regev den Bau von vier Straßen, die in diesem Masterplan enthalten sind: „Wir wenden de facto Souveränität an und verbinden Israel, auch in Judäa und Samaria.“

Yehuda Shaul, Co-Director des Israelischen Zentrums für öffentliche Angelegenheiten, breitet in einem Jerusalemer Hotel eine Karte von Regevs Masterplan auf dem Tisch aus: Ein Netz aus orange markierten Schnellstraßen spannt sich über die Fläche der besetzten Gebiete – vom östlichen Jordantal bis in den Westen und damit in israelisches Kernland hinein. „Die israelische Regierung wird sagen, dass von den Straßen auch die Palästinensern profitieren“, sagt Shaul. „Doch wenn man einen Blick auf die Karte wirft, wird schnell deutlich, dass die Straßen den Siedlern und dem Siedlungsbau dienen sollen.“ In ei-

nem Gemeinschaftsprojekt mit der Nichtregierungsorganisation Breaking the Silence hat Shaul einen Bericht zum Straßenbau in den besetzten Gebieten erarbeitet. Mit dem Stift wischt er einige Male von links nach rechts über die ausgebreitete Karte: „Die lateralen Straßen sollen die Karte verändern. Die Schnellstraßen ermöglichen, die Siedlungsbildung tiefer ins Westjordanland zu tragen.“

Zahlreiche Straßen, die bisher einspurig verlaufen, sollen ausgebaut werden, allerdings nur diejenigen, die Siedlungen miteinander und mit Israel verbinden. Außerdem sind zahlreiche Umgehungsstraßen um palästinensische Zentren geplant. „Kein Siedler, mit Ausnahme derer in Hebron und Nevoat“, erklärt Shaul, „wird nach dem Bau der Umgehungsstraßen durch palästinensische Zentren fahren müssen.“ In der Studie zitiert Shaul ein israelisches Planungsdokument für Siedlungen im Westjordanland aus dem Jahr 1997: Getrennte Straßen Straßen für Israelis und Palästinenser, so das Dokument, seien statt gemeinsamer Straßen das vorzuziehende Modell. Zwar seien gemeinsame Straßen „billiger und besser für den Verkehr“, jedoch „nur für Friedenszeiten geeignet“. Getrennte Straßen könnten „auch in angespannten Zeiten“ genutzt werden.

„Die Erfahrung zeigt“, so Shaul, „dass Umgehungsstraßen ein Aufblühen von Siedlungen erlauben.“ Als Beispiel nennt er Beitar Illit. 1990 lebten in der mittlerweile boomenden Siedlung gerade mal 5 500 Siedler. Doch der Neubau eines Tunnels, der Mitte der 1990-er Jahre für die Siedler auf dem Weg nach Jerusalem die Fahrt durch Bethlehem unnötig machte, und eine Umgehungsstraße um den palästinensischen Nachbarort Husan sorgten dafür, dass die Zahl der Einwohner/innen von Beitar Illit mittlerweile um das Zehnfache gestiegen ist. Einen ähnlichen Effekt dürfte sich die israelische Regierung von der Umgehungsstraße um Beit Ummer erhoffen.

Bisher müssen alle, die von Jerusalem aus in den Süden fahren, die Straße Nummer 60 nutzen und Beit Ummer passieren. Palästinensische Kleinbusse, Autos und Taxis mit weißen palästinensischen und gelben israelischen Nummernschildern schieben sich

langsam die einspurige Straße entlang, dazwischen israelische Militärfahrzeuge und ein Bus mit der Aufschrift „Gesellschaft zur Entwicklung von Gush Etzion“. Gush Etzion – so lautet die offizielle israelische Bezeichnung des Siedlungsblocks südlich von Jerusalem. In Zukunft soll die Straße 60 anders aussehen: In einem Bogen wird sie um Beit Ummer herumführen; auch durch das nördlich gelegene Flüchtlingslager Al-Aroub werden keine Israelis mehr fahren müssen. Eine aufwändig gebaute Brücke wird sie über das Flüchtlingslager führen. Außerdem wird die neue Straße 60 verbreitert und nicht mehr zweispurig, sondern vierspurig sein.

Ein Siedler aus Karmeit Tzur, nur eine Autominute von Beit Ummer entfernt, freut sich über die Straße. Sie wird ihm das Leben erleichtern. Der Siedler, der seinen Namen nicht in der Zeitung lesen möchte, trägt schwarze Hose, weißes Hemd und die Kippa der Nationalreligiösen, die so genannte Kippa S'chuga. Vor 24 Jahren ist er aus Jerusalem in die Siedlung gezogen. „Es ist ein wichtiges Gebiet hier“, sagt er. „Es gibt hier ein Kontinuum von palästinensischen Zentren.“ Ob er das zerschneiden wolle? Er hält kurz inne, nickt, schüttelt den Kopf und nickt dann wieder: „Ja, eigentlich kann man das so sagen.“ Politische Gründe sieht er nicht in der Umgehungsstraße. Für den Berufspendler ist die Straße lediglich eine Lebenserleichterung. Wenn er zu Stoßzeiten nach Jerusalem fahren muss, brauche er mit dem Auto weit über eine Stunde, dabei sind es nur 29 Kilometer.

Yehuda Shaul im Jerusalemer Hotel faltet langsam die Karte zusammen: „Bisher kommt der internationale Aufschrei immer dann, wenn Siedlungsblöcke angekündigt sind.“ Der Straßenbau sei laut Shaul bisher ein blinder Fleck gewesen, auch in der Arbeit von Nichtregierungsorganisationen. Dabei mache die Infrastruktur es erst möglich, dass Siedlungen florieren. „Möglicherweise werden nicht alle Projekte so durchgeführt, wie sie geplant sind. Doch wir können davon ausgehen, dass hier Schritt für Schritt eine größere Vision umgesetzt wird.“ Dann steckt er seinen Stift zurück in die Tasche: „Und mehr Annexion als dieser Plan, das geht eigentlich nicht.“ ●

TÜRKEI

Ein Regime mutiert

Cem Sey

Anfang November 2020 trat der türkische Finanzminister Berat Albayrak zurück. Der Schwiegersohn von Staatspräsident Recep Tayyip Erdogan wird für die tiefe Wirtschaftskrise im Land verantwortlich gemacht. Dabei hatte er nur die Wirtschaftspolitik betrieben, die Erdogan ihm vorschrieb und Wirtschaftsexperten einhellig als falsch bezeichnen.

Erdogans ideologisch motivierte Politik stößt zunehmend an ihre Grenzen. Die Inflationsrate liegt bei 15 Prozent und steigt, zehn Millionen Menschen sind arbeitslos, die Bürger flüchten zum US-Dollar. Da die Wirtschaft eigenen Gesetzen folgt und sich vom

autoritären Gebaren eines Präsidenten nicht beeindrucken lässt, muss Erdogan eine wirtschaftliche Kehrtwende hinlegen. Denn die wirtschaftlichen Sorgen bereiten den Bürgern mehr Kopfschmerzen als die strikten Corona-Maßnahmen. Streiks brechen aus, gesellschaftlicher Protest nimmt zu. Da ein Rücktritt Erdogans nicht in Frage kommt, zieht das Regime aus Angst vor den unzufriedenen Bürgern die Zügel noch fester an. Das autoritäre Regime mutiert und seine faschistoiden Züge treten deutlicher in Erscheinung.

Ende letzten Jahres nutzte das Regime eine Forderung von internationaler Seite clever aus. Die Türkei ist seit 29 Jahren Teil der

Financial Action Task Force. Seitdem bittet die FATF, das wichtigste internationale Gremium zur Bekämpfung und Verhinderung von Geldwäsche, Terrorismus- und Proliferationsfinanzierung, die Türkei darum, die vereinbarten Maßnahmen auch gesetzlich umzusetzen. Um dieser Forderung angeblich nachzukommen, hat nun das türkische Parlament ein Gesetzespaket verabschiedet. Doch darin fehlt tatsächlich eine der Kernmaßnahmen. Und zwar just jene, die die Kontrolle über die Finanzen einflussreicher Politiker regelt. Stattdessen gibt es einen Zusatz: Der türkische Staat nimmt sich die Freiheit, die Leiter ziviler Vereinigungen durch Treuhänder zu ersetzen. Ein perfektes Mittel zur Gleichschaltung kritischer zivilgesellschaftlicher Organisationen.

Zugleich verschärfen die Regierenden ihren ohnehin schrillen Ton gegenüber der Opposition. Während Erdogans Partei der Gerechtigkeit und Entwicklung vor allem der größten Oppositionspartei CHP (Republikanische Volkspartei) vorwirft, einen Aufstand provozieren zu wollen, greifen ihre stillen Koalitionspartner hauptsächlich die kurdisch-sozialistische und drittgrößte Partei des Landes, die HDP (Demokratische Partei der Völker), an. So behauptete Mitte Dezember der Vizepräsident der faschistischen MHP (Partei der Nationalistischen Bewegung), Semih Yalcin, dass HDP-Anhänger, immerhin sechs Millionen Menschen, Schädlinge seien, die vernichtet werden müssten – eine Äußerung, die in einem Rechtsstaat ein ernsthaftes juristisches Nachspiel hätte. Nicht aber in der Türkei, wo der Rechtsstaat seit einigen Jahren nur noch auf dem Papier existiert.

Türkische Behörden wehren sich seit Wochen gegen ein bindendes Urteil des Europäischen Gerichtshofes für Menschenrechte (EGMR), der die Inhaftierung von Selahattin Demirtas, dem ehemaligen Vorsitzenden der HDP, als unrechtmäßig bezeichnet. Der Widerstand kommt von höchster Ebene. Trotz der Verträge, die die Türkei unterschrieben hat, behauptet Erdogan höchstpersönlich, die Entscheidungen des EGMR seien für sein Land nicht verbindlich und das Urteil sei politisch motiviert.

Nach außen zeigt die Türkei ohnehin nur noch die Zähne. Im Kaukasus zettelte sie im letzten Herbst einen Krieg an, in Syrien unterstützt sie dschihadistische Gruppen, in Libyenkonflikt ist sie das einzige Land, das keinen der Beschlüsse der Berliner Libyenkonferenz umsetzt, Zypern und Griechenland provoziert die Türkei ununterbrochen mit aggressiver Rhetorik.

Die Stimmung der türkischen Bevölkerung, so sehr die Bürger Erdogan auch satt haben, wird von dieser Politik beeinflusst. Eine neue Studie der Universität Bilgi zeigt, dass die überwiegende Mehrheit der Anhänger des Regimes, aber auch Oppositionelle, die USA und Israel als Hauptfeinde der Türkei ansehen. Russland hingegen wird als Freund empfunden. Die EU kommt ebenfalls schlecht weg: 79 Prozent der Befragten glauben, dass die Europäer die kurdische PKK unterstützen und die Türkei spalten wollen.

Kein Wunder, dass allmählich selbst Staaten wie Deutschland, die bisher stets auf Kompromisse setzten, ihre Geduld verlieren. So ignorierte Berlin vor einigen Wochen ein Auslieferungsge-such des Nato-Verbündeten Türkei. Berlin lehnt es ab, den Journalisten Can Dündar auszuliefern, dem Erdogan vorwirft, ein Spion zu sein.

Europa bleibt aber vorsichtig. Obwohl Washington bereits Sanktionen gegen türkische Politiker und Bürokraten wegen ihrer Rüstungsgeschäfte mit Russland verhängt hat, zögert Brüssel noch, einen ähnlichen Weg zu gehen. Sanktionen, die auf die türkischen Verantwortlichen im Energiesektor abzielen, sollen erst auf der nächsten Sitzung des Europäischen Rats am 25. März, nach Amtsantritt des neuen US-Präsidenten Joe Biden, diskutiert werden.

Dass die EU-Politiker bis dahin schlauer aus Erdogans Rochaden werden, ist wenig wahrscheinlich. Denn ob das mutierende Regime Erdogans gefährlicher wird oder seinem Ende entgegen-taumelt, wird auch in drei Monaten kaum klar zu erkennen sein. ●

reals weitgehend frei berichtenden türkischen Medien systematisch unter Druck zu setzen. Nicht nur gesetzliche Einschränkungen, sondern auch durch schärfere Infiltrationen. Der erfahrene und kritische Journalist Aydin Ergin beschrieb dieses Vorgehen im Blog *intrnational.de* wie folgt: „Ein Finanzpool, der aus höchstens fünf oder sechs großen Baustreitern von Bankrot, die den Livekanal bei staatlichen Ausschreibungen erhalten, hat Zeitungen und Fernsehkanäle aufgekauft und deren Führungsgesetze mit seinen Mitteln, die Erdogans Empfindungen und Anweisungen befolgen.“

Mit einer Anordnung vom 1. August 2019 versucht der türkische Hohe Rat für Rundfunk und Fernsehen (RTÜK) zur Zeit, das Internet unter seine Kontrolle zu bringen. Laut ihr müssen ab jetzt Sender und Livestream-Kanäle, die in der

ernsten Angriffs des autoritären Regimes auf kritische Medien lauten und bereits im Vorfeld. Denn seitdem die größten und bekanntesten Medien von Erdogans Helfern übernommen sind, sind es vor allem die kleinen Medien im Internet, die dem Regime ein Dorn im Auge sind.

Der Vertreter von Erdogans Partei im RTÜK, Nuralih Öztürk, betonte gegenüber der BBC: „Zwar, dass Sender, die auf YouTube oder Periscope einige Stunden senden, von der neuen Regelung nicht betroffen sein. Doch der Text der Anordnung ist demnach unpräzise, dass nicht nur die vom Regime verbotenen kritischen Medien in der Türkei wie *Medyaorji* oder *T24* bald zum Schweigen gebracht werden können, sondern auch internationale Sender. Vor allem wird betont, geklärt, wie die Kontrolleure von RTÜK mit dem neuen, gemeinsamen YouTube-Kanal der Sender. Deutsche

Votre publicité ici

Contactez Zoubida Belgacem qui est en charge de la régie publicitaire au sein du **Lëtzebuurger Land**.

+352 48 57 57 32
zbelgacem@land.lu

Les trois riverains

Pour booster la navigation fluviale, le gouvernement allemand a supprimé les péages sur les fleuves. D'ici mi-2021, il compte abolir les taxes sur la Moselle. Un seul hic : entre Thionville et Coblenze, la Moselle est un fleuve international, un condominium sur lequel plusieurs États exercent une souveraineté conjointe, et c'est à la Société internationale de la Moselle, réunissant la France, le Luxembourg et l'Allemagne, que revient la compétence de fixer les péages. Pour abolir ceux-ci, l'Allemagne devrait convaincre ses voisins d'amender la Convention de la Moselle, conclue en 1956 pour financer la canalisation du fleuve. Dans une réponse à une « Kleine Anfrage », le gouvernement fédéral expliquait début novembre que les discussions avec le Luxembourg et la France tourneraient autour d'une « renationalisation » de la compétence fiscale sur la Moselle internationale et sur les conséquences et compensations financières qu'elle engendrerait. Le Luxembourg, qui compte 36 kilomètres de voie navigable sur la Moselle (contre 297 pour la France et 206 pour l'Allemagne), « pourrait s'imaginer » abolir la taxe tandis que, du côté français, la « situation serait plus compliquée », croit savoir le Trierischer Volksfreund. Face au Land, le ministère des

Transports se refuse de commenter avant d'avoir répondu à une question parlementaire posée sur le même sujet par le député libéral Gusty Graas qui, notamment en tant qu'ancien président de la Fédération des pêcheurs sportifs, s'intéresse au statut juridique de la Moselle. Au sein de la Commission de la Moselle, dont le siège se trouve à Trèves, le Luxembourg se fait représenter par les Ponts et Chaussées. Dans les années 1950, le Luxembourg s'était montré peu enthousiaste à l'idée de canaliser la Moselle, et il avait fallu l'intervention de Robert Schuman himself pour débloquer les négociations. D'un point de vue logistique, la Moselle est un fleuve assez ingrat : à cause de sa proximité avec les ports maritimes, qui fait naître la tentation du tout-camion, mais aussi de la Römerbrücke, un patrimoine mondial de l'Unesco qui empêche les bateaux de plus de deux étages de conteneurs de passer. Le port de Merttert pourrait éventuellement bénéficier d'une levée du péage. En 2019, la Société du Port de Merttert avait comptabilisé 110 700 tonnes de trafic global. Le rapport annuel évoque une baisse de treize pour cent sur un an, principalement provoquée par une chute de 33 pour cent des exportations de produits sidérurgiques. [bt](#)



Land

08.01.2021

9

W I R T S C H A F T

Shop till you drop



Le libéral Xavier Bettel qui lève une partie des restrictions sanitaires pour sauver l'Autofestival et les soldes. Le narratif, quelque peu simpliste, s'est rapidement diffusé dans la bulle Twitter. Initialement prévues pour le 2 janvier, les soldes ne débiteront finalement que le 20. Face au ministre des Classes moyennes, Lex Delles (DP), la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC) avait revendiqué de les faire démarrer aussi vite que possible, c'est-à-dire dès le lundi 11 janvier. Mais, selon le directeur de la CLC, Nicolas Henckes, le ministre s'y serait opposé, préférant échelonner l'ouverture et ne pas susciter les mouvements de personnes entre le Luxembourg et la France. Car dans l'Hexagone, les soldes d'hiver 2021 débutent également le 20 janvier. La synchronisation des soldes est une revendication ancienne des commerçants lorrains. « Tout le nord lorrain aurait passé la frontière et le pouvoir d'achat se serait étiolé », déclarait, il y a quelques semaines, un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Moselle au *Républicain Lorrain*.

Le ministre français chargé des PME, Alain Griset, avait contacté son homologue luxembourgeois fin décembre pour trouver une issue. Selon le communiqué officiel, les deux ministres auraient promis qu'« une réflexion à l'échelle européenne soit initiée sur les dates de soldes afin de limiter les distorsions de situations entre les territoires frontaliers ». Le Luxembourg avait donc tiré le joker du *level-playing field*. La pandémie et le second confinement « light » auront fini par aligner les dates, en repoussant le début des soldes luxembourgeoises de 18 jours. En novembre, le Luxembourg apparaissait comme le passager clandestin de la lutte sanitaire. Alors que la France et la Belgique avaient fermé tous les magasins non-essentiels dès le mois de novembre, le Grand-Duché s'était transformé en oasis de la consommation dans la Grande Région. Le Black Friday et les ouvertures du dimanche avaient attiré les foules et attisé la colère des responsables politiques belges et français. Après ce rush de Noël, la situation se retournait, le Luxembourg fermant les commerces non-essentiels que venaient de rouvrir la France et la Belgique. À partir de lundi, le Luxembourg se trouvera en déphasage avec son voisin allemand, où les magasins resteront fermés. Pour contrecarrer les critiques, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn (LSAP), se fendait ce mercredi d'une interview sur *SR 3 Saarlandwelle* pour assurer aux auditeurs qu'il ne s'agirait pas d'une « provocation » : « Wir

wollen alles tun... oder nicht tun um deutsche Kunden nach Luxemburg in unsere Geschäfte zu ziehen. Darum haben wir die Geschäfte nicht aufgemacht. » [bt](#)

From Russia with love

Vladimir Poutine l'exige. Le Luxembourg ne peut que s'y plier. Le Parlement s'apprête à voter la nouvelle version du traité de non-double imposition entre la Russie et le Grand-Duché. Dans son avis rendu pendant les fêtes, la Chambre de commerce se résigne à un traité « moins favorable que sa version précédente, non seulement en ce qui concerne les taux, mais également dans la définition des dividendes, qui semble plus restrictive ». Le taux de retenue à la source, sur dividendes et intérêts (sauf des exceptions saluées par le patronat) est porté à quinze pour cent contre zéro à cinq pour cent actuellement, selon une « alerte fiscale » de KPMG publiée en mai dernier. Le président de la puissante Fédération avait sommé en mars les centres financiers offshore européens plébiscités par les fortunes et sociétés russes (Chypre, Malte et le Luxembourg) de modifier leurs conventions de non-double imposition avec la Russie dans le cadre de sa politique de lutte contre le Covid-19. Le fiscaliste Jean Schaffner (Allen & Overy) explique que la modification intervient « probablement pour augmenter les recettes fiscales liées aux flux financiers vers la Russie et taxer les investissements en Russie

effectués par des ressortissants russes ».

The Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Russia (BLCC) avait également craint que les vellétés de Vladimir Poutine « compromettent les projets futurs » de ses membres, des entreprises belges et luxembourgeoises qui investissent en Fédération via des structures luxembourgeoises. « Par conséquent, lors de la signature des amendements à l'accord, les intérêts des entreprises du secteur réel de l'économie, ainsi que des institutions publiques, ont été prises en compte pour percevoir des dividendes à l'ancien taux, ce qui constitue une exception aux nouvelles conditions », se félicite le CEO de la BLCC Oleg Prozorov. L'intéressé relève néanmoins que les nouvelles règles ne prendront effet que dans un an et espère d'ici-là recueillir davantage d'informations pour atténuer les risques. Pour les chrétiens orthodoxes, qui célèbrent la naissance du Christ ce jeudi, le père Noël n'existe pas. [pso](#)

Bien dans sa basket circulaire

Elles sont présentées comme *the world's first circular sneakers* sur le site de Luxinnovation. À l'inverse des concurrentes de Thousand Fell (États-Unis) ou de Dress-to-live (WAO Shoes, Italie) qui ne sont « que » recyclées, les baskets de Our choice s(er)ont conçues (au Portugal) de matières naturelles brutes

pour être portées pendant « plus d'une décennie voire toute une vie » grâce à un entretien réalisé par le fabricant, selon le jeune entrepreneur à l'origine de l'initiative. Filip Westerlund (photo : Our Choice), 28 ans, étudiant suédois en psychologie à l'Université du Luxembourg travaille sur le concept avec quelques-uns de ses camarades depuis deux ans et se félicite aujourd'hui que le financement ouvert fin novembre sur la plateforme Kickstarter a levé quatre fois plus de fonds qu'escompté (16 000 euros ce mercredi contre 4 300). « We're absolutely thrilled. Circular economy is what we need. The future of fashion is circular and digital », confie-t-il au *Land*. Le locataire du Luxembourg University Incubator, qui étudie par ailleurs le changement comportemental vers le durable, conçoit une consommation réalisée à la mesure des besoins du consommateur. « We receive the order, then we produce. » L'accès direct au client via la plateforme digitale supprime les coûts et marges des intermédiaires et permet d'accéder à une gamme de prix (autour de 140 euros) tout à fait alignée sur la concurrence, qui

elle ne répare pas les chaussures abimées, un entretien qui coûte 70 euros (l'occurrence). Filip Westerlund espère finaliser l'établissement de la société Our Choice au Luxembourg dans les prochaines semaines. Une autre campagne devrait être organisée sous peu. La cagnotte pour les sneakers ferme dimanche. [pso](#)

Wagener après Bausch dans le déluge

Marc Wagener succède en ce début de mois de janvier à Romain Bausch à la tête du Conseil national des Finances publiques. Économiste et cadre de la Chambre de commerce a été désigné à mi-mandat par ses pairs membres de ce comité indépendant chargé de veiller à la bonne application des règles et objectifs budgétaires du Luxembourg. Marc Wagener est nommé pour deux ans dans un contexte très particulier pour l'institution émanant de la Commission européenne. Cette dernière a fait activer la clause de circonstances exceptionnelles qui permet aux États membres de déroger aux limitations de l'endettement à soixante pour cent du PIB et du déficit annuel à trois pour cent (une loi d'airain dont le Luxembourg ne souffre traditionnellement pas du fait de comptes publics en bonne forme), mais aussi de passer outre l'objectif budgétaire de moyen terme, fixé au cas par cas. Avec les mesures de lutte contre la pandémie, le solde structurel (l'indicateur de viabilité à long terme des finances publiques) chuterait en 2020 à moins quatre

pour cent alors que l'objectif luxembourgeois de moyen terme s'établit à moins 0,5, détaille Marc Wagener auprès du *Land*. « On ne va pas se prononcer sur l'arbitrage rigueur ou dépense maximaliste », commente l'économiste, mais sur le respect des objectifs budgétaires, complète-t-il. Or, il n'y en a plus jusqu'à 2021 et la Commission prorogera sans doute la clause de circonstances exceptionnelles en 2022. C'est ce que croit Marc Wagener qui précise toutefois que le Luxembourg pourra rétablir le cap budgétaire assez rapidement et naturellement, du fait notamment d'un centre financier peu affecté. Romain Bausch, ancien homme fort de SES, continue en tant que membre du CNFP, désigné (comme Simone Delcourt) par la Chambre des députés. Patrick Graffe est proposé par la Cour des comptes, Sylvain Hoffmann par la Chambre des salariés et la Chambre de la fonction publique, Délia Nilles et Jean Olinger par le gouvernement. [pso](#)

Ticker



Sören Becker

L'emblématique
et symptomatique
ancienne

cheminée de la
tannerie Idéal

Pierre Sorlut

Pierre et Patty Koppes, deux générations d'une même famille ferraillent pour le développement l'économie circulaire dans le centre névralgique de Wiltz

Le 14 décembre dernier à Wiltz. Un mélange de neige et de pluie alimente la boue de l'immense chantier *Wunne mat der Wooltz*. Un écoquartier se dressera d'ici 2030 sur cette ancienne friche industrielle de 25 hectares à la lisière du centre-ville. 1 800 habitants y sont attendus. C'est un quart de la population locale actuelle (7 500 habitants). La cheminée de l'ancienne tannerie du cuir Idéal survivra à la réhabilitation du glorieux puis décadent passé industriel de Wiltz. La rivière du même nom, canalisée à des fins d'exploitation retrouvera un lit plus naturel, bordé d'arbres. Le programme envisagé avant les années 2000 et dorénavant porté par le Fonds du logement a été l'une des raisons du choix de la capitale des Ardennes comme *hotspot* de l'économie circulaire au Grand-Duché. En 2015. Quand Wiltz est devenue le laboratoire de cet axe de développement économique où la production et la consommation sont envisagées de sorte qu'elles ne produisent plus de déchets.

Pour l'heure, la zone qui lie, au sud-ouest de la commune, le Wiltz industriel (la fabrique de revêtement de sols IVC, les feuilles de cuivre de Circuit Foil) au Wiltz résidentiel n'est que fange et gravats. Y défilent pelleteuses et camions benes. Patty Koppes, la jeune coordinatrice en chef ès-économie circulaire à Wiltz (31 ans), nous accueille à la bordure du chantier, au Circular Innovation Hub, dernier né des projets locaux estampillés économie circulaire. Cette sorte de musée évolutif a une vocation pédagogique et doit présenter les développements dans la logique *cradle to cradle*. Cette vitrine de l'économie circulaire qui ne produit pas de déchet (en opposition à l'économie linéaire de production, consommation, rejet) est installée depuis le mois d'octobre de façon temporaire dans l'ancien atelier communal, des locaux d'une modestie revendiquée garnis par un mobilier de récup'. Pierre Koppes, échevin socialiste en charge de l'économie circulaire à la Commune et père de Patty,

nous y attend. Il invite à choisir un coin dans cet ensemble éclectique de fauteuils, de chaises, de meubles et de tables en bois qui rappelle qu'ici rien ne se jette, tout se restaure.

Contre le déclin

Au milieu des panneaux et écrans installés un peu à la va-vite (le hub déménagera d'ici trois ans dans l'ancien bâtiment administratif de l'usine de cuir) pour présenter la vingtaine de projets réalisés ou en développement, le père (67 ans) et la fille détaillent, à notre demande, comment ils se retrouvent tous deux porte-étendards de l'économie circulaire à Wiltz, au Luxembourg et même à l'étranger. L'ancien directeur du lycée du Nord, échevin depuis 2000, raconte que la ville s'est convertie à l'économie circulaire par besoin et par hasard. Besoin d'abord parce que, autrefois prospère, la commune a connu un réel déclin industriel. Les drapiers, cordonniers, papetiers et tanneurs qui s'étaient installés le long de la rivière (elle-même bordée de forêts en amont et en aval) ont quitté les lieux notamment avec la liquidation, en 1961, de la tannerie Idéal qui a employé 1 200 personnes à son apogée dans les années 1950 (selon *industrie.lu*). Les tentatives consécutives de réindustrialisation, avec l'arrivée d'Eurofloor-Sommer (qui deviendra Tarkett), de United Caps (production de bouchons et capsules) ou encore d'Alipa (emballage industriel) n'ont que trop peu ralenti la paupérisation en cours. Le départ, dans les années 1990n de la production d'Eurofloor-Sommer (installée sur le site de la tannerie depuis 1962) a entraîné de nombreuses faillites en ville (commerces, sous-traitants, restauration), relate Pierre Koppes. En 2017, année électorale, la froide statistique du Statec faisait de Wiltz la commune luxembourgeoise (sur 105) où le « contexte de vie offert à ses habitants » était le plus « défavorable », juste devant Esch-sur-Alzette. L'indice mis à jour en 2019 (mais non présenté dans une publication), confirme le triste score. Parmi les variables de l'indice synthétique figurent la part des ménages monoparentaux, le salaire médian, la part des résidents bénéficiant du RMG, le taux de chômage et la part des personnes ayant un emploi et travaillant dans des professions de bas niveau selon la classification internationale. L'initiative Capitale 2030 lancée en 2014 par les élus communaux du LSAP (alors majoritaires) devait enrayer le déclassement. Dans ce cadre, l'investissement dans l'économie circulaire ambitionne toutefois moins de réindustrialiser massivement la commune que d'insuffler un nouveau mode de production et de vie, plus durable, explique l'échevin.

Par hasard ensuite, ou plutôt par un concours de circonstances, la secrétaire d'État à l'Économie Francine Closener (LSAP) a proposé en 2015 à Wiltz de devenir le laboratoire national de l'économie circulaire. Celle qui siège aujourd'hui à la Chambre explique s'être appuyée sur le développement éco-socialement responsable de *Wunne mat der Wooltz* (quartier pauvre en voitures où les espaces de vie en communauté sont privilégiés), sur la présence de « plusieurs entreprises circulaires sur place » (principalement le concepteur de revêtements de sols durables Tarkett dans le *zoning* du Salzbaach), mais aussi sur la « volonté politique de soutenir plusieurs projets circulaires ». La couleur politique de la commune à cet instant présageait la possibilité d'une coopération fructueuse avec le ministère de tutelle boulevard Royal dirigé, comme de coutume, par un socialiste, en l'espèce Etienne Schneider, lequel pouvait avancer son initiative éco-environmentaliste. « L'étude Rifkin » réalisée en 2016 en restera le symbole le plus emblématique avec un cérémonial tapageur à Luxexpo en présence des huiles politiques (avec le vice-premier en vedette) et économiques, mais aussi du futurologue *himself*. Mais l'économie circulaire, englobée par le concept de Troisième révolution industrielle vendu en série par Jeremy Rifkin (les Hauts-de-France avaient également dépensé, comme le Luxembourg, autour de 400 000 euros pour un projet aujourd'hui au point mort), n'a, dans l'ensemble, été portée que par les seconds couteaux de la première coalition Bettel.

Billet vert

Un crochet par la revue de presse du Service information et presse (dont les archives débutent en 1999) informe que *d'Zeitung vum Lëtzeburger Vollek* est, en avril 2000, le premier journal luxembourgeois à avoir défendu le concept d'économie circulaire, alors tout juste théorisé. La *Kreislaufwirtschaft* est évoquée parmi des innovations, « die ökologisch sinnvoll, inzwischen aber vor allem standortpolitisch wichtig und für die Schaffung von zukunftsfähigen Arbeitsplätzen bedeutend sein könnten ». Le quotidien communiste traite les années suivantes régulièrement de la thématique, principalement associée à la politique agricole et à sa dimension productiviste. Et c'est de ce côté du spectre politique que l'économie circulaire est adoptée. Mais localement seulement. Comme l'explique l'universitaire Steffen Boehm dans un article publié dans la revue *Ephemeria*, le concept d'économie circulaire a permis au début des années 2000 de dédiaboliser les théories pour une économie durable, nées dans les années 1970 (comme le rapport *Limits of growth* pour le Club de Rome), jusque-là associées à des écologistes

ou altermondialistes jugés extrémistes, parce qu'elles pointaient du doigt les méfaits de la globalisation de l'industrie et le peu de régulation lié aux politiques néo-libérales. « Sustainable growth can be best sold when its procedures demonstrate to be valuable », écrit Steffen Boehm. L'économie circulaire met fin à l'antagonisme entre l'économie et l'écologie. C'est ainsi que la Fondation Ellen MacArthur (en collaboration avec le cabinet McKinsey) et la Commission européenne sortent, coup sur coup en 2013 et 2014, les revendications pour une économie durable du carcan gauchiste et écolo. Toutes les familles politiques (en Europe occidentale, mais aussi au Japon ou en Chine) s'en saisissent de manière décomplexée en prétendant qu'on peut faire du fric en protégeant l'environnement. Dans le cadre de l'économie circulaire, l'utilisation des ressources porte une haute valeur ajoutée. La conception, d'un bâtiment par exemple, est envisagée pour que ses composants soient réutilisables de manière perpétuelle. Il peut être démonté après son utilisation. Mais il peut aussi être utilisé de manière optimale. Un restaurant peut servir de *co-working space* en dehors des heures de service. Des ateliers et outils mis à disposition des communautés permettent de réparer les objets abîmés. Les accessoires qui peuvent être mutualisés, comme du matériel de jardinage (que l'on utilise ponctuellement), le sont. L'économie circulaire est aussi un nouveau mode de vie qui permet un resserrement de communautés relocalisées, de proximité.

« La reconnaissance, c'est important. Et si des ministres viennent, alors on est sur la bonne voie. »

Pierre Koppes, échevin à Wiltz

C'est à ce genre d'initiatives, existantes à Wiltz avec le Maker Space Colab, l'atelier KlimBim ou le festival DIY (*do it yourself*), que Patty Koppes travaille. Architecte de métier, elle a été nommée par le conseil échevinal en mai dernier pour coordonner les projets en cours et en identifier de nouveaux. Elle infuse dans les services municipaux le concept d'économie circulaire (déjà doté d'une charte depuis 2017), finalement assez abscons si l'on ne fait pas l'effort de s'y intéresser. « Beaucoup de gens ne comprennent pas le sujet. C'est vraiment plus que du recyclage », insiste celle qui veut aussi prêcher la cause auprès d'autres communes et des écoles, dans ce hub justement, mais les limitations de rassemblements liées au Covid-19 freinent son engagement, visiblement chevillé au corps. D'autres barrières se posent, à commencer par les coûts inhérents à l'investissement dans la conception circulaire. L'expertise est encore embryonnaire au Grand-Duché et les projets, de construction notamment, sont peu nombreux. Citons toutefois l'ensemble d'appartements Nesto à Wiltz « construit pour être reconstruit », et pensé par ProGroup, société du fer de lance de la thématique Romain Poulles. Les premiers projets coûtent davantage que les suivants. « Le challenge, c'est de réaliser les solutions qu'on a en tête, de trouver des informations pas disponibles du premier coup. On creuse un petit peu plus loin que d'habitude, ça prend du temps », regrette Patty Koppes.

Adoption mitigée

La bienveillance de la population locale envers la thématique resterait mitigée selon les différents témoignages recueillis. « Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est généralisé », concède Pierre Koppes. Sa fille a bien conscience de l'investissement communal, les surcoûts sur les dépenses comme pour la rénovation de l'hôtel de Ville en cours, avec « un maximum d'éléments d'origine », mais aussi des robinets équipés pour gazéifier les bouteilles, et donc ne plus en acheter et ni en acheter. « Concrètement, on se pose régulièrement la question de savoir si la relation coût-bénéfices est raisonnable ». Le salaire de Patty Koppes est aussi à la charge de la commune. Ses fonctions étaient auparavant assumées par des conseillers de Luxinnovation (émanation du ministère de l'Économie) mis à disposition, Marcel Klesen puis Jean-Claude Backendorf. Mais l'aide a été stoppée fin 2018, nous disent les Koppes.

L'investissement du ministère de l'Économie s'est un peu évanoui après les élections de 2018 et le départ de Francine Closener. Les ministres verts, Claude Turmes (successeur de Camille Gira, très impliqué, à l'Énergie) et Henri Kox, responsable du Fonds du logement (développeur de *Wunne mat der Wooltz* mais aussi du Circular Innovation Hub), se sont montrés de plus en plus présents sur cette problématique. Le nouveau ministre de l'Économie Franz Fayot s'est toutefois rendu à Wiltz en juin dernier à l'invitation de la Fedil dont la présidente, Michèle Dettaille, dirige No-Nail Boxes (caisses pliantes en bois contreplaqué pour l'industrie) et Codipiro (fabricant d'anneaux de levage), deux entreprises du groupe Alipa implantées sur le site de Salzbaach à Wiltz. Dans un communiqué, le ministre socialiste considère la ville de l'Oesling comme « un laboratoire vivant pour l'économie circulaire » et estime que la ville peut « véritablement (sic) servir de modèle pour les autres communes ». Le ministre installé en février 2020, juste avant la déferlante Covid-19, a également lancé en toute fin d'année dernière un sondage pour identifier les entreprises qui pourraient se prévaloir d'une certaine circularité dans leur processus de production, signe que le ministère avait perdu le fil de ses engagements dans la problématique, mais qu'il souhaite le renouer. En 2015, le ministère du boulevard Royal avait présenté un rapport de 500 pages (commandé à une firme externe) qui faisait valoir que les procédés circulaires permettraient d'économiser jusqu'à un milliard d'euros par an et de créer 2 200 emplois d'ici trois ans. Le rapport indiquait en outre qu'entre 7 000 et 15 000 personnes travaillaient déjà, sans vraiment le savoir, selon les préceptes de l'économie circulaire. Les produits acier d'ArcelorMittal à base de ferraille industrielle retraitée en font partie. L'intérêt du gouvernement nourrit la détermination du couple Koppes. « La reconnaissance, c'est important », témoigne le père. « Si des ministres viennent, alors on est sur la bonne voie. » ●



Patty et Pierre
Koppes au
Circular
innovation hub
de Wiltz



La casse est limitée

Georges Canto

Le Covid-19 laisse des traces sur l’emploi, les salaires et les inégalités, selon l’Organisation internationale du travail

Selon un rapport de l’Organisation internationale du travail (OIT) publié début décembre 2020, la crise du Covid-19 a exercé au premier semestre de l’année écoulée une pression à la baisse sur le niveau ou sur le taux de croissance des salaires moyens dans une centaine de pays, soit les deux tiers de ceux pour lesquels les données étaient disponibles. Une évolution à rebours de celle observée au cours des quatre années précédentes. Dans les autres pays, les salaires moyens ont augmenté, mais en grande partie artificiellement en raison de pertes d’emplois substantielles parmi les travailleurs les moins bien rémunérés : cela a été le cas au Brésil, au Canada, en France, en Italie et aux États-Unis. C’est un effet connu. En temps de crise, l’analyse des salaires moyens peut être fortement biaisée par de brusques changements dans la « composition de l’emploi ».

Dans les pays où des mesures énergiques ont été introduites ou étendues pour préserver l’emploi et les revenus des salariés, la casse a été limitée. Ainsi, en Europe, sans prendre en compte les subventions salariales, la baisse de la masse salariale entre le premier et le deuxième semestre aurait été de 6,5 pour cent, imputable à hauteur de 85 pour cent à la réduction des heures travaillées pour cause de confinements. La situation s’est présentée de manière très différente selon les pays. Dans quatre d’entre eux, la réduction de la masse salariale a été supérieure à dix pour cent entre le premier et le deuxième trimestre (Portugal, France, Espagne, Irlande). Mais dans dix autres, surtout situés en Europe du nord, elle a été limitée à moins de quatre pour cent. Au Luxembourg, elle a ainsi diminué de 3,3 pour cent.

Dans tous les pays, la chute du nombre d’heures travaillées en a été la principale cause. C’est même quasiment la seule au Luxembourg (98 pour cent des cas) et au Royaume-Uni (97 pour cent) tandis que les licenciements ont surtout pesé en Espagne (ils expliquent 24 pour cent de la baisse contre 15 pour cent en moyenne). Partout aussi en Europe, les femmes ont davantage fait les frais de la crise, confirmant les résultats de l’enquête réalisée à l’automne 2020 par Allianz (*Land*, 24.12.20). Leur perte de salaire est estimée à 8,1 pour cent contre seulement 5,4 pour cent chez les hommes, soit une différence de 2,7 points. Mais des écarts bien supérieurs ont été observés en Allemagne et en France (respectivement 4,4 et 5,4 points) et surtout en Belgique et au Royaume-Uni (6,1 points). Au Luxembourg, les femmes ont perdu 4,5 pour cent et les hommes 2,5 pour cent.

Les travailleurs les moins qualifiés, et donc aussi les moins bien rémunérés, ont aussi payé un lourd tribut. La part de la masse salariale totale reçue par les personnes faisant partie des cinquante pour cent les moins payées a chuté de 3,2 points en Europe, en à peine un trimestre, passant de 27,1 à 23,9 pour cent. Dans les pays du nord, où ces salariés étaient mieux lotis qu’ailleurs (avec une part de trente pour cent) la baisse a été limitée à 1,6 point. Mais

en Europe de l’ouest et du sud, la diminution est respectivement de 4,1 et 4,5 points.

Un autre indicateur prouve l’accroissement des inégalités : le ratio entre les salaires des dix pour cent de personnes les mieux payées et ceux des dix pour cent les moins bien payées (soit l’écart entre le neuvième décile et le premier décile de la distribution des salaires). Avant la crise sanitaire, ce ratio était déjà élevé (compris entre vingt et 25) en Espagne, au Royaume-Uni, en Irlande, en Autriche, en Suisse et en Bulgarie. Il était plus modeste en Belgique (7,9) ou au Danemark (9,8), le Luxembourg occupant un niveau intermédiaire (treize). Le problème est qu’il s’est partout détérioré, avec une augmentation moyenne de 21 pour cent. Mais en Espagne (où il atteint le niveau record de 36) et au Portugal il a crû de plus de cinquante pour cent. En Belgique, en Irlande, au Royaume-Uni et en France la hausse est comprise entre trente et 41 pour cent. À l’opposé en Croatie, au Danemark, au Luxembourg, en Norvège, en Suède et en Suisse la hausse du ratio a été inférieure à dix pour cent.

En Europe, la masse salariale a baissé de 6,5 pour cent entre le premier et le deuxième semestre

Rappelons que ces chiffres ne tiennent pas compte des « subventions salariales » qui ont été largement utilisées dans toute l’Europe pour éviter les licenciements massifs et en même temps garantir le revenu des personnes empêchées de travailler, telles les mesures de chômage partiel déployées au Luxembourg ou en France. Selon l’OIT, elles se sont révélées très efficaces pour éviter une trop forte diminution des revenus et une aggravation trop marquée des inégalités. Sur un échantillon de dix pays européens, où figurent la Belgique, la France et l’Espagne, la baisse de la masse salariale due à la réduction des heures travaillées a été finalement de 3,1 pour cent alors qu’elle aurait été de 6,4 pour cent sans les aides mises en place. On peut en conclure qu’elles ont permis de compenser la moitié de la baisse et que les dégâts sont finalement limités, au regard de la gravité de la crise. Par la même occasion, l’impact sur les inégalités a été réduit. La part de la masse salariale versée aux travailleurs les moins payés (ceux qui se trouvent au-dessous de la médiane, donc la moitié du total) était de 26,6 pour cent avant la crise sanitaire. Sans les subventions salariales elle serait tombée à 23 pour cent. En réalité, et après leur prise en compte, la part s’est élevée à 24,9 pour cent. Une baisse somme toute modeste de 1,7 point par rapport au début de l’année 2020.

Dans les pays où des subventions salariales n’ont pas été mises en place, l’existence d’un salaire minimum a joué un rôle d’amortisseur de la crise. Selon l’OIT, un salaire minimum, statutaire ou négocié, existe dans 90 pour cent des 187 États Membres de l’OIT. L’analyse révèle en outre que sur les soixante pays qui les ajustent régulièrement, les mesures prévues pour le premier trimestre 2020 ont bien

été appliquées. Six des neuf pays opérant habituellement un ajustement au deuxième trimestre ont aussi respecté l’échéance. Mais parmi les 87 pays qui ajustent le salaire minimum de manière irrégulière, à peine douze l’ont augmenté au premier semestre 2020, en baisse par rapport à 2019. Le Luxembourg a procédé à cette adaptation au 1er janvier 2021.

Le salaire minimum est fixé, en moyenne, à environ 55 pour cent du salaire médian dans les pays développés et à 67 pour cent de la médiane dans les économies en développement et émergentes. À l’échelle mondiale, la valeur médiane du salaire minimum brut était de 486 USD par mois en 2019 en parité de pouvoir d’achat. Un niveau très bas reflète souvent l’incapacité d’ajuster régulièrement les montants au fil du temps, ce qui pourtant nécessaire au maintien d’un niveau adéquat : de fait, seulement 54 pour cent des pays appliquant un salaire minimum légal ont ajusté leur salaire minimum au moins tous les deux ans entre 2010 et 2019. Malgré tout, 114 pays sur les 153 pour lesquels des données sont disponibles (environ 75 pour cent) ont vu leur salaire minimum augmenter entre 2010 et 2019, avec en moyenne une croissance annuelle réelle de 1,1 pour cent en Afrique, 1,8 pour cent dans les Amériques, 2,5 pour cent en Asie et 3,5 pour cent en Europe et en Asie centrale.

Le dispositif rencontre malheureusement plusieurs limites. 266 millions de personnes, soit quinze pour cent de l’ensemble des salariés dans monde, gagnent moins que le salaire minimum. La moitié sont des femmes. Une des raisons est que certains salariés n’y sont pas éligibles. En 2020, 18 pour cent des pays appliquant un salaire minimum légal excluaient les salariés agricoles et domestiques, pourtant très nombreux dans les pays en développement. Par ailleurs dans ces pays le salariat est moins courant que dans les pays avancés, de nombreux travailleurs ayant un statut d’indépendant auquel le salaire minimum n’est évidemment pas applicable. Pour finir, l’économie souterraine y occupe une place importante. Selon l’OIT, la part de l’emploi informel dans la population active dépasse les 80 pour cent dans une trentaine de pays en Amérique latine, en Afrique et en Asie ! Au niveau mondial quelque 2,1 milliards de personnes seraient concernées. Les trois-quarts auraient été « significativement impactées » par cette crise dont on ne voit pas le bout. En effet, au troisième trimestre 2020, on estimait à 12,1 pour cent la perte d’heures de travail par rapport au début de l’année 2020, soit 345 millions d’emplois à temps plein. Sur les neuf premiers mois de l’année, par rapport à la même période de 2019, la baisse des revenus du travail était évaluée à 10,7 pour cent, soit environ 3 500 milliards de dollars. ●



L'accroissement des inégalités de salaires au Luxembourg s'établit autour de la moyenne européenne

L'évolution des salaires réels avant la crise sanitaire

Au cours des quatre années précédant la pandémie du Covid-19, soit de 2016 à 2019, la croissance des salaires réels a été comprise entre 1,6 et 2,2 pour cent dans les 136 pays du monde étudiés par l'OIT. En excluant la Chine, où elle a été plus rapide, on parvient à une fourchette plus modeste de 0,9 à 1,6 pour cent. Dans les pays membres du G20, où la croissance des salaires réels était comprise entre 1,7 et 2,3 pour cent par an en moyenne, la situation est contrastée. Dans les économies avancées elle a été limitée : de 0,4 à 0,9 pour cent par an. Dans les économies émergentes, la croissance annuelle s'est située entre 3,5 et 4,5 pour cent, grâce à la Chine.

Sur une plus longue période (2008-2019), on note que dans trois économies développées du G20 (Japon, Italie, Royaume-Uni) le salaire réel, donc le pouvoir d'achat, a baissé par rapport à 2008 ! Dans quatre autres (France, États-Unis, Australie, Canada) son niveau en 2019 était supérieur de seulement cinq à dix pour cent à celui de 2008. Seules l'Allemagne (quinze pour cent de plus) et la Corée du sud (22 pour cent) ont tiré leur épingle du jeu. En revanche dans les économies émergentes du G20, à l'exception notable du Mexique qui a connu une baisse, sept pays (Afrique du sud, Arabie saoudite, Brésil, Inde, Indonésie, Russie, Turquie) ont connu des hausses globales comprises entre trente et soixante pour cent sur la période, la Chine culminant à 120 pour cent. Malgré cela, selon l'OIT, la hausse des salaires n'a pas suivi l'augmentation de la productivité. Sur vingt ans et dans les 52 pays les plus riches, la productivité du travail a crû de 22 pour cent alors que les salaires réels n'ont augmenté que de quinze pour cent.gc



Plus de profondeur

Découvrez le Lëtzebuurger Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

ZU GAST

Direkthilfe tut not

Kurz vor Jahreswechsel hat das Parlament weitere finanzielle Beihilfen für besonders von der Pandemie betroffene Betriebe angenommen. Wäre dies nicht geschehen, hätte man möglicherweise die Schließung zahlreicher Betriebe in Kauf nehmen müssen. Ganz abgesehen vom persönlichen Schicksal der abertausenden Arbeitnehmer und der Unternehmer, deren Arbeitsstelle und Kapital wegen der Pandemie gefährdet sind.

Carole Hartmann ist DP-Abgeordnete

Die erste Maßnahme – eine Beihilfe für „ungedeckte Kosten“ – ergibt sich aus der Tatsache, dass die anhaltende Covid 19-Pandemie zu einer weiteren Einschränkung des wirtschaftlichen Lebens geführt hat und verschiedene Betriebe somit einen teilweise erheblichen Einnahmeverlust in Kauf nehmen müssen, der ihre Zukunft in Frage stellt.

Den betroffenen Unternehmen fehlt es ganz einfach an Liquidität, um ihre laufenden Unkosten in vollem Umfang zu begleichen. Deshalb wurde eine zielgerichtete Direkthilfe bis März kommenden Jahres eingeführt, die einen großen Teil der Fixkosten des Betriebes übernimmt (Miete, Löhne usw.). Eine unumgängliche Maßnahme der Regierung, die vom Parlament gutgeheißen wurde.

Bei den gefährdeten Wirtschaftszweigen, welche die Hilfen beantragen können, handelt es sich um

Betriebe aus den Bereichen Horesca, Tourismus, und Veranstaltungen & Unterhaltung.

Gleichzeitig wurde der Fonds de relance et de solidarité pour les entreprises vom 24. Juli des Jahres verlängert und auf weitere Aktivitäten wie Geschäfte und Weiterbildungsanbieter ausgeweitet. Durch diese Direkthilfe bekommen die Betriebe 1 250 Euro pro aktiven Arbeitnehmer und 250 Euro pro Arbeitnehmer, der sich im „chômage partiel“ befindet. Die Hilfe betrifft die Zeitfrist von Dezember bis kommenden März. Sie muss nicht zurückerstattet werden und ist steuerfrei. Die Anträge müssen bis spätestens Mitte Mai eingereicht werden.

Eine weitere Hilfe wird dazu beitragen, die Mehrbelastung durch die Mindestloohnerhöhung in den besonders betroffenen Wirtschaftssektoren auszugleichen. Solche Betriebe bekommen unter anderem eine steuerfreie Unterstützung von 500 Euro pro Arbeitnehmer in Vollzeitbeschäftigung, der einen Lohn zwischen Mindestlohn und qualifiziertem Mindestlohn erhält. Die Hilfe ist auf 200 000 Euro pro Unternehmen gedeckelt. Es gibt jedoch eine Bedingung: die temporären finanziellen Engpässe müssen durch die Corona-Krise verschuldet sein. Die Botschaft ist klar und deutlich. Hilfe bekommt, wer durch die Pandemie in Schwierigkeiten geraten ist. Es bleibt dem Betrieb übrigens überlassen, wann er seinen Antrag für diese Beihilfe stellt.

Bei diesen neuen Hilfen wurden die Abgabenfristen jetzt flexibler gestaltet. Wer also schnell Liquidität braucht, kann schnell einen Antrag stellen. Wer mehr Zeit braucht, wird trotzdem nicht ausgeschlossen. Die aktuelle Krise ist leider noch nicht überstanden. Das spüren auch unsere Betriebe. Die beschlossenen Hilfen sind deshalb unabdingbar, um den Unternehmen durch diese schwierigen Zeiten zu helfen. ● Carole Hartmann

D'GEDICHT VUN DER WOCH



Courrier grand-ducal

Jacques Drescher

Wa mir Chrëschttag reese ginn,
Ass dat guer net gär gesinn.
Mee mir reesen – 't ass kee Witz,
Bis bei d'Mier op Biarritz.

An eng Kuer, trotz Pandemie,
Goung scho fréier d'Eugénie.
Grad wéi deemools d'Keeserin,
Si mir haut do gär gesinn.

D'Leit si wierklech authentique,
An eng Thalasso ass schick.
Frot emol de Stéphane Bern:
D'Belle Époque ass nees modern!

Merci, Henri, schreif d'Gesetz;
Lauschter net op all déi Hetz.
Mir genéiszen trotz der Mask
Eis Vakanz am Pays Basque!

DIE KLEINE ZEITZEUGIN

Bis wieviel geht es?

Michèle Thoma

frug ich mich einst als Kind bang, als ich zu einem Fußballmatch verschleppt wurde. Ewig konnte diese Einöde doch nicht dauern, ewig gab es ja nur im Himmel oder der Hölle, oder? Irgendwann nahmen diese Toren sicher ein natürliches Ende.

Und jetzt? Bis wieviel geht es? Die stillste Zeit des Jahres ist vorüber, einmal war sie das in echt, gut für Weihnachts-Fundis. So viele stille Nächte! Aber sie hört nicht auf, Leichen schleichen durch die bleiche Zeit, wie lange noch? fragen wir uns bange.

Aah, Luxemburg öffnet wieder, hoffnungsschimmert es in einsame Studios, in denen nur noch ein Bildschirm flimmert, und vielleicht noch ein Vorhof. Wie lange? fragen wir uns bange.

Überall wird emsig experimentiert, während Corona der Schöpfung fleißig muh-tiert. Eine Jahrhundertaufgabe stellt die deutsche Kanzlerin zu Neujahr in Aussicht, was Mensch, allein mit seinem Kater, schon beim Aufwachen erschlägt. Die deutschen Politiker_innen sind quasi geschlossen entschlossen zu schließen. Ritterin Schwesig aus Mecklenburg-Vorpommern, die neuerdings eine blonde Helmfrisur trägt, erwartet fremdes Gesindel gar hoch zu Ross an der Landesgrenze.

Norwegen bietet seinen Bürger_innen eine soziale Neujahrspause an. Die Ösi-Regierung hatte einen Superplan, wer sich „frei testen“ lässt darf frei konsumieren, sich sogar frei bewegen. Sogar mit Menschen. Mit Essen und Trinken, sogar mit warm. Die Opposition opponierte, und jetzt sitzt jede_r allein bzw. mit den Unvermeidbaren und wartet auf die heiligen drei Könige.

Äh hm, nein, die kommen nicht. Niemand kommt mehr. Masturbieren gut vor dem Einschlafen, macht *Der Spiegel* das Beste draus. Lasst den Kopf nicht hängen! sagt Heng.

Infektionsketten statt Menschenketten! Dr. Drossten stimmt auf eine freudlose nahe Zukunft ein, die länger dauern könnte. Statt hemmungslos katholisch ihre zahlreichen Weihnachtsmenüänge im Kreis der lieben Familie zu verdrücken, hocken polnische Lastwagenfahrer mit einem Sandwich und einem übermüdeten Kollegen am Straßenrand.

Aber zu Weihnachten kommt doch der Impfmessias? Die Message hat sich schon verbreitet, sehnsüchtig harrt Volk seiner Dosis, die Oberarme wagemutig gezückt. Hundertjährige strahlen, Chefärzte setzen sich einen Schuss. Aber wann komm ich dran? Und ich? Und ich? Geduld, jetzt erst mal die Neunundneunzigjährigen.

Her mit dem Stoff! Je weniger Stoff es gibt, desto geiler wird er

Her mit dem Stoff! Je weniger Stoff es gibt, desto geiler wird er. Wegen den blöden europäischen Werten haben die Europäer_innen viel zu wenig abgekriegt. Oder den falschen. Als unzuverlässigen Franzosen bezeichnet ein deutscher Kolumnist den Hersteller Sanofi. Sind wir Europäer_innen etwa zu edel für diese Welt? Oder zu dumm? Zu idealistisch ideologisch? Edelmutti Merkel steckt Impf-Schimpf ein, Impfnationalist_innen

treten gegen Impfinternationalist_innen an. Die Fronten und Begriffe geraten durcheinander. Die, die sich besonders national gebärdeten, witterten doch eben noch Impfdiktatur und fühlten sich als neue Juden? Während Israel pragmatisch losstartet und zu den Impfstars gehört.

Aber es gibt auch Schönes. Pünktlich zu Weihnachten erscheint uns das ebenmäßige wirkende Antlitz unseres Regenten. Er wirkt als sei er weit weg, dabei ist es nur Bizarritz. Er spricht von der schweren Zeit, in der wir uns befinden und legt uns Solidarität und einen nachhaltigen Lebensstil ans Herz. Die Pflegekräfte lobt er in Französisch. Wir sollen unsern Kopf nicht hängen lassen, sagt er. Er sagt, seine Großmutter hätte das auch schon gesagt.

In Luxemburg liegt Schnee. Die Luxemburger_innen suchen das eigene Land heim, auf dem der Schnee liegt, verzückt flitzen sie auf dem Schlitten die heimischen Hügel herunter, es muss nicht immer St. Moritz sein, wird weise gepostet.

Tintin der Erste richtet das Wort zum Neuen Jahr an seine Landsleute. Er trägt einen flotten Schal und schaut so rundum zufrieden aus, als würde er gleich los schnurren. Er sagt nichts Umwerfendes, aber wir wollen ja sowieso stabilisiert werden. Auch sein Herr Gemahl findet ein paar passende Worte. Großherzog Jean wäre 100 geworden. ●



PANDEMIE A KULTUR

Gëtt et eng Hierarchie vun de Grondrechter?

Steph Meyers

Mir hunn alleguer e schwéiert Joer hannert ons. All d'Kulturhaiser hunn d'lescht Joer zesummegehalten, och wann d'Restriktiounen mol deen Een, mol deen Aneren betraff hunn an an senger Programmatioun beanträchtegt hunn. An och mat den aneren Secteuren, dem Mëttelstand, der Restauratioun oder den Commercen, déi mat heftegen Aschränkungen müssen eens ginn, hunn mir et am grouse Ganzen gepackt, keng Konkurrenzsituatiounen opzebauen, an hunn versicht solidaresch ze denken, mat der Iwwerleeung dass mir et just zesummen duerch des Zäit packen. Nom Motto: „Kapp eran an derduerch“.

Dowéinst konnt een de 24ten Dezember bei dësem Titel vum Interview um Internetsite vum 100,7 licht nervös ginn: „Weibëschof: ‚D'Relioun ass e Grondrecht, den Theater net““.

Hinzegeen an eng Hierarchie tëschent Kult & Kultur zënnerstellen ass problematesch. An eisen Zäiten deen Ennerscheid ze maachen, der Relioun méi eng Wichtigkeet ze ginn wéi der Kultur, geet géint d'Bemeüngen, gebündelt duerch des Krise ze

kommen a werft grondsätzlech Froen op, wéi eng Stellung Relioun a Konscht an der Gesellschaft hunn.

An wann een, sou wéi et am Interview heescht, de Wee vum Grondrecht well agoen, an sech op d'Verfassung berift déi d'Recht op Reliounsausübung garantiéiert, dann kann een hei och drun erënneren, dass Lëtzebuerg Signataire vun der allgemenger Deklaratioun vun de Mënscherechter vun 1948 ass, an där den Artikel 27.1 festhält: „Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent“.

An deem Sënn sinn d'Konscht an d'Kultur och e Grondrecht, an domadder och den Theater. All hu mir versicht Kultur weiderzebedreiwen oder nei ze erfannen. Mir hunn des komesch Zäit ausgenutzt fir ze lesen, Musek ze lauschteren, Fiktiounen ze kucken oder Filmklassiker (nei) ze entdecken. An mir hunn drop verzicht, eis unzessammelen fir zesummen e Concert, eng Theaterrepresentatioun oder eng Ausstellung z'erliewen,

obwuel d'Zesumenkommen an d'Deelen dach och zu den Grondkomponenten vun der Kultur zielen. D'Selwecht konnt a kann och all Gleewegen säin Text/Buch – Bibel oder Equivalent – lesen, un Massen iwwert Streaming deelhuelen an esou seng Relioun ausliewen an säin Grondrecht ausüben.

D'onofhängeg Kënschtler an Kulturschafender hunn et am Moment wierklech net einfach. Si kloen net (vill), sinn solidaresch, an waarden op besser Zäiten. A Frankräich ginn se offiziell als „non-essentiels“ agestuift. Matt den Aussoen am Interview um 100,7 kréien se dat selwecht och hei ze spieren.

Jiddereen fënnt seng Opmonterung, seng Inspiratioun an schein Réckhalt wou an wéi en wëllt an wou en kann, besonnesch elo. Un den spirituellen an kulturellen Instanzen dëst net ze prioriséieren mee zënnerstëtzen, esou wéi si et kënnen. ●

De Steph Meyers ass Direkter vun de Rotonden

Zeitenwende

Stefan Braum

Der liberale Rechtsstaat und die Pandemie

Krisen sind für das Leben der anderen. Jedoch nicht dieses Mal, nicht in Corona-Zeiten. Niemand ist unbeteiligt. Gewohnt an einen Status von Voyeuren, die Problemlagen anderer aus der Ferne mit Schauern, mit Berührung oder mit Indifferenz beobachten und kommentieren, sind wir selbst zum Träger des Problems, zu seinem Opfer, zum Risiko für alle geworden. Auf diese allgemeine und konkrete Jedermann-Betroffenheit, die sich tief in Systemrealitäten von Politik und Gesellschaft, der Wirtschaft, der Gesundheit und – nicht zuletzt – des Rechts einräbt, haben die Gesellschaften des Westens noch keine nachhaltige Antwort gefunden. Das mag daran liegen, dass trotz aller vor allem zu Beginn der Pandemie geäußerten Bekenntnisse, unsere soziokulturellen und ökonomischen Konstanten gesellschaftlichen Zusammenlebens reflektieren zu wollen, ein tiefergehendes Nachdenken über Paradigmen westlicher Gesellschaften kaum stattfindet. Allerdings: die Pandemie wirkt wie ein Brennglas, das die Defizite dieser Paradigmen ungnädig ins Licht rückt. Das betrifft nicht zuletzt das Koordinatensystem des liberalen Rechtsstaats und seines Verhältnisses zur Politik: Wir haben ein Problem in der ausgewogenen Bestimmung des Verhältnisses von Individuum und Gemeinschaft.

Krisen stellen die politische Handlungsfähigkeit von Staat und Gesellschaft auf die Probe. Das Konzept des liberalen Rechtsstaats bindet die Souveränität, verstanden als Möglichkeit zu autonomer politischer Gestaltung, an die normative Möglichkeit zur Ausübung einer gemeinsamen, in reziproker Anerkennung fundierten Freiheit. Der Staat legitimiert sich nur soweit er politisches Handeln, insbesondere die angemessene Krisenreaktion, als „res publica“ begreift und so Freiheitsrechte vernünftig ausgeübt und gegeneinander abgewogen werden. Eingriffe in Grundrechte bedürfen daher der Begründung und unterliegen Beschränkungen. Prinzipien der Gesetzlichkeit und der Verhältnismäßigkeit bilden dabei Grenzen und Bedingungen souveränen Handelns. Kann es sein, dass diese Grundüberzeugungen liberaler Demokratien angesichts der Pandemie selbst an Grenzen stoßen? Das Virus ist maßlos und außer Kontrolle – ein traumatisches Szenario politischer Souveränität. Steigende Infektions- und Opferzahlen in Europa und den USA stehen mittlerweile gar im Kontrast zu einem – vermeintlich – kontrollierten Infektionsgeschehen in China. Chinas geopolitische Strategie, die Macht seines autoritären Modells politischer Herrschaft international zu expandieren, macht sich die scheinbare Differenz in der Wirksamkeit staatlichen Handelns argumentativ zu Nutze. Es scheint vordergründig, als sei die liberale Demokratie in ihren Versuchen ausgleichender Regulierung der mit der Pandemiebekämpfung verbundenen Konflikte zwischen divergierenden Grundrechten nicht mehr gewachsen.

Nicht der liberale Rechtsstaat ist dem Virus nicht gewachsen, sondern nur die verkümmerte Version dessen, was aus ihm wurde

Dabei scheint es trivial, allgemeine Regeln zum Schutz vor Infektionen wie Abstand halten, Masken tragen, Hygienevorschriften beachten, Kontaktvermeidung, zu internalisieren. Es entpuppt sich aber: Es ist eben nicht leicht – im Gegenteil. Das hat Gründe. Sie liegen in der Erosion der Prinzipien, die eine rechtsstaatliche Begründung politischer Souveränität ausmachen. Krisen der letzten Jahre – und darüber hinaus – sei es Terrorismus, sei es Migration, seien es die Kapitalmärkte, löst der Staat durch das populäre Versprechen an Sicherheit, dem er Grundrechte stückweise opfert. Die Gesellschaft bezahlt diese Sicherheitswährung gerne, weil Krisen dann außerhalb der eigenen persönlichen Freiheiten zu verbleiben scheinen. Die Sicherheitspolitik des Staates entfesselt damit eine merkwürdige Dialektik von Freiheitsverlusten einerseits und der Förderung eines Freiheitsbegriffs, der sich auf die fast ungebremste Wahrnehmung subjektiver Rechte konzentrieren kann. Während Grundrechte geschliffen werden, nicht zuletzt durch den Ausbau und die Erweiterung exekutivischer Ermittlungsbefugnisse und des materiellen

Strafrechts, entfaltet sich gleichzeitig ein gesellschaftlicher Freiheitsbegriff, der sich vor allem als Möglichkeit zur Selbstverwirklichung zelebriert. Der Soziologe Andreas Reckwitz fasst diesen Freiheitsbegriff als Ausdruck einer „Gesellschaft der Singularitäten“ zusammen. Schärfere formuliert, liegt darin kein – anspruchsvoller – Begriff von Freiheit, die sich nur aus gegenseitiger Anerkennung ergeben kann, sondern ein vulgärliberales Modell eines spätmodernen Individualismus, der weniger um die Rechte der anderen als vielmehr um den ungehinderten eigenen Zugang zu Louis-Vuitton-Filialen besorgt ist. Beides, sicherheitspolitischer Abbau von Grundrechten einerseits und die damit unmittelbar zusammenhängende, ja dadurch verursachte Entfaltung eines inhaltlich verarmten Freiheitsbegriffs, spiegeln sich in den normativen Defiziten des regulatorischen Rahmens der Pandemiebekämpfung wider. Nicht der liberale Rechtsstaat ist dem Virus nicht gewachsen, sondern nur die verkümmerte Version dessen, was aus ihm wurde.

Mag Chinas geo- und machtpolitische Funktionalisierung der Pandemie – unmittelbar einleuchtend – durch einen universalen Begriff von Freiheit und Menschenrechten a priori delegitimiert sein, so werden auch in anderen Staaten Südostasiens Kontraste bei der Pandemiekontrolle sichtbar, die näherer Betrachtung wert sind. Im Rahmen eines durch den Fonds national de la recherche geförderten Forschungsprojekts hat die Universität Luxemburg rechtsvergleichend verschiedene Modelle regulatorischer Eindämmung des Virus in den Blick genommen, darunter Singapur. Bisherige vorläufige Erkenntnisse der Studie dokumentieren signifikante rechtskulturelle Unterschiede, zugleich eine Verformung rechtsstaatlicher Prinzipien und nicht zuletzt Qualitätsunterschiede in regulatorischer Nachhaltigkeit bei der Bekämpfung der Pandemie. Der 6-Millionen Einwohner Staat Singapur ist durch relativ niedrige Infektions- und Opferzahlen gekennzeichnet. Mehrere Gründe lassen sich zur Erklärung anführen. Während westliche Gesellschaften die Corona-Regeln nur

mühsam internalisieren, erweisen sie sich in den Ländern Südostasiens als fest implementierter Bestandteil alltäglichen Zusammenlebens. Sie sind Resultat einer soziokulturell verankerten Rechtskultur des Kommunitarismus. Begrenzungen des Individuums durch öffentliche Interessen ist Teil gesellschaftspolitischer Genetik. Jedoch bedeutet dies zugleich auch, dass das Prinzip des Rechtsstaats rein instrumentell als Durchsetzung wirksamer Regierungspolitik verstanden wird. Normativ kann dies nur schwerlich ein nachahmenswertes Modell darstellen. Aus südostasiatischer Erfahrung lassen sich aber gleichwohl Strategien ableiten, die Resilienz des Gesundheitssystems durch Spezialisierung auf den Gebieten der Virologie und Epidemiologie zu – stärken statt es weiter zu deregulieren – und den Einzelnen zu ermächtigen, Verantwortung gegenüber sich und anderen zu übernehmen.

Was sich in Europa, gerade auch in Luxemburg dagegen abzeichnet, ist experimentelles Recht. Der Gesetzgeber verschafft sich, gleichsam ad-hoc, die Regeln, die er für den Moment glaubt, rechtfertigen zu können. Das hat vor allem zwei Folgen: Zum einen verliert die Bestimmtheit des Gesetzes, die gerade dann unverzichtbar ist, wenn Sanktionen für Regelverletzungen angedroht werden, weiter an normativer Überzeugungskraft. Wenn Regeln für den Tag geschrieben sind, sich Sanktionsumfang und -höhe nur akzessorisch, das heißt mittels Verweisungstechnik aus der Verbindung mehrerer Normen ergeben, ist deren Inhalt für den Normadressaten weder vorhersehbar noch nachzuvollziehen. Zum anderen steht die grundrechtssichernde Funktion des Grundsatzes der Verhältnismäßigkeit auch langfristig in Frage.

In jeder seiner Stellungnahmen zu den Covid-Gesetzen mahnte der Staatsrat an, dass der Gesetzgeber seine Maßnahmen anhand der Kriterien der Verhältnismäßigkeit besser begründen müsse. Jedoch sind die Merkmale der Verhältnismäßigkeit auf empirische Klarheit angewiesen. Angesichts sich verändernden Wissens um Verlauf und

Ausmaß der Pandemie, scheinen auch rechtliche Erwägungen wie Knetmasse, die der jeweiligen Pandemielage irgendwie angepasst werden muss. Französische und deutsche Gerichtsurteile begegnen diesem Problem, indem sie bei der Geeignetheit und Erforderlichkeit gesetzlicher Maßnahmen nicht auf starre Regeln Bezug nehmen, sondern Risiken abwägen. Diese Abwägung bewegt sich indes auf einer roten Linie, an deren Enden die subjektiven Rechte des Einzelnen einerseits und der in das Drama von Triage-Entscheidungen zwischen Leben und Tod mündende Zusammenbruch des Gesundheitssystems andererseits liegen. In der politischen Diskussion 2020 bewegte man sich auf dieser Linie zugleich an der Grenze zum politischen Zynismus, wenn die Politik eines inhaltlich entleerten Freiheitsbegriffs noch Einladungen zum fröhlichen Konsum zwitschert, während die harte Realität in Krankenhäusern und Pflegeeinrichtungen durch Krankheit und Tod geprägt wird.

An der normativen Regulierung der Pandemie wird sich am Ende die Resilienz des liberalen Rechtsstaats selbst erweisen müssen. Er steht zwischen autoritärer Versuchung und eines vulgärliberalen Modells von Freiheit, in dem jedes individuelle Interesse auch seinen Anspruch als subjektives Recht behauptet. Ein Ausweg daraus ist nicht leicht zu finden. Er führt durch die Tür einer reziproken Idee von Freiheit und allgemeiner Gesetzgebung bei gleichzeitiger öffentlicher Stärkung der Institutionen der Daseinsvorsorge. Das verlangt zunächst einmal zumindest den Versuch, Pandemicschutz durch ein allgemeines Gesetz zu regeln, das Kriterien von Grundrechtseingriffen – auch wenn es nur Risikokriterien sein mögen – über den Tag hinaus festlegt, einen nachhaltigen Rahmen digitalen Informationsaustausches vorgibt und nicht zuletzt kohärente und allgemein verbindliche Kriterien bei der Verteilung von Impfstoffen statuiert. Liberale Rechtsstaaten stehen vor eine Zeitenwende. Sie bedürfen der Neujustierung, wollen sie nicht nur als Form, sondern als Ort inhaltlich gelebter, in gegenseitiger Anerkennung definierter Freiheit weiterbestehen. ●



Eine rote Linie, an deren Enden die subjektiven Rechte des Einzelnen einerseits und der in das Drama von Triage-Entscheidungen mündende Zusammenbruch des Gesundheitssystems andererseits liegen



C'est quand le bonheur ?

●●●○○

Après la Squatfabrik où une dizaine de créateurs locaux se sont relayés tout l'été dans les anciens locaux de la Keramikfabrik et parallèlement à la longue résidence des artistes associés Sandy Flinto et Pierrick Grobéty, la Kulturfabrik a invité trois membres du collectif français Xanadou pendant une semaine de résidence d'expérimentation, pour travailler sur la création de leur spectacle *Voyage médiéval dans un utérus contemporain*. Ce collectif de théâtre de rue, créé en 2010 a une dizaine de spectacles à son actif, tournant en dérision la société, ses convenances, sa morale (photo : sb). Pour le spectacle en cours de création, ils travaillent sur le bien-être, la bienveillance et l'impératif du bonheur. Ils préparent une déambulation absurde où des coachs de vie mènent un atelier d'épanouissement personnel. Le public est inclus dans cette quête pour atteindre un idéal de plénitude grâce à différentes techniques : observations, exercices pratiques,

QCM, mises en situation... Bien évidemment, les situations du quotidien virent à l'absurde. Entre lectures et recherches préparatoires, écritures cent fois remaniées, improvisations plus ou moins clownesques, le travail du collectif se peaufinera au fur et à mesure des semaines de résidence un peu partout en France. Travaillant toujours « en itinérance », la troupe à dimension variable s'installe à Esch, pour la première fois hors de France. « On n'est jamais chez nous. Diversifier les lieux où l'on travaille permet de se nourrir de rencontres et de se laisser influencer par les endroits, parfois sans le savoir », explique Samuel Segura, un des membres de Xanadou. Esch et la Kulturfabrik ne sont cependant pas tout à fait inconnus pour les comédiens qui avaient participé à un stage dans le cadre du Festival Clowns in progress, il y a deux ans. « On avait bien aimé le contact avec l'équipe, ça nous a donné envie de revenir », souligne Marie Rubert-Franchi. [fc](#)

Noël après Noël

●●●●○

Les institutions culturelles ont appris mardi matin de la voix de leur ministre de tutelle (via un webinar) qu'elles allaient pouvoir rouvrir à partir du 11 janvier (comme finalement les commerces, mais pas les restaurants, lire en page 4). Sam Tanson (qui a bataillé au sein du gouvernement pour que la culture ait les mêmes droits que le commerce) avait tenu à diffuser elle-même la bonne nouvelle quelques heures avant la conférence de presse officielle du Premier ministre. Alors qu'ils craignaient plutôt de s'entendre dire de patienter encore, les responsables d'institutions se sont montrés surpris, mais contents. « Le moral était assez

bas, on est heureux de cette bonne nouvelle », expliquait Claude Mangen, président de la Theater Federation vis-à-vis du Land, tout en tempérant : « On revient aux conditions d'avant le 25 novembre, il faut rester réalistes, ce n'est pas encore un retour à la normale ». Toujours par webinar, la ministre a également « rencontré » mercredi les fédérations d'artistes pour les assurer de son soutien et les encourager à continuer les créations (les répétitions et présentations professionnelles sont restées autorisées) et jeudi, elle discutait avec l'UGDA pour l'informer que les pratiques « récréatives et amateurs », aussi importantes soient-elles pour le lien social, notamment dans les communes, demeurent interdites. Finalement, jeudi après-midi, Sam Tanson se prête encore au jeu de la conférence de presse pour que le public soit aussi informé de la manière dont la culture va reprendre ses droits (et parce que le ministre des Sports se faisait entendre le matin-même). Un peu prises au dépourvu, les institutions culturelles font désormais de leur mieux pour reprogrammer les spectacles qui avaient été mis en suspens. « Les créations luxembourgeoises vont pouvoir se jouer très vite, pour les accueils et les tournées internationales, ça prendra un peu plus de temps », estime Claude Mangen. Le début du *Jazz Reset*, le 15 janvier à Neimënster, *Parterre* (Michel Clees), le 20 janvier au TNL, *Moulins à paroles*

(Alan Bennett), le 20 au studio du Grand Théâtre (par le TOL), *Le menteur* (Corneille), le 20 au Escher Theater, *Terres Arides* (Ian De Toffoli), le 21, au Kinneksbond (par le Centaure), *On ne badine pas avec l'amour* (Marivaux), le 26 au Grand Théâtre seront les premiers spectacles que l'on pourra voir. Dès le 13 janvier, on pourra aussi retourner au cinéma. Christophe Eyssartier, National Theatre Manager de Kinopolis Luxembourg confirmait jeudi au Land, « nous sommes en train de préparer la programmation en fonction des films disponibles car nous sommes tributaires des distributeurs voisins ». Les musées, centres et galeries d'art rouvrent également à partir du 11 janvier. [fc](#)

A R T C O N T E M P O R A I N



Des lignes en ligne

●●●●○

En attendant de pouvoir ouvrir l'exposition *Sketches* de Suzanne Lafont, Erna Hecey veut continuer à montrer de l'art. Si l'accès physique aux œuvres devient difficile,

la galerie veut croire en l'importance du partage des liens créatifs et de la création de nouvelles approches. Suzanne Lafont est la première à profiter de la *Viewing room* ([ernahecey.com](#)), qui présente des œuvres en ligne. Sa série *Strips* (photo de l'artiste) peut être vue comme un prologue numérique de l'exposition. Il est issu de l'exploration par l'artiste du territoire virtuel des médias sociaux, qu'elle parcourt et met en relation avec des images issues de sa réserve personnelle, une collection d'images sur lesquelles l'artiste travaille depuis le début des années 1990. « Cherchant un symétrique à l'exposition ajournée, je publiai sur Instagram des propositions courtes, adaptées au format imposé par ce réseau, mais qui toutes maintenaient les critères définis pour l'exposition : utilisation d'un corpus d'images hétérogènes associées à de brefs éléments linguistiques », décrit l'artiste. [fc](#)

L'art et l'autre

●●○○○

Comment les chefs-d'œuvre inventent l'autre ? se demande Anne Beyaert-Geslin, professeur de sémiotique à l'université Bordeaux Montaigne dans le cadre d'une (vidéo)conférence du cycle « Penser les images d'aujourd'hui ». Présentée par Sonja Kmec et Gian Maria Tore

de l'Université du Luxembourg, Anne Beyaert-Geslin, publie début 2021 *L'invention de l'autre. Le Juif, le Noir, le(s) paysan(s), l'Alien*, (Garnier Classique). Elle explique que les images déterminent notre regard social, et que la sémiotique visuelle, l'anthropologie et l'histoire de l'art analysent ces images pour saisir le fonctionnement des stéréotypes. Il lui importe de comprendre comment les chefs-d'œuvre de la peinture ont contribué à façonner notre imaginaire social. La conférence met en évidence diverses stratégies qui ont inventé un Autre via des portraits contemporains. La vidéoconférence s'est tenue hier jeudi, mais elle reste disponible sur le site du Casino-Luxembourg ([casino-luxembourg.lu](#)). [fc](#)

M U S I Q U E

En français, svp

●●●○○

Après son annulation forcée en 2020, les Francofolies d'Esch-sur-Alzette annoncent leur retour les 11, 12 et 13 juin 2021 avec une bonne dizaine d'artistes confirmés. Le rap de Nekfeu, l'humour de Philippe Katerine, l'électro de Sébastien Tellier, la chanson à textes d'Eddy De Pretto, la voix pop



de Clara Luciani, les envolées de Feu ! Chatterton (photo de leur album *L'Oiseleur*) seront à l'affiche du festival qui se tiendra en grande partie en plein air au Gaalgebierg et en partie au Théâtre d'Esch. Du côté luxembourgeois, Ryvage ou Chaild seront du nombre. Les billets sont en vente. [fc](#)

Grosses pertes

●○○○○

L'asbl Music:LX avait été fondée en 2009 pour promouvoir les musiciens luxembourgeois à l'international. Désormais intégrée à la nouvelle structure Kultur:LX (dont la direction prendra ses fonctions le 1^{er} février), l'association dresse un bilan mitigé de 2020, dont il est devenu redondant de dire qu'elle ne fut pas une année comme les autres. « Une année difficile pour tous les acteurs culturels, mais surtout pour les artistes. Tout le monde a vu ses plans partir en fumée, ses concerts annulés ou reportés, ses sorties d'albums repoussées ou encore ses structures fermées. » Ce fut

cependant l'occasion de faire appel à la créativité de chacun pour continuer à faire (sur) vivre la culture : nouvelles aides, nouvelles recrues, développement digital... Concrètement, le rapport note, au 30 novembre 2020, plus d'un demi million d'euros (574 716 euros) de pertes que ce soit au niveau des cachets, du merchandising, de la production, des frais de transports, qui ont été constatés sur un échantillon d'environ 70 artistes. Le compte-rendu précise que 459 concerts à l'étranger ont été annulés ou reportés, sans parler des invitations de professionnels internationaux et des actions de promotion au Luxembourg. [fc](#)

« Entre esthétique et politique, les frontières deviennent poreuses. » Jacques Rancière (in : Le Monde du 5 juillet 2018)

L'image contient peut-être... Lorsque, pour une raison ou une autre, le signal du réseau wifi est trop faible, Instagram n'arrive pas à charger les photos. L'intelligence artificielle de la plateforme de partage d'images tente alors de se souvenir de ce qu'elle a vu sur les clichés et le décrit avec les mots les plus simples dans les cadres vides : « L'image contient peut-être... trois personnes, un chien, assis » « ...ciel, plein air », « ...salon intérieur, plusieurs personnes ». L'épisode fait miroiter les dangers de la numérisation et de la dématérialisation du stockage de la mémoire collective : un pépin technique (comme celui qui a bloqué toutes les applications connectées à Google et ainsi des millions d'utilisateurs durant une heure le 14 décembre dernier) ou une censure politique (comme le nettoyage, par Beijing, de toute documentation du début du Covid-19 à Wuhan), et tout est effacé. Fini. *Blackout*.

I Avec la crise profonde que traverse actuellement la presse écrite, le photojournalisme en est un dommage collatéral peu thématisé. Or, le département photo du Luxemburger Wort, le plus important du pays, a été décimé

Au Luxembourg, le nouveau projet digital du libéral *Lëtzebuurger Journal* a carrément effacé sur internet tout l'historique du quotidien qui paraissait depuis 1948 sur papier, pour y prendre place avec son contenu multimédia qui se veut plus moderne. Moderne, mais sans lien aucun avec l'histoire de la vénérable publication dont les origines remontent à la *Obermosel-Zeitung*, fondée en 1881. Du passé faisons table-rase. Si l'image est partout, que beaucoup de communication mondiale ne se fait plus qu'en images, elle perd aussi son aura et devient... évanescence. Démonstration.

Éthique du regard « Il n'est pratiquement pas une seule chose, semble-t-il, qui n'ait pas été photographiée. Cette boulimie même de l'œil photographique change les conditions de notre détention de la caverne, notre monde », écrit Susan Sontag dans son ouvrage de référence *Sur la photographie*, en 1973 déjà. À cette époque-là, on était loin d'imaginer Internet, la dématérialisation de la photographie et encore moins les réseaux sociaux et leurs excès – comme le formatage du monde pour être « instagramable ». Mais Sontag sait déjà que « les sociétés industrielles font de leurs membres des camés dont l'image est la drogue ; c'est la plus puissante forme de pollution mentale. » Or, alors même que tout le monde peut désormais s'improviser photographe avec juste son *smartphone* à la main, pour des images qu'il/elle optimisera en outre avec des filtres plus ou moins enfantins, on assiste à une véritable crise du photojournalisme et de la documentation du réel.

Au lieu de la photo démasquant les coulisses du pouvoir, ce même pouvoir publie désormais lui-même des clichés peu flatteurs, comme ces photos du Premier ministre britannique Boris Johnson se vautrant dans une chaise de son bureau la veille de Noël, pour célébrer l'accord commercial post-Brexit avec l'Union européenne, ou promenant son chien dans un accoutrement improbable. À l'étranger, des armées de conseillers-images travaillent désormais dans le flouage de la *persona* des leaders politiques sur les réseaux sociaux. Emmanuel Macron par exemple fait documenter ses moindres faits et gestes, y compris des moments privés avec son épouse Brigitte, par la photographe Soazig de la Moissonnière, qui leur donne un halo romantique sur Instagram, entre autres en ayant recours au noir et blanc. Au Luxembourg, le Premier ministre Xavier Bettel (DP), en digne représentant de la génération X qu'il est, publie des clichés soigneusement choisis des dates importantes de son activité politique sur les réseaux sociaux, comme l'arrivée des premières doses du vaccin contre le Covid-19 et le début de la campagne de vaccination fin décembre.

Crise de la presse Le 14 juin 1985, Robert Goebels (LSAP) et quatre collègues ministres européens des Affaires étrangères, signent l'accord de libre-circulation des personnes sur un bateau de plaisance à Schengen. La seule photo officielle qui en demeure a été prise par le photojournaliste Jean Weyrich du *Luxemburger Wort*. L'été dernier, tous les articles célébrant l'anniversaire de cet événement historique la publièrent en illustration.

Images évanescences

josée hansen

Alors que la démocratisation des moyens techniques et sa diffusion sur les réseaux sociaux semblent avoir fait exploser le médium photographie, cette prolifération de l'image cache mal sa fragilité. Et la paupérisation du métier



Xavier Bettel surveillant l'arrivée des premières doses du vaccin contre le Covid-19 au Luxembourg, fin décembre



Photo officielle du compte Flickr du 10 Downing Street montrant le Premier ministre Boris Johnson dans son bureau



Emmanuel Macron fait documenter ses moindres faits et gestes par la photographe Soazig de la Moissonnière – ici : fin d'interview avec Brut, le 4 décembre 2020

Cette image existe parce qu'elle a été correctement publiée, puis archivée, titrée, attribuée, numérisée et diffusée. Elle existe parce que non seulement elle a été prise, mais aussi encadrée, soignée.

Dans la crise profonde que traverse actuellement la presse écrite, le photojournalisme apparaît comme un dommage collatéral peu thématisé. Or, le département photo du *Luxemburger Wort*, le plus important du pays, a été décimé à la fin de l'année, dans la foulée de la grande vague de 71 licenciements déclenchée par le nouveau propriétaire Mediahuis. Guy Wolff, le chef du département durant plus de vingt ans, a été licencié, et deux autres excellents photographes, Pierre Matgé (six ans au *Wort*, sept ans au *Tageblatt*) et Lex Kleren (quatorze ans d'ancienneté au *Wort*), ont pris les devants et sont partis de leur plein gré. Les deux premiers se sont établis en indépendants,

alors que le dernier, Kleren, a rejoint le projet en-ligne du *Journal* comme éditeur-image. Poste pour lequel Jean-Lou Siweck avait, lors de son passage au *Wort*, engagé Christian Aschman – qui n'a pas vraiment réussi non-plus à donner une place plus grande à la photo dans le quotidien.

C'est que, pour beaucoup de journalistes, la photo est réduite au statut d'élément de remplissage, de variable d'ajustement sur une page. Peu pensent un sujet en tenant dès le début compte de son potentiel iconographique. Les quelques reportages-photos extrêmement bien faits sur la situation dans les hôpitaux, comme on en trouve occasionnellement sur les sites des médias luxembourgeois, sont l'exception qui confirme la règle¹. En principe, les chemins de fer sont ainsi faits qu'ils se remplissent en textes courts et en brèves, de façon à ce que des photos de banques d'images suffisent amplement

pour « remplir les trous » et attirer le regard du lecteur. Le *pure player* qu'est *Reporter.lu* n'a pas vraiment opté pour une approche visuelle novatrice non-plus : la photo y a sa place dans la maquette d'un article (une en début, puis à distance régulière en descendant dans le texte, pour rythmer la lecture) et ne bouge ou ne change guère.

« Symbolbild », image symbolique, est une mise en garde qu'on retrouve désormais très régulièrement dans la presse locale. Et même les papiers sur les chantiers de construction, la restauration, les gens portant des masques ou l'enseignement sont désormais illustrés avec des photos anonymes issues des services d'abonnement comme Shutterstock (316 millions d'images mondialisées disponibles). La documentation du réel semble disparaître peu à peu au profit d'une banque d'images idéelles. La presse exsangue laisse la place aux communicants,

qui décident l'angle, l'ambiance et l'image d'une époque en arrosant les rédactions de dossiers de presse complets, contenant aussi les « visuels » voulus. Ou alors ce sont des amateurs, qui sont invités à contribuer aux sites des médias comme *rtl.lu* ou aux pages des journaux, comme *Mywort*, qui les fournissent. Or, vider toute une carte-mémoire de centaines de photos quelconques d'un événement *people* ou de paysages enneigés, sans aucun travail éditorial, équivaut à l'annihilation de l'image (et n'a d'autre finalité que le *clickbait*).

Commandes et archives Avec un photojournalisme qui disparaît – alors même que les archives publiques comme celles du Centre national de l'audiovisuel (qui a par exemple repris les archives de l'ancien photographe du *Land* Martin Linster [1956-2017]) ou la Photothèque de la Ville de Luxembourg sont basées en grande partie sur les fonds des photographes de presse –, le rôle de commanditaire de documentation-image revient peu à peu à la main publique. Le Fonds Kirchberg pour l'évolution de son quartier, le Centre national de l'audiovisuel pour certains grands projets (ou, comme en début d'année 2020, pour des événements exceptionnels comme le *lockdown*), la Photothèque avec sa propre équipe de photographes, ou, très occasionnellement, un maître d'œuvre privé (comme Luxtram pour la construction du tramway ou l'entreprise de construction Soludec, qui a publié un beau livre avec ses grandes réalisations) sont désormais autant de commanditaires importants pour une documentation de l'évolution du Luxembourg.

Est-ce une solution pour autant ? Certainement pas, car tous ces commanditaires ne choisissent qu'un angle, une vue partielle du monde. Et, même si ces commandes sont souvent correctement payées, elles ne peuvent sauver le métier du photojournaliste de la paupérisation. Les bourses du CNA par exemple, dont l'ambition est esthétique plutôt que politique, sont liées à un projet personnel, qui peut être à l'autre bout du monde. Le projet dépend alors d'une envie du ou de la photographe, qui peut ainsi publier le beau livre de ses rêves, lui permettant de participer à des expositions ou foires internationales. C'est bien, mais cela ne saurait remplacer le regard sans concession sur la société autochtone.

La grande exposition *The Bitter Years*, coordonnée par Edward Steichen et désormais exposée en permanence dans la tour d'eau du CNA à Dudelange (avec une pause hivernale annuelle, qui s'étend cette année jusqu'au 28 février), serait-elle un idéal de documentation photographique ? Les photos devenues iconiques de Dorothea Lange, de Walker Evans ou de Russell Lee montrant les conséquences de la grande dépression à la fin des années 1930 aux États-Unis, sont bien dues à une commande de la Farm Security Administration étatique. Mais ce n'est qu'un extrait, un moment choisi. Aujourd'hui, les tentatives de censure étatique des images montrant les violences policières, via l'article 24 de la loi « sécurité globale » en France, prouvent une dérive contraire : l'État et ses forces de l'ordre veulent s'arroger le pouvoir absolu en contrôlant les images. L'assassinat de George Floyd par des policiers, en mai à Minneapolis, ou le tabassage violent et gratuit par des policiers du producteur de musique Michel Zecler à l'entrée de son studio à Paris fin novembre prouvent l'importance de l'image citoyenne dans l'équilibre des pouvoirs. « L'unique distinction qui existe pour moi aujourd'hui entre 'professionnels' et 'non-professionnels', c'est le bulletin de salaire », estime David Dufresne, le réalisateur de *Un pays qui se tient sage*, un documentaire sur les violences policières durant les manifestations des gilets jaunes en France (dans *Les Inrockuptibles* du 23 septembre 2020). Pierre Bourdieu appelait cette pratique de la photographie « objectivation participante ». ●

¹ Le projet de loi sur la réforme de l'aide à la presse, actuellement discuté au parlement, ne parle de photographie que dans les commentaires des articles, dans le passage définissant les « publications de presse », qui « sont principalement composées d'œuvres littéraires, mais peuvent également contenir d'autres types d'œuvres, comme des photos et des vidéos. » Dans son avis, le Conseil de presse propose d'inclure les photographes de presse et les vidéastes dans la définition du « journaliste professionnel », pour autant que cette activité est leur profession principale et les concernés se consacrent à un travail journalistique (et non purement technique ou administratif). L'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels insiste, elle aussi, sur la diversification des métiers au sein des rédactions, incluant, outre les photographes, aussi les caméramen, les « fact checkers » ou les « social media managers » – mais cela est encore un autre sujet.

HOME CINEMA

Une économie de la promesse

Uncut Gems (2019) C'est à la fois l'élément gemmologique central de l'histoire, le nerf de la guerre et le corps, mal dégrossi, de ce film diffusé exclusivement sur Netflix, le dernier en date des frères Benny et Joshua Safdie après *Good Time* (2017). Tout commence en pleine nuit, souterrainement, dans la misère suffocante des mines d'Éthiopie où l'on extrait l'opale noire, reconnaissable à ses reflets irisés, voire aux pouvoirs magiques dont elle se voit investie par les réalisateurs. Deux ans plus tard, en 2012, le récit se poursuit de l'autre côté de l'Atlantique, à Manhattan, dans le quartier des diamantaires de New York où l'on s'enrichit en plein jour grâce à la production de la main-d'œuvre africaine. En deux séquences seulement, le montage fait brutalement ressortir le contraste entre Nord et Sud et les logiques marchandes et spéculatives dont se nourrit le néolibéralisme globalisé. Soit un retournement sociologique complet. Le commerce de la pierre assure la collure entre ces deux mondes à seule fin de mieux les maintenir séparés.

Jew & Jeweller Une fois à New York, nous y resterons pour découvrir, allongé sur une table d'opération, le protagoniste anesthésié, Howard Ratner, 48 ans. Sans doute la seule fois de tout le film où l'on voit ce corps immobilisé, avant qu'il ne s'agite en tous sens aussitôt éveillé. Mec foireux, quoique parfois attachant, businessman accompli qui en revêt fièrement l'aspect le plus clinquant, Howard (Adam Sandler) mène grand train à crédit. De toutes parts (dents, oreilles, yeux, mains), il « dore » et luit : ses sens s'identifient aux marchandises de luxe qui attirent au sein de sa boutique une clientèle friquée. Y défilent des rappeurs en vogue (LaKeith Stanfield), une star de la NBA (Kevin Garnett, des Celtics de Boston), mais aussi deux mafieux russes mécontents venus récupérer la somme que Howard tarde à rembourser... À « Diamonds District », sur la 42^e Avenue, Noirs et Juifs se mêlent provisoirement les uns aux autres pour exhiber leurs richesses, leurs réussites. Le bling-bling est de rigueur, superbement photographié par le chef-op' Darius Khondji. Dans la lignée de *The Wolf of Wall Street* (2013) de Martin Scorsese, par ailleurs

producteur de *Uncut Gems*, de *Bad Lieutenant* (1992) d'Abel Ferrara ou de *Spring Breakers* (2012) d'Harmony Korine, on tient là un portrait sans appel de l'homme capitaliste, tout en excès, toujours en quête de gain

On tient là un portrait sans appel de l'homme capitaliste, tout en excès, toujours en quête de gain

Ironie du sort Plus étonnant, l'interdiction aux moins de 16 ans à laquelle fut contrainte la diffusion d'*Uncut Gems* sur Netflix. Pourtant, le film ne comprend quasiment aucune scène sexuelle ou de violence physique. On en déduit, paradoxalement, que c'est bien la peinture d'un libéralisme outrancier qui est en cause. Tel est le comble de ce long-métrage qui se proposait de refléter, jusqu'à l'absurde, les nombreuses aberrations et dérives de la société américaine : surprendre celle-ci à se défendre contre la violence qu'elle exerce quotidiennement au point de rejeter l'œuvre monstrueuse qu'elle aura finalement elle-même engendrée. Le cinéma, art industriel des contraires et de toutes les contradictions ? ●

Loïc Millot



Howard Ratner (Adam Sandler) aime ce qui brille

Grégory Cauvin : nouveau tenancier du Carreau

Entretien : Godefroy Gordet



Grégory Cauvin cherche sans relâche des solutions pour faire vivre Le Carreau et les artistes

Fort d'une carrière marquée par des passages à l'Opéra de Saint-Étienne, à l'Opéra national du Rhin et au CCN - Ballet de Lorraine, Grégory Cauvin a pris mi-octobre la direction du Carreau – Scène nationale de Forbach et de l'Est mosellan. Motivé par l'histoire du lieu, par son positionnement transfrontalier, qu'il décrit comme un « concentré d'Europe », autant que par « l'outil » culturel qu'il représente, Grégory Cauvin ne cache pas son enthousiasme d'avoir rejoint cette scène majeure, qu'il défend déjà avec ferveur. Entre une pandémie interminable, et une fin de travaux espérée au terme de 2022, il compte bien ruser d'imagination et d'expérimentation, pour faire vivre son projet coûte que coûte, dans et hors les murs du Carreau.

D'Land : Vous prenez position dans une situation assez inédite, au cœur d'une saison morcelée par cette crise sanitaire interminable. Comment montrer et soutenir le spectacle vivant à l'heure des restrictions sanitaires ?

Grégory Cauvin : La programmation cette saison a été pensée à la fois avec la contrainte des travaux ; dans une bonne harmonie avec les maîtres d'œuvre et l'architecte, tout en essayant de continuer à montrer des spectacles ; et également, la difficulté à se projeter. Ce n'est un secret pour personne, on subit une épidémie assez nouvelle et nos projections ne peuvent se faire que de semaine en semaine. C'est donc assez compliqué de trouver des parades dans ce contexte très changeant. Pourtant, il y a eu deux beaux exemples de solutions qui ont été mises en œuvre. Durant le Festival Loostik (*annulé en novembre 2020, ndlr*) KORB, un spectacle de la Cie Blah Blah Blah, a été accueilli lors d'une résidence de fin de création et d'une présentation devant un parterre de professionnels. Leur objet a été extrêmement précieux, car il a permis aux équipes en interne de se motiver, malgré la situation, et aux artistes de développer des perspectives de reprise et de diffusion.

Un autre exemple, s'est décliné pendant le festival Primeurs (*annulé et passé au format digital, ndlr*). Un projet de lecture a été transformé, en accord avec le metteur en scène Rémy Barché, en un objet virtuel, une lecture filmée dans dif-

férents endroits du Carreau et qui sera diffusée sur internet. Chacun des partenaires du festival a réfléchi à comment transformer ses propositions traditionnelles, c'est-à-dire une lecture en face d'un public, en des propositions qui soient compatibles avec le Covid. On essaie d'inventer des choses pour soutenir le monde du spectacle, les artistes, et trouver comment faire des ponts avec le public, pour ne pas voir tout le système s'effondrer.

On est implanté dans une très grande région, avec une vitalité culturelle très forte. Il y a une volonté d'avoir un regard à plusieurs échelles

Avec les craintes que suscite la crise sanitaire, comment faire revenir le public dans les salles de spectacle ?

Certes, on a enregistré un petit tassement de la programmation selon les chiffres que j'ai vus, au niveau des abonnements, ce qui peut s'expliquer par l'impossibilité de se projeter à l'heure actuelle. Mais on est assez surpris de n'avoir pas de perte de fréquentation. Les gens ont envie d'aller au spectacle et notre job c'est de les mettre dans la plus grande confiance de sécurité, en étant très transparent sur tout le protocole sanitaire que nous pouvons mettre en œuvre. On met tout en place pour accueillir de façon sereine nos spectateurs. On communique énormément là-dessus, parce que notre public est principalement franco-allemand et l'Allemagne n'a pas la même réalité par rapport au Covid. Le public allemand pourrait se questionner sur le fait que les théâtres rouvrent en France, et restent fermés chez eux. Il nous faut donc être très rassurant, mais on sent

une soif de culture, une soif de spectacle, une soif de partager des moments au théâtre.

Le Carreau est une scène connue pour sa proposition pluridisciplinaire de spectacles locaux et internationaux et son ancrage à dimension transfrontalière. Quelle sera votre ligne artistique pour la programmation des saisons à venir ?

Il s'agit bien entendu de rester fidèle au nerf de la scène nationale, avec des équilibres un peu différents. Il y a une volonté de conforter les propositions chorégraphiques, qui ont vraiment un sens dans un espace transfrontalier, avec l'absence de langue qui permet de partager la représentation. Il y a aussi une envie de valoriser nos espaces d'expositions, par les arts visuels et la performance, ainsi que de renforcer tout ce qui tourne autour de la musique. Je viens de l'opéra et de la musique classique, donc c'est vrai que j'ai vraiment envie d'avoir des propositions qui prennent en compte ces aspects-là, et d'autres formes de propositions musicales. La musique aura un rôle très important dans ma programmation, à l'image du théâtre musical que peuvent proposer des structures comme le Grand Théâtre de Luxembourg.

La programmation restera intergénérationnelle, autour de temps forts comme le Festival Loostik destiné au jeune public, mais il s'agit aussi de ne pas hésiter à travailler en permanence en collaboration avec d'autres structures du territoire élargi. Travailler à l'extérieur du Carreau, dans le cœur de ville, que le Carreau soit un espace non seulement pleinement reconnu par la population alentours, mais aussi qu'il aille vers des formes plus originales. Le temps des travaux est d'une certaine manière un magnifique moment pour tester des propositions hors les murs, parce qu'on a l'obligation d'être imaginatif, servir cette volonté de présenter le spectacle vivant aussi hors des salles. Il s'agit aussi de proposer une vision de la création contemporaine mais aussi de porter une attention sur la créativité du territoire. On est implanté dans une très grande région, qui va de Strasbourg à Mulhouse, à Reims et Châlons-en-Champagne, avec une vitalité culturelle très forte. Sans oublier les régions transfrontalières que sont l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg... Il y a une volonté d'avoir un regard à plusieurs échelles. ●

FILMS MADE IN LUXEMBOURG

Le vieil ours et la factrice

Pablo Chimienti

Les cinémas sont fermés, mais le cinéma luxembourgeois reste disponible en ligne. Parmi les propositions du streaming grand-ducal, de nombreux court-métrages marquants les débuts des réalisateurs. Suite de ce retour en arrière avec *À quoi bon ?* de Thierry Faber.

Quand on pense à Thierry Faber, on pense d'abord à *Capitani*, la série policière événement de la fin de l'année 2019 - dont le tournage de la deuxième saison est prévu au printemps prochain. Si l'ensemble des douze épisodes ont été réalisés par Christophe Wagner, c'est bien Thierry Faber qui l'a écrite et imaginée (on dit *show runner* dans le jargon). Quand on pense à lui, on peut aussi penser à *Superjhemp Retörns* ou à *Comeback* dont il a cosigné les scénarios. On peut enfin penser à *Rusty Boys*, *Tabu*, *Diamant 13* dont il a été le chef monteur. Plus rares sont ceux qui vont penser à *À quoi bon ?* sa seule réalisation, sortie en 2015.

J'ai pris cette commande comme une possibilité d'avancer professionnellement, même si je n'ai jamais eu l'intention de devenir un réalisateur pur et dur

Produit par le Centre National de l'Audiovisuel avec un budget réduit, le court-métrage de 19 minutes est basé sur le scénario de Julie Savary, lauréate du concours Crème Fraîche de l'année précédente. L'histoire est celle de Benoît (Frédéric Frenay), vieil ours solitaire vivant dans une vieille baraque à la campagne. Tous les jours, il attend impatiemment le passage du facteur. Ce jour-là il est en retard. « Pas trop tôt, voilà Andy Schleck qui arrive », lâche-t-il dans sa barbe en voyant approcher le vélo de Post. Pas de bol, le facteur a changé et c'est désormais une jeune fille, Agathe (Julie Savary), qui fait la tournée. Au lieu de glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres, elle sonne à la porte pour lui remettre en main propre. Ça ne lui va pas du tout au vieux solitaire. Il n'ira d'ailleurs pas ouvrir. Le voyant derrière sa fenêtre, elle décide de repartir avec l'enveloppe pour ne la lui rapporter que le lendemain.

Benoît est du genre casanier, et il a de bonnes raisons de l'être, mais tous les jours, il sort pour poster une lettre. On apprendra ensuite qu'il écrit à sa fille, mais que tous les envois finissent par revenir à l'expéditeur, son ex refusant que la

gamine revoie ce père aux relations on ne peut plus louches. Il finira donc par demander de l'aide à la factrice.

Voilà deux êtres que tout oppose qui finiront par s'apprivoiser, s'apprécier, s'entraider. Sympa, pas dénué d'intérêt, mais pas non plus ultra-original. Un peu maladroit aussi en ce qui concerne le jeu et la direction d'acteurs. Des maladresses courantes pour un « premier film » dont est d'ailleurs conscient le réalisateur, coscénariste et monteur Thierry Faber.

Comme êtes-vous arrivé sur le projet À quoi bon ?

Thierry Faber : C'est le CNA qui est venu vers moi à la suite à mes premiers pas en tant que réalisateur sur la sitcom *Comeback* dont j'ai réalisé trois épisodes. Ils m'ont contacté, car ils tiennent à proposer les scénarios lauréats du concours Crème Fraîche à des réalisateurs débutants. J'ai accepté avec plaisir d'autant plus que je trouvais qu'il y avait pas mal de choses intéressantes dans le scénario, même si je l'ai remanié un peu. C'était assez drôle et j'ai aimé ce huis clos avec cette histoire simple sur une personne qui vient bousculer la vie d'une autre. J'ai pris ça comme une possibilité d'avancer professionnellement, même si je n'ai jamais eu l'intention de devenir un réalisateur pur et dur, je trouve intéressant d'avoir une expérience de réalisation pour mieux comprendre, en tant qu'auteur, comment le réalisateur doit se débrouiller pour mettre en scène un scénario.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur ce court-métrage ?

Je l'ai regardé une nouvelle fois tout dernièrement. Je n'ai pas l'impression d'avoir un regard bien différent aujourd'hui qu'à l'époque. Il y a des maladresses. Je les avais déjà repérées au moment du montage et je vois toujours. Mais dans l'absolu, en sachant en plus que c'est le seul court-métrage que j'ai jamais fait, je l'aime toujours bien. Je sais bien que ce n'est pas le film de l'année, mais je trouve que c'est un film mignon et agréable à regarder. C'est mon premier, pour l'heure c'est mon unique, et j'avoue qu'il m'est cher.

Qu'a apporté À quoi bon ? à votre carrière ?

Le film n'a pas beaucoup voyagé, il n'a pas fait beaucoup de festivals, mais il m'a permis de beaucoup apprendre. Ça m'a donné aussi une légitimité quand je donne un avis sur une mise en scène ou quand je dirige, comme sur *Capitani*, une deuxième équipe. D'ailleurs j'aimerais bien réaliser à nouveau. Pas cent pour cent de mon temps, mais de temps en temps. Ne serait-ce parce que, quand on écrit ou on fait un montage, on est très solitaire alors que quand on réalise, on est entouré de toute une équipe pendant des semaines. C'est aussi très agréable. ●



Julie Savary et Frédéric Frenay dans *À quoi bon ?*



Toute l'équipe du Lëtzebuurger Land vous souhaite une bonne année

Les animaux et leur résistance pacifique

Pablo Chimienti

Un an et deux mois après un premier tome très remarqué, le duo Xavier Dorison/Félix Delep est de retour en librairie avec un nouvel et excellent opus du *Château des animaux*

L'an dernier les lecteurs découvraient la nouvelle série de Xavier Dorison – scénariste du *Troisième Testament*, *W.E.S.T.*, *Long John Silver*, *Undertaker*, *Comment faire fortune en juin 40* ou encore *Aristophania* –, *Le Château des animaux*. Le titre, d'entrée, laissait peu de doute sur son inspiration orwellienne. Dorison rend d'ailleurs hommage à George Orwell et son œuvre dans la préface de son livre. Pour cette nouvelle tétralogie, l'auteur a imaginé un huis-clos animalier dans la France profonde de l'entre deux guerres. Dans une basse-cour entourée de murs d'enceinte, tourelles, herse, etc, les humains ont déserté. Ils existent encore, pas bien loin d'ailleurs, puisque certains animaux font du commerce avec eux, mais ils ne s'occupent plus ni de près ni de loin ce qui se déroule entre ces murs.

Une situation surprenante mais qui, contrairement à ce qu'on pourrait croire, n'a pas libéré les animaux du joug d'une espère dominante. Les cochons ont les premiers pris le pouvoir sur tous les autres, délogés ensuite par Silvio, énorme taureau noir à la musculature digne des plus grandes bêtes lancées dans les arènes lors des grandes corridas. Avec l'aide d'une meute de chiens et de quelques autres animaux bien heureux de jouir de quelques petits privilèges, il a imposé à tous les habitants du château une dictature basée sur la force physique, la violence, l'obéissance aveugle, le travail forcé jusqu'à épuisement... pendant que lui et sa cour se vautrent dans le luxe, avec bains de Champagne et repas gargantuesques.

Officiellement, Silvio se présente comme le sauveur des animaux ; après tout c'est lui qui a délogé les cochons et qui, depuis, les défend contre les attaques



des loups. Enfin, ça, c'est lui qui le dit, et rares sont ceux qui mettent en doute la version officielle. Ceux qui le font, le payent de toutes façons rapidement de leur vie.

La venue d'Azélar, un rat artiste – mis à l'amende par la milice à cause de son spectacle que les chiens considèrent comme subversif – va changer la donne. L'étranger prône la résistance à l'injustice, mais pacifique. Pour lui c'est clair, la violence n'engendre que violence. Il parvient à convaincre Miss Bengalore, une petite chatte blanche veuve qui fait tout son pos-

sible pour survivre et donner assez de nourriture à ses deux chatons, et son voisin lapin, César, de mener une lutte d'un nouveau genre, par la désobéissance et le rire. Le premier tome s'achève après quelques victoires symbolique de cette nouvelle résistance qui donne à tous les opprimés un nouvel espoir.

Dans le deuxième tome, sorti en novembre, la neige a recouvert les environs et les animaux de la basse-cour doivent désormais lutter contre la faim et l'épuisement, mais également contre le froid. D'autant plus que le bois est la propriété exclusive du despote qui seul fixe son prix. Les habitants sont surveillés de plus en plus près, car le pouvoir n'aime pas trop les marguerites peintes ci-et-là, ni le seau avec un bovin dessiné sur lequel les animaux tapent désormais pour se défouler. Les voilà obligés de porter un collier avec des grelots. Miss B. et César sont rejoints dans leur lutte par de nombreuses autres petites bêtes dont certains ne rêvent que de vengeance. Du coup, la non-violence du mouvement va être mise à mal.

Derrière cette histoire animalière on trouve un sens politique évident. Il y a du Gandhi dans Azélar, du Mussolini dans Silvio – malgré le prénom rappelant plutôt Berlusconi –, du camp de concentration dans le château, du procès de Moscou dans le twist final de ce deuxième tome... Les inspirations sont nombreuses, riches, pertinentes. Elles font de cette histoire une diatribe contre les régimes despotiques, mais aussi contre les discours populistes de plus en plus présents dans nos démocraties.

Le récit propose un long crescendo, bien rythmé et accrocheur sans oublier une suite de personnages

Derrière cette histoire animalière, on trouve un sens politique évident

hauts en couleurs apportant chacun sa pierre à l'édifice narratif. Le série on ne peut plus sombre ne tombe jamais dans la glauque. Au contraire, l'espoir surgit peu à peu, et des pointes d'humour font même leur apparition ci-et-là.

Une force rare doublé par un dessin animalier de toute beauté – on le compare à celui de *Blacksad* de Juan Díaz Canales et Juanjo Guarnido –, aux corps et gueules ultra-expressifs, aux décors travaillés jusqu'au moindre détail signés Félix Delep, jeune dessinateur pour qui *Le Château des animaux* est la première expérience professionnelle. Bien plus qu'un coup d'essai, un coup de maître. ●

Le Château des animaux, t2, *Les Marguerites de l'hiver* de Dorison et Delep. Casterman. ISBN : 978-2-203-17250-0

LUXEMBURGENSIA

Buch vum Wee

Claire Schmartz

Was ist eine Übersetzung? Nie kann ein Text eins zu eins übertragen werden. Jede Sprache ist anders, jeder Kontext neu. Welche Konnotationen entstehen aus Begriffen, Bildern und Sätzen? Wie gestalten sich diese im Original, wie in der Zielsprache? Eine Übersetzung ist auch eine neue Interpretation einer Botschaft, eine neue Lesart. Der Übersetzende wird, wie ein Musiker, zu einem Interpreten: Von einer neuen Stimme wird ein Text, eine Botschaft vermittelt. So wird auch diese verändert. Neue Schwerpunkte entstehen, neue Betonungen, Hebungen und Senkungen werden gewählt. Und dennoch: Vergleicht man beide Texte, beide Versionen, sind sie eins. „In Ketten tanzen“, nennt Nietzsche die Übersetzungsarbeit.

Betrachtet man Serge Tonnars *D'Buch vum Wee*, werden all diese Fragen laut. *D'Buch vum Wee* vereint Adaptionen einer jahrtausendealten chinesischen Textsammlung, des „Buches vom Dao und vom De“, vom Weg und vom Sinn, das der chinesischen Legende nach von Lao Tse verfasst wurde ... obwohl, wie es für viele Werke unter dem Autorennamen Shakespeare gilt, die Urheberschaft nicht eindeutig geklärt werden kann, vermutlich gab es mehrere Verfasser.

Serge Tonnar, der luxemburgische Autor, Theater- und Liedermacher, überträgt ausgewählte Texte ins Luxemburgische. Insbesondere hier, wo so viele Grenzen überschritten werden – räumliche, sprachliche, zeitliche, kulturelle und so weiter –, stellt sich die Frage: Was ist Übersetzen? Tonnar selbst liest und spricht kein Chinesisch, sondern hat sich an deutschen, englischen und französischen Vorlagen inspiriert. Auch die sind bereits Adaptionen des chinesischen Originals – und so steht schnell fest: Hier, im *Buch vum Wee*, wird ein Neues aus den jahrhundertealten Texten geschaffen. Auf Luxemburgisch, im Hier und Jetzt. Die Texte betreffen die heutige Zeit und verheißen doch zugleich die Botschaft, die dem alten Urtext inne ist. Sie behandeln Sein und Schein, das Leben in der Familie, die Staatsführung, Macht und Toleranz. „Maachen“ und „wierken“ stehen in einem Spannungsverhältnis, dessen Macht analysiert wird: Wann wird diese zur Gewalt, zur Bedrohung? Wie kann man im Einklang oder im Frieden mit sich und seiner Umwelt leben? Wie „einfach a reng bléiwen“, so der Titel eines Gedichtes? Immer wieder kehrt das Bild des Meisters wieder, der den Weg kennt. Er wird zum Vorbild erklärt, denn er scheint zwischen Passivität, Hinnahme

und Kontemplation das Gleichgewicht zwischen sich und seiner Umgebung gefunden zu haben.

Mir verbannen drësseg Speechelen
ma dat Eidelt an der Mëtt
mécht eréischt e Rad

Mir maache Formen aus Toun an Äerd
ma dat Eidelt an der Mëtt
mécht eréischt eng Vas

Mir briechen Dieren a Maueren
ma dat Eidelt an der Mëtt
mécht eréischt en Haus

D'Form
kënnt aus deem wat do ass
De Sënn
kënnt aus deem wat net do ass
Dat Eidelt an der Mëtt

Die Sprache ist neu, modern und sehr gelungen. Sie versucht nicht, eine „alte, weise, fernöstliche“ Philosophie zu vermitteln, sondern überträgt in Form von kurzen, meditierten Texten eine Botschaft. Das Luxemburgische, der Klang, die Dissonanzen und

Resonanzen bilden diesen Kern, der ihnen Kraft verleiht, klar heraus. Daneben bestechen die Bilder des Künstlers, Kunstmalers, Grafiker und Bildhauers Jean-Marie Biwer, die die Gedichte begleiten. Aquarelle, die oft atmosphärisch sind, die Gedichte nicht illustrieren, sondern ihre Stimmung einfangen. Auch eine Form der Übersetzung, die das Buch abrundet und zu einem wundervoll gebundenen Band mit gelungenen Texten macht, der zu besinnlichen Stunden einlädt. Zum Versinken in den Bildern, zum Meditieren über die Texte, um zur Ruhe zu kommen. So heißt es im Gedicht *Schwéier a liicht*:

Wann een alles fir liicht hält
wäert engem viles schwéierfalen
Hal alles fir schwéier
an alles fält der liicht ●

Lao Tse: *Tao Te King. Buch vum Wee*. Gedichte. Freie Übertragung ins Luxemburgische von Serge Tonnar, mit Bildern von Jean-Marie Biwer. Éditions Guy Binsfeld 2019

MUSIQUE CLASSIQUE

Un dernier *Ring* à Paris...

Lucien Kayser

... pour Philippe Jordan quittant la Bastille pour la Staatsoper de Vienne

Contre vents et marées, plus précisément contre le virus, ils ont tenu bon. Ils n'ont pu empêcher cependant l'abandon du projet initial pour marquer la fin de la présence de Philippe Jordan comme directeur musical de l'Opéra national de Paris. Lui-même, qui s'en va, il est déjà arrivé à la Wiener Staatsoper dans la même fonction, et le nouveau directeur de l'Opéra, Alexander Neef, ont dû abandonner le *Ring* scénique de Wagner,

Ni mise en scène à caractériser ni scénographie à décrire : toute l'attention allait à la musique, au chef, aux chanteurs

cela aurait dû être le deuxième pour Philippe Jordan à Paris (le premier avec Günter Krämer dès 2010), cette fois-ci avec le metteur en scène espagnol Calixto Bieito. L'été dernier, Bayreuth avait entièrement baissé pavillon (celui du W qui flotte sur la colline verte), la mise en scène nouvelle de Valentin Schwarz est renvoyée, sans doute à 2022. À Paris, on a sauvé ce qui a pu l'être, une version de concert, à huis clos, entre la Bastille et Radio France, quatre soirées retransmises des fois jusqu'à minuit et plus tard, sur France Musique, autour du nouvel an.

Il a fallu de l'obstination, du côté des chanteurs également, défection de Jonas Kaufmann, d'Eva-Maria Westbroek, un enregistrement sous la direction de James Levine a fait d'eux comme un couple idéal, de Siegmund et Sieglinde. Disons-le de suite, et dans un élan de belle reconnaissance, avec Lise Davidsen (prévue d'ailleurs pour Bayreuth, elle a chanté sa première Sieglinde cet automne à la Deutsche Oper de Berlin) et Stuart Skelton, il y a eu plus qu'un remplacement de grande qualité. Des voix amples et légères, vivaces, voire exaltées quand il le faut, sachant admirablement jouer des nuances. De façon générale, une distribution tout homogène, dominée bien sûr par un Andreas Schager, un Siegfried d'une puissance assurée, une Ricarda Merbeth, investie à son comble dans la Brünnhilde du *Crépuscule*. Et ce serait injuste de ne pas mentionner au moins Iain Paterson, Wotan aussi ferme et solide dans la volonté du dieu bâtisseur que dans les errements du Wanderer.

Oui, ni mise en scène à caractériser ni scénographie à décrire. Et toute l'attention de l'auditeur allait donc à la musique, au chef, aux chanteurs. L'oreille ne se trouvait pas distraite par une action quelconque, disons, et ce n'est pas exagéré, qu'il appartenait à l'orchestre (il faudrait mettre le pluriel, Philippe Jordan en parlant comme de deux équipes, les bleus et les verts, comme dans une compétition sportive) de faire vivre l'histoire, le drame, et de nous faire vibrer. Et cela dans ce qui s'apparentait à une véritable mise en espace de la musique. En plus, jamais l'oreille n'avait saisi avec la même acuité comment le matériau musical se tisse, les entrelacs surtout passant d'une scène à une autre. Ce fut presque comme si les leitmotive étaient là pour un œil défaillant.

Très peu de temps après son arrivée à Paris, Philippe Jordan avait donné, première édition en 2013, un *Que sais-je ?* (PUF) parcourant *Les 100 Mots de l'opéra*. Des pages particuliè-

rement intéressantes y traitent de l'identité sonore, il fallait les relire ces jours-ci, comment il se disait fasciné déjà par le son grave et profond de Bayreuth (où il devait aller plus tard), comment il évoquait le son viennois, chaleureux, sensuel, presque sucré, ajoutait-il, contrastant avec les sonorités veloutées et denses des orchestres allemands. Enfin, il en vint aux orchestres français, leur lumineuse légèreté, leur transparence. Des qualités retrouvées tout au long de ce *Ring*, pour le plus grand bénéfice des chanteurs « qui ne doivent pas pousser contre

une masse sonore ». Et dans cette aventure tous d'accéder au vœu de Wagner d'un théâtre invisible (et d'autant plus audible).

P.-S. On dira peut-être que Wagner, son *Ring* surtout, n'est pas la meilleure façon pour commencer l'année. Nenni, tout y est de ce qui fait notre monde d'aujourd'hui. Par ailleurs, pour le concert du nouvel an, la grande tradition viennoise, on eut un Musikverein vide, où des applaudissements venus du monde entier furent rajoutées, heureusement il n'en fut rien pour

une fois pour la Marche de Radetzky. Changement de décor radical à la Fenice de Venise, pas de public non plus, et un chef, Daniel Harding, des musiciens (autant que possible), des chanteurs masqués. Les chœurs étaient placés sur la scène, et l'orchestre réparti, disséminé dans toute la salle. Un théâtre à l'air de ventre de navire, ou de monstre antédiluvien. Et un programme tout approprié, entre *Nabucco* nous rappelant notre condition de prisonniers, et la *Traviata* et son brindisi, qu'il ne faut pas oublier : *Labiamo ne' lieti calici...* ●

La saga wagnérienne est la dernière direction musicale du chef Philippe Jordan à l'Opéra de Paris



LITERATURE

Trauma turned into art

Janine Goedert

It is the only recent novel that has had local politicians complain about the bad publicity. And yet, it is by far the best book I have opened all year. *Shuggie Bain*, which won the 2020 Booker Prize, turns out to be an absolutely stunning read. Yes, it takes you to very depressing places: right into the heart of a family ruined by an adored mum's alcohol addiction and into run-down Glasgow tenements, where lives were being blighted by pit closures and widespread unemployment during the 1980s. All the heavy industry gone within a generation thanks to Margaret Thatcher and her Tory government: 'her future was technology and nuclear power and private health.'

Could the unflattering portrait really do harm by keeping tourists away all those decades later? The city authorities have been fighting back, insisting that regeneration is ongoing, but then the attraction of Glasgow has always been that rougher, grittier side coupled with the stunning Mackintosh architecture, as compared to Edinburgh's more patrician Georgian crescents.

Shuggie Bain is Douglas Stuart's debut novel. Born and raised in Glasgow, he graduated from London's Royal College of Art before moving to New York City, where he worked as a menswear designer in the fashion industry. The book is semi-autobiographical since Stuart delves into his own memories. Like many a young child, Shuggie, the main protagonist, had to grow up overnight once he became his mum's carer. Welfare money routinely vanished as Agnes used it to fuel her addiction. Stuart depicts the rollercoaster that Shuggie's life turned into as dry periods became ever shorter, though they remained the only straw the boy could hold on to, the only hope on the horizon. An absent father with a new family of his own, a sister that escaped to South Africa as soon as she

got married and a brother who set out to save his own skin once he concluded that their mother would never change. Soon there was only young Shuggie left to cope, held back by both love and guilt. Despairing, yet determined.



The bond between volatile Agnes and her younger son was as strong as could be and based on a role reversal: he ended up shielding her from both the Special Brew and from her drinking mates with almost maternal tenderness. She was the target not only of the latter but of men drawn to her beauty and an easy lay. We discover Agnes's demons, but also her fighting spirit, her pride in her impeccable housekeeping as well as her immaculate appearance, which all somehow survived until she started drinking to forget herself.

To complicate matters even further, Shuggie had sensed his own vulnerability from a very young age: 'He felt something was wrong. Something inside him felt put together incorrectly. It was like they could all see it, but he was the only one who could not say what it was.' Why did the neat little boy become the butt of so many feral attacks at school? Just as easy a target as his mum for being different, for preferring playing with pink ponies to the rough and tumble of football. Clearly, there was a real stigma to being gay in this poverty-stricken environment, where domestic violence hovered over most of the tenement flats as an ever-present threat.

Yet, despite all this bleakness, thanks to a few rare positive encounters, the novel becomes a celebration of life and resilience, of the young boy's survival instinct and of those unbreakable family bonds. Stuart does not sentimentalise the suffering or lament Shuggie's fate; he watches human behaviour and misbehaviour with great candour though without detachment. The energy and the lyrical beauty of the robust yet lithe prose are bound to lure you in. At times images literally explode on the page, adding fun and colour to the writing. Words like buoyancy and pullulation pop into your head. Ultimately, *Shuggie Bain* is a feat of inventiveness,

Despite all the bleakness, thanks to a few positive encounters, the novel becomes a celebration of life and resilience

observation and language. A must-read and a precious antidote for the current grim times. Happy New Year! ●

Douglas Stuart, *Shuggie Bain*, Picador, 2020 (ISBN-13: 978-1529019278)

Santé !

Cyril B.

Pour respecter les consignes sanitaires, l'année s'est terminée pour beaucoup par un réveillon en visioconférence, à l'image de notre nouveau mode de vie. Avant, nous avions l'habitude des gens qui s'écoutaient parler. Maintenant, ils se regardent aussi en même temps... quand ils ne consultent pas leur fil d'actualité ! La seule satisfaction à tirer d'avoir levé nos flûtes de champagne à un écran en souriant devant une caméra sera de célébrer la fin de ce long et unique épisode de la saison 2020 de *Black Mirror*. Ce scénario d'une société qui doit choisir entre liberté ou espérance de vie aura été servi par une réalisation particulièrement soignée, avec une immersion dans nos propres existences. On s'y serait cru. Pour 2021, histoire de réconcilier nos corps avec la nature, si nous nous occupions enfin de notre microbiote ? (Attention, le deuxième « o » a toute son importance).

Oubliez les virus, tellement 2020, et découvrez le bon côté du monde de l'infiniment petit : les bactéries, levures et autres microbes ou champignons. Loin de moi la prétention de prodiguer des conseils médicaux, surtout en ce moment où une heure passée sur les réseaux sociaux suffit à imaginer avoir une quelconque expertise dans le domaine, selon le principe du « quand je vois le nombre d'imbéciles qui donnent leur avis, ça me donne envie de partager le mien ». Mais la simple lecture de sources fiables donne un aperçu du monde insoupçonné qui se cache dans notre for intérieur et qui nous impose une certaine humilité face à cette vieille maxime du « connais-toi toi-même ».

De premiers articles sur le sujet avaient éveillé ma curiosité, mais c'est l'écoute d'une chronique sur les liens entre dépression et flore intestinale mis en évidence dans une récente publication de la revue *Nature* qui m'a convaincu de l'intérêt de la question. D'après l'Institut national français de la santé et de la recherche médicale (Inserm), notre tube digestif abriterait plus de mille milliards de micro-organismes, soit deux à dix fois plus que le nombre de cellules qui constituent notre corps. Cet ensemble d'environ deux kilos de bactéries, virus, parasites et champignons constitue notre microbiote intestinal (ou flore intestinale). À ce stade de l'information, le profane que je suis commence à se représenter ses propres intestins comme un gigantesque zoo d'Amnéville voire, pire, une jungle amazonienne hors de contrôle, dans laquelle d'innombrables bestioles microscopiques colonisent le moindre repli gastrique.

C'est le genre de nouvelle susceptible de déclencher une petite crise d'angoisse chez quiconque a pris l'habitude de s'asperger les mains (et le bout des chaussures) avec du gel hydro-alcoolique dès qu'il entre dans un lieu accueillant du public. Pourtant, non, la nature n'est pas peuplée que de pangolins vengeurs et de chauve-souris impatientes de nous transmettre les spécimens encore inconnus de leur incommensurable réservoir de virus mortels. Notre microbiote nous aide à digérer ce que nous mangeons et à produire plusieurs vitamines. Certaines bactéries jouent aussi le rôle de gendarmes et évitent que d'autres ne prolifèrent. *Escherichia coli*, qu'on a plutôt tendance à voir comme un dangereux criminel capable de contaminer des semaines entières de production chez Luxlait, assure ainsi une régulation de la petite ménagerie que nous promenons entre notre estomac et notre rectum.

Une interview du gastroentérologue Harry Sokol pour Arte, visible en replay sur le site de la chaîne, présente tout cela de façon assez didactique et explique comment le microbiote peut jouer un rôle, même mineur, dans le dé-

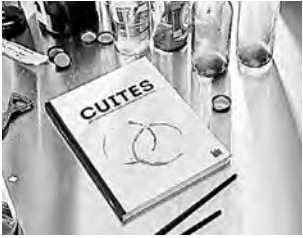
veloppement de certaines pathologies telles que le diabète mais aussi la maladie de Parkinson, l'autisme ou des formes sévères de dépression. Ceux qui auraient été tentés de qualifier 2020 « d'année de merde » y réfléchiront à deux fois quand il évoque les recherches dans le domaine très sérieux des transplantations fécales. La preuve que c'est sérieux, d'ailleurs, c'est qu'il existe des personnes assez cinglées pour publier des tutos sur YouTube expliquant comment y procéder de façon artisanale (ce qui est évidemment à éviter pour tout un tas de bonnes raisons !) et des vendeurs de soupe assez fûtés pour publier des régimes spéciaux ou vendre des compléments alimentaires censés donner un coup de *boost* à vos boyaux.

Pour faire fructifier son patrimoine intérieur, une autre méthode semble consister, comme pour tout investissement à long terme, à diversifier autant que possible son capital. Éviter les aliments contenant trop de résidus d'antibiotiques ou trop artificiels, et, surtout, favoriser les produits frais ainsi que tout ce qui est fermenté. Du vin, du fromage, une bonne raclette, de la bière, une choucroute, des pâtes au gorgonzola. Voilà le genre de résolution un peu plus enthousiasmante qu'un « dry january » ! ●



Stil

LE LIVRE



Cuites

Voici un livre qui tombe parfaitement dans l'actualité post-réjouissances et excès en tout genre. Quand les idées sont brumeuses, que les yeux refusent de s'ouvrir, que le corps est indolent, il n'y a rien de mieux qu'un repas pour nous sauver de la gueule de bois. Chacun a son remède miracle, son plat salvateur : du gras, des épices, du frais, des fruits... Habilement sous-titré « 60 recettes faciles pour lendemains difficiles », ce livre de recettes signé par Victoire Loup

donne la parole à soixante chefs qui transmettent leurs astuces et anecdotes de lendemains de fêtes (photo : Victor Picon). Ces chefs, ce sont des pointures dans le domaine : Meilleurs Ouvriers de France, chefs étoilés et cuisiniers les plus en vue en France (on lit les noms de Fanny Rey, Eric Ospital, Giovanni Passerini, Greg Marchand, Juan Arbelaez, Julien Duboué, Léa Fleuriot ou Simone Tondo, tous présentés en quelques lignes). Les origines variées des chefs donnent des recettes plus ou moins exotiques et généralement faciles à réaliser car, les chefs sont des humains comme les autres : avec la gueule de bois, ils ne sont pas performants. Là où le livre prend une tournure originale, ce n'est pas seulement dans les recettes elles-mêmes, mais les histoires qui les accompagnent. Ainsi Michel Roth (une étoile à Genève) se souvient d'un concours autour des œufs où le jury de chefs s'est prêté au jeu ; le Coréen Esu Lee (restaurant CAM) dévore des nouilles froides

aux palourdes après une soirée karaoké ; Alexia Duchêne (Top Chef) attrape des restes dans son frigo pour un « Halloumuffin » ; Aaron Rosenthal donne ses secrets pour une carbonara (« je ne jugerai pas celui qui utilise du parmesan déjà râpé à cause de la gueule de bois »)... On peut trouver le livre en ligne sur cuteslelivre.com. *fc*

L'ENDROIT



Hair Spa by Jeremy

Lorsqu'il eut l'occasion de déménager son salon de la rue

Michel Rodange à l'avenue de la Liberté, le sublime espace du nouveau lieu avec ses hauts plafonds offrit à Jeremy la possibilité de transformer son salon de coiffure en espace privatif et convivial, en lieu de rencontre où l'on se sent comme chez des amis. Et ce ne sont pas que les différents coins avec canapés ou la réception couverte de mousse naturelle qui donnent au visiteur la sensation de rentrer dans un cadre très cosy et intime (photo : GD). Le coiffeur, dont le salon s'appelle officiellement Hair Spa by Jeremy, a installé en prime un véritable concept store qui privilégie l'art de vivre. On y trouvera, à emporter, de jolis verres, des tasses ou d'autres objets des marques Serax ou Bloomingville. Mais ce sont surtout deux autres éléments qui surprennent et séduisent. À commencer par les plantes magnifiques, au nombre de cent, toutes dans de très jolis cache-pots assortis et que l'on peut emporter, tant est que

certaines nécessiteront une livraison à cause de leur taille impressionnante. Et puis on trouvera beaucoup de beaux livres un peu partout à travers les espaces qui traduisent une envie d'appréhender la vie en toute sérénité. Certains invitent à la cuisine saine ou vegan, d'autres à la mise en forme et au yoga, et, évidemment, ceux qui incitent au voyage dont la série des guides de villes Monocle. De quoi passer du temps à bouquiner en se faisant droloter. Cerise sur le gâteau : la cliente qui veut combiner coiffure et lunch pourra se faire livrer un plat de chez Flowers Kitchen. GD

LE GUIDE

Luxembourg pas cher

Pascale Zaourou mérite un vrai pouce en l'air pour son ingéniosité et son engagement. Car elle vient d'éditer, en régie

propre, avec la seule aide de quelques amies, associations, et de l'office du tourisme, un petit guide pratique pour les plus démunis. *Le Luxembourg pas cher* regroupe ainsi, sur 140 pages, des adresses pratiques pour tou(te)s (celles et) ceux qui se voient obligé(e)s de recompter chaque euro avant de le dépenser. Ce n'est donc pas le manuel idéal pour le ou la bourgeois(e) moyenne qui cherche des bons plans dans des endroits à chiner, encore que l'on puisse y trouver l'un ou l'autre local inédit. L'afro-européenne est elle-même célibataire et mère de de trois enfants, se bat au quotidien contre les inégalités sociales et voudrait ainsi améliorer le quotidien des plus vulnérables. Son guide ne se limite donc pas à lister tous les Aldi et Lidl du pays, mais donne de vrais conseils au niveau santé, assurances comprises et prix moyens afférents. Il apprend à qui s'adresser pour participer à la vie culturelle sans (trop) déboursier, comment obtenir des chèques-



service accueil et où se renseigner au niveau allocations familiales. Le logement, la création d'entreprise, la mobilité y trouvent autant leur place qu'un chapitre dédié aux questions juridiques et à la gratuité des conseils. Le guide étant publié sur initiative individuelle, on ne le trouve pour l'heure, que dans deux endroits, et pour quinze euros : à la Kritzelfabrik de Jacques Schneider (3, rue Jean Origer) et à la librairie des Lycées (30, avenue Victor Hugo). GD

